

Contrat Local de Santé

 Pays Cœur
d'Hérault

2024-2029



Annexe 1 :
Diagnostic local de
santé 2023 du Cœur
d'Hérault

SOINS PRIMAIRES

84 médecins généralistes libéraux (MGL)
36 communes sous denses en MGL
6 structures d'exercice coordonné

- Augmentation des MGL / **déséquilibres** entre les territoires :
 - **36** en Vallée de l'Hérault (CCVH)
 - **36** en Clermontais (CCC)
 - **12** en Lodévois et Larzac (CCLL) - faible densité de MG en CCLL
- **28 spécialités** présentes à temps plein ou partiel
- Faibles taux de **dépistage des cancers** (sein, utérus, colorectal)
- Enjeux entre la **répartition des soins non programmés** et l'articulation avec les professionnels libéraux
- Taux d'incidence des **Affections de Longue Durée supérieurs** sur le Clermontais par rapport à la France / **Principales pathologies** : diabète type 1 et 2, cancers, suivi des affections psychiatriques
- Une **densité de MGL plus faible** qu'en France - 36 communes sous denses

SANTÉ MENTALE

42 % personnes ont recours à un psychiatre libéral contre 26 % en France

2,7% d'enfants pris en charge pour maladie psychiatrique contre 1,7 % en France

- Des taux de **prise en charge pour maladie psychiatrique** supérieurs à ceux de la France
- D'importantes problématiques de **mobilité physique et/ou psychologique** associées à des troubles psychiques
- Des équipes de **psychiatrie et de pédopsychiatrie saturées**

SANTÉ ENVIRONNEMENT

22 communes en zone radon
22% de surface en agriculture bio
3/10 catégorie intrants - CRATER 2020

- Une **dépendance** très marquée aux **pesticides** et marquée à l'**eau d'irrigation**
- Des **émissions de polluants atmosphériques** par habitant du Cœur d'Hérault plus fortes que dans l'Hérault

PARCOURS EN SANTÉ

29% des bénéficiaires de la C2S sont dépistés (cancers colorectal, du sein et utérus)
28% d'IVG chez les 15-24 contre 17 % en France
4000 familles monoparentales
21% jeunes 15-25 ans ni scolarisés ni en emploi
39% des +75 ans vivant seuls à domicile
927 naissances en 2021

- Des enjeux en matière de **visibilité de l'offre en santé sexuelle** (accès à l'IVG, dépistage des IST et accès à la contraception)
- Des publics **consommateurs de produits psychoactifs notamment chez les 18-64 ans**
- Une **maigreur** chez les 4-5 ans plus importante que dans l'Hérault, en particulier sur le Clermontais et une **surcharge pondérale** plus importante sur la Vallée de l'Hérault
- Une **part importante de naissances** dont la moitié en CCVH. Des facteurs de risque constatés en CCLL (addictions, violences intrafamiliales, situation de précarité...)



Pour plus d'informations :

Alexia CLOUP • alexia.cloup@coeur-herault.fr • 06.21.76.18.46

Scanner le QR Code pour accéder au diagnostic complet

PAYS CŒUR D'HÉRAULT ☎ 04 67 02 01 01 | 📧 contact@coeur-herault.fr | 🌐 www.coeur-herault.fr
📍 Ecoparc Cœur d'Hérault - La Garrigue | SYDEL 9, rue de la Lucques | 34725 Saint-André-de-Sangonis

Contrat Local de Santé

 Pays Cœur
d'Hérault

2024-2029



Annexe 2 :
Intégration des axes
et mesures dans le
Projet Régional de
Santé 2023-2028

Intégration des axes et mesures du CLS dans le Projet Régional de Santé (PRS) de l'ARS Occitanie

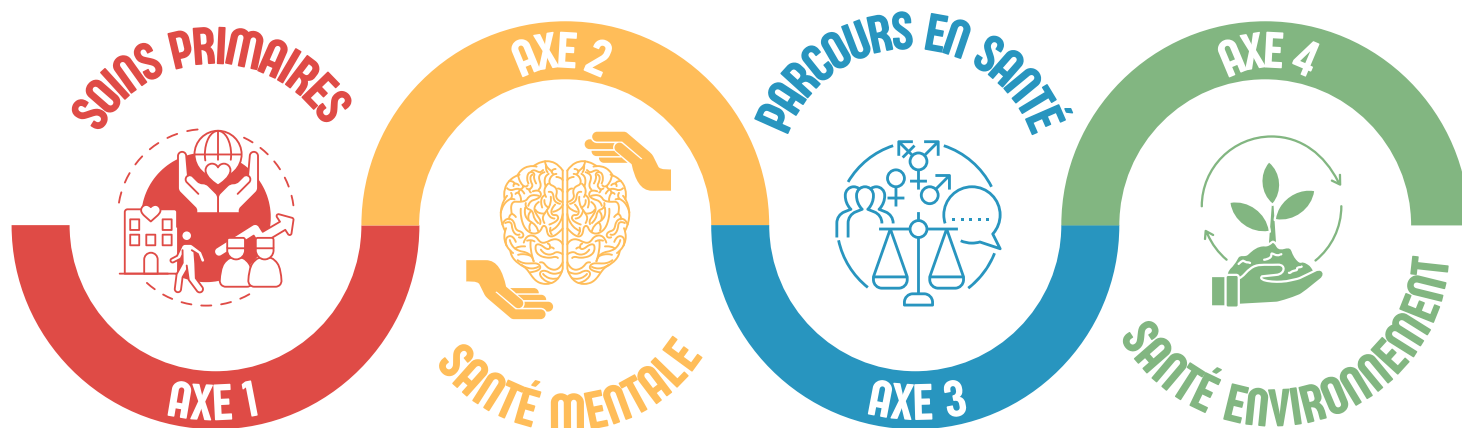
Rappel du cadre méthodologique du PRS 2023-2028

- Engagement 1 : Dynamiser et adapter la prévention et la promotion de la santé aux âges clés et aux milieux de vie
- Engagement 2 : Accompagner chaque personne pour lui permettre d'être actrice de sa santé
- Engagement 3 : Renforcer l'accès pour tous à une prise en charge adaptée à leurs besoins de santé sur l'ensemble des territoires
- Engagement 4 : Renforcer la coordination des acteurs pour assurer la continuité des prises en charge et des accompagnements
- Engagement 5 : Promouvoir et garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge et des accompagnements
- Engagement 6 : Soutenir l'attractivité des métiers de la santé

Le PRS est composé d'un Programme Régional relatif à l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) et de Schémas Territoriaux de Santé pour les échelles départementales.

Pour chacun des 6 engagements, des défis sont déclinés. L'intégration de ces derniers dans les axes du CLS, en miroir avec les priorités de santé identifiées dans l'Hérault est citée ci-après.

Présentation des 4 axes du CLS 2024-2029





**Mesures
(Fiche Actions)**

**Articulation avec le Projet
structurant
PRS 2023-2028**

**Articulation avec le Projet
structurant
STS HÉRAULT 2023-2028**

**S
O
I
N
S

P
R
I
M
A
I
R
E
S**

1.1

Favoriser la cohérence et l'attractivité médicale du territoire

Engagements (3), (4) & (6)
 (3) - DÉFI #1 « Renforcer l'accès aux soins de proximité et les pratiques, organisations et techniques innovantes ».
 (4) - DÉFI #1 « Améliorer la lisibilité de l'offre et consolider les dynamiques de coordination ».
 (6) - DÉFI #2 « Permettre une meilleure adaptation de l'offre de formation et des parcours professionnels ».
 (6) - DÉFI #4 « Soutenir le recrutement, l'installation et l'activité des professionnels dans les territoires ».

Engagements (3), (4) & (6)
 (3) - DÉFI #1 « Renforcer l'accès aux soins de proximité et les pratiques, organisations et techniques innovantes ».
 (4) - DÉFI #1 « Améliorer la lisibilité de l'offre et consolider les dynamiques de coordination ».
 (6) - DÉFI #4 « Soutenir le recrutement, l'installation et l'activité des professionnels dans les territoires ».

1.2

Faciliter l'accès aux soins de proximité et au déploiement de dispositifs "d'aller vers"

Engagement (3)
 (3) - DÉFI #1 « Renforcer l'accès aux soins de proximité et les pratiques, organisations et techniques innovantes ».

Engagement (3)
 (3) - DÉFI #1 « Renforcer l'accès aux soins de proximité et les pratiques, organisations et techniques innovantes ».

1.3

Renforcer le pouvoir d'agir des habitants sur leur propre santé

Engagements (1), (2) & (3)
 (1) - DÉFI #4 « Renforcer le dépistage, le repérage et l'accompagnement précoce ».
 (2) - DÉFI #1 « Renforcer le pouvoir d'agir des personnes et leur connaissance du système de santé ».
 (3) - DÉFI #1 « Renforcer l'accès aux soins de proximité et les pratiques, organisations et techniques innovantes ».

Engagements (1), (2) & (3)
 (1) - DÉFI #4 « Renforcer le dépistage, le repérage et l'accompagnement précoce ».
 (2) - DÉFI #1 « Renforcer le pouvoir d'agir des personnes et leur connaissance du système de santé ».
 (3) - DÉFI #1 « Renforcer l'accès aux soins de proximité et les pratiques, organisations et techniques innovantes ».

1.4

Consolider les dynamiques de coordination en matière de soins primaires

Engagement (4)
 (4) - DÉFI #1 « Améliorer la lisibilité de l'offre et consolider les dynamiques de coordination ».

Engagement (4)
 (4) - DÉFI #1 « Améliorer la lisibilité de l'offre et consolider les dynamiques de coordination ».



Mesures (Fiche Actions)	Articulation avec le Projet structurant PRS 2023-2028	Articulation avec le Projet structurant STS Hérault 2023-2028	
2.1	Mieux repérer et orienter les personnes en souffrance psycho-sociale et/ou atteintes de troubles psychiques	<p><u>Engagement (1)</u></p> <p>(1) - DÉFI #3 « Adapter la stratégie de prévention et promotion de la santé aux besoins des publics prioritaires dont les publics vulnérables ».</p> <p>(1) - DÉFI # 4 « Renforcer le dépistage, le repérage et l'accompagnement précoce ».</p>	<p><u>Engagement (1)</u></p> <p>(1) - DÉFI #3 « Adapter la stratégie de prévention et promotion de la santé aux besoins des publics prioritaires dont les publics vulnérables ».</p> <p>(1) - DÉFI # 4 « Renforcer le dépistage, le repérage et l'accompagnement précoce ».</p>
2.2	Favoriser l'insertion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des usagers	<p><u>Engagement (2)</u></p> <p>(2) - DÉFI #2 : « Soutenir l'expression et l'accompagnement du projet de vie de la personne vulnérable ».</p> <p>(2) - DÉFI #3 : « Renforcer le partenariat entre les professionnels et les usagers du système de santé ».</p>	<p><u>Pas d'engagement en commun avec le STS.</u></p>
2.3	Développer des actions de promotion de la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation	<p><u>Engagements (1) & (2)</u></p> <p>(1) - DÉFI #2 « Renforcer la visibilité, la lisibilité et l'attractivité des programmes et actions de prévention, de promotion de la santé et de santé environnementale ».</p> <p>(1) - DÉFI #3 « Adapter la stratégie de prévention et de promotion de la santé aux besoins des publics prioritaires dont les publics vulnérables ».</p> <p>(2) - DÉFI #1 « Renforcer le pouvoir d'agir des personnes et leur connaissance du système de santé ».</p>	<p><u>Engagements (1) & (2)</u></p> <p>(1) - DÉFI #3 « Adapter la stratégie de prévention et de promotion de la santé aux besoins des publics prioritaires dont les publics vulnérables ».</p> <p>(2) - DÉFI #1 « Renforcer le pouvoir d'agir des personnes et leur connaissance du système de santé ».</p>
2.4	Soutenir une dynamique de réseau en santé mentale à la fois innovante et collaborative	<p><u>Engagements (2) & (4)</u></p> <p>(2) - DÉFI #3 « Renforcer le partenariat entre les professionnels et les usagers du système de santé ».</p> <p>(4) - DÉFI #1 « Améliorer la lisibilité de l'offre et consolider les dynamiques de coordination ».</p> <p>(4) - DÉFI #2 « Garantir le continuum des prises en charges et des accompagnements entre la ville, l'hôpital et le secteur médico-social ».</p> <p>(4) - DÉFI #4 « Améliorer les pratiques et les rôles dans une logique de parcours ».</p>	<p><u>Engagements (2) & (4)</u></p> <p>(4) - DÉFI #1 « Améliorer la lisibilité de l'offre et consolider les dynamiques de coordination ».</p>



	Mesures (Fiche Actions)	Articulation avec le Projet structurant PRS 2023-2028	Articulation avec le Projet structurant STS Hérault 2023-2028
3.1	Contribuer aux actions de prévention et de dépistage en faveur de la santé des enfants et des jeunes	<p align="center"><u>Engagement (1)</u></p> (1) - DÉFI #3 « Adapter la stratégie de prévention et de promotion de la santé aux besoins des publics prioritaires dont les publics vulnérables ». (1) - DÉFI #4 « Renforcer le dépistage, le repérage et l'accompagnement précoce ».	<p align="center"><u>Engagement (1)</u></p> (1) - DÉFI #3 « Adapter la stratégie de prévention et de promotion de la santé aux besoins des publics prioritaires dont les publics vulnérables ». (1) - DÉFI #4 « Renforcer le dépistage, le repérage et l'accompagnement précoce ».
3.2	Soutenir des actions de prévention, de dépistage et de prise en charge précoces en faveur de personnes souffrant d'addictions	<p align="center"><u>Engagements (1) & (6)</u></p> (1) - DÉFI #2 « Renforcer la visibilité, la lisibilité et l'attractivité des programmes et actions de prévention, de promotion de la santé et de santé environnementale ». (6) - DÉFI #2 « Permettre une meilleure adaptation de l'offre de formation et des parcours professionnels ».	<p align="center"><u>Pas d'engagement en commun avec le STS.</u></p>
3.3	Améliorer la visibilité et promouvoir l'offre en santé sexuelle	<p align="center"><u>Engagement (1)</u></p> (1) - DÉFI #2 « Renforcer la visibilité, la lisibilité et l'attractivité des programmes et actions de prévention, de promotion de la santé et de la santé environnementale ». (1) - DÉFI #3 « Adapter la stratégie de prévention et de promotion de la santé aux besoins des publics prioritaires dont les publics vulnérables ».	<p align="center"><u>Engagement (1)</u></p> (1) - DÉFI #3 « Adapter la stratégie de prévention et de promotion de la santé aux besoins des publics prioritaires dont les publics vulnérables ».
3.4	Accompagner le parcours en santé périnatale	<p align="center"><u>Engagements (1) & (3)</u></p> (1) - DÉFI #4 « Renforcer le dépistage, le repérage et l'accompagnement précoces ». (3) - DÉFI #5 : « Améliorer l'offre de santé en réponse aux moments de vulnérabilité et aux besoins de rétablissement de la personne ».	<p align="center"><u>Engagements (1) & (3)</u></p> (1) - DÉFI #4 « Renforcer le dépistage, le repérage et l'accompagnement précoces ».
3.5	Favoriser l'accès à une activité physique et sportive	<p align="center"><u>Engagements (1) & (2)</u></p> (1) - DÉFI #2 « Renforcer la visibilité, la lisibilité et l'attractivité des programmes et actions de prévention, de promotion de la santé et de la santé environnementale ». (2) - DÉFI #1 « Renforcer le pouvoir d'agir des personnes et leur connaissance du système de santé ».	<p align="center"><u>Engagements (1) & (2)</u></p> (2) - DÉFI #1 « Renforcer le pouvoir d'agir des personnes et leur connaissance du système de santé ».



Mesures
(Fiche
Actions)

Articulation avec le Projet
structurant
PRS 2023-2028

Articulation avec le Projet
structurant
STS Hérault 2023-2028

E
N
V
I
R
O
N
N
E
M
E
N
T
S
A
N
T
E

4.1

Impulser des
démarches de
réduction des
environnements
polluants

Engagement (1) & axes 1 et 3 (PRSE)
(1) - DÉFI #1 « Prendre en compte la
santé environnementale dans les
politiques de santé au titre d'une seule
santé (« one health ») ».
(1) - DÉFI #4 « Renforcer le dépistage,
le repérage et l'accompagnement
précoces ».
(PRSE) - Axe 1 « Informer, former et
éduquer à la santé-environnement ».
Axe 3 « Prévenir et limiter les risques
sanitaires liés aux milieux extérieurs,
dans le respect des écosystèmes et de
la biodiversité ».

Engagement (1) & axes 1 et 3 (PRSE)
(1) - DÉFI #1 « Prendre en compte la
santé environnementale dans les
politiques de santé au titre d'une
seule santé (« one health ») ».
(1) - DÉFI #4 « Renforcer le
dépistage, le repérage et
l'accompagnement précoces ».

4.2

Encourager
l'urbanisme
favorable à la
santé en lien
avec les
collectivités
territoriales

Engagement (1) & axe 2 (PRSE)
(1) - DÉFI #5 « Prévenir et s'adapter aux
répercussions en santé du
réchauffement climatique ».
(PRSE) - Axe 2 « Promouvoir un
urbanisme, un aménagement du
territoire et des mobilités favorables à
la santé ».

Pas d'engagement en commun avec
le STS.

Contrat Local de Santé

 Pays Cœur
d'Hérault

2024-2029



Annexe 3 :
Fiches actions par axe
d'intervention



SOINS PRIMAIRES

Mesures (Fiche-actions)	Actions associées	Page
1.1 Favoriser la cohérence et l'attractivité médicale du territoire	Faciliter l'accueil et l'installation de professionnels de santé libéraux en veillant à l'équilibre territorial	6
	Soutenir et accompagner la création de centres de santé et structures d'exercice coordonné	
1.2 Faciliter l'accès aux soins de proximité et au déploiement de dispositifs "d'aller vers"	Accompagner les consultations avancées de spécialistes et les démarches d'Hospitalisation à Domicile, en lien avec le CHU et les Centres Hospitaliers de Proximité	13
	Accompagner le déploiement d'offres mobiles de prévention et/ou de soin (consultations avancées, médico bus, équipe mobile (pédo) psychiatrie et périnatalité...)	
	Soutenir les structures visant le maintien à domicile des personnes âgées, telles que le Centre Ressource Territorial (CRT) des personnes âgées et de leurs aidants	
1.3 Renforcer le pouvoir d'agir des habitants sur leur propre santé	Faciliter l'organisation d'évènements de sensibilisation en faveur du dépistage des cancers : colorectal, de l'utérus et du sein, portés par la CPAM	18
	Développer des démarches de littératie en santé (sensibilisation, lisibilité de l'information / méthode FALC (Facile à Lire et à Comprendre), outils adaptés : serious game, réseaux sociaux, santé BD...)	
	Accompagner des actions de psychoéducation et/ou d'Education Thérapeutique du Patient (ETP), en faveur des patients porteurs d'Affection Longue Durée (ALD)	
1.4 Consolider les dynamiques de coordination en matière de soins primaires	Favoriser la présence réciproque des coordinatrices-eurs au sein des instances respectives des dispositifs de coordination	24
	Favoriser l'interconnaissance avec les dispositifs de coordination (PTSM, DAC, CPTS...)	



Mesures (Fiche-actions)	Actions associées	Page
2.1 Mieux repérer et orienter les personnes en souffrance psycho-sociale et/ou atteintes de maladies psychiques	Soutenir la création d'une Equipe Mobile Psychiatrie Précarité	28
	Informier sur l'offre existante à chaque étape du parcours en santé mentale	
	Faciliter la mise en oeuvre de formations Premiers Secours en Santé Mentale	
	Renforcer l'articulation entre ville, hôpital et secteur médico-social	
2.2 Favoriser l'insertion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des usagers	Appuyer la création de dispositifs associatifs (Groupe d'Entraide Mutuelle, équipe citoyenne, etc.)	33
	Définir et mettre en place une stratégie de mobilisation des usagers au sein du CLSM	
2.3 Développer des actions de promotion de la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation	Organiser des ciné-débats à destination du grand public avec les Cinémas de Clermont l'Hérault et Lodève	38
	Renforcer la visibilité de la santé mentale dans les médias locaux	
	Organiser des interventions et des temps de sensibilisation par les pairs ou par des intervenants extérieurs à l'attention des membres du CLSM	
	Fédérer les acteurs de la santé mentale qui souhaitent organiser des événements dans le cadre des Semaines d'Information de la Santé Mentale (SISM)	
2.4 Soutenir une dynamique de réseau en santé mentale à la fois innovante et collaborative	Soutenir des démarches de création artistiques qui promeuvent la santé mentale, notamment en lien avec en lien avec le service Culture, Tourisme et Patrimoine du Pays Coeur d'Hérault	45
	Poursuivre le déploiement des stages croisés du CLSM	
	Poursuive les rencontres des groupes de travail du CLSM en développant la coanimation avec des acteurs du territoire	
	Concevoir une infographie du parcours en santé mentale et s'appuyer sur les annuaires existants	



PARCOURS EN SANTE

Mesures (Fiche-actions)	Actions associées	Page
<p>3.1 Contribuer aux actions de prévention et de dépistage en faveur de la santé des enfants et des jeunes</p>	Relayer et/ou participer à la mise en œuvre d'actions de prévention organisées par la CPAM en Pays Cœur d'Hérault	49
	Accompagner l'Espace Santé Jeunes du Cœur d'Hérault dans la mise en œuvre de son projet de service	
	Animer le site internet et promouvoir le MOOC Nutrilou qui vise à lutter contre le surpoids et l'obésité du jeune enfant	
	Mettre en œuvre les orientations en lien avec la santé globale des jeunes, impulsées par le groupe de travail « parcours en santé mentale des enfants et des adolescents » du CLSM	
	Participer au réseau de proximité des acteurs œuvrant dans le champ des troubles du neurodéveloppement	
<p>3.2 Soutenir des actions de prévention, de dépistage et de prise en charge précoces en faveur de personnes souffrant d'addictions</p>	Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action co-porté par le Groupe SOS (CAARUD Béziers et Montpellier), l'association Addictions France, l'ARS et la CPTS, établi en 2023 à la suite du diagnostic « Réduction des Risques et des Dommages (RdRD) »	56
<p>3.3 Améliorer la visibilité et promouvoir l'offre en santé sexuelle</p>	Favoriser des actions d'éducation à la santé sexuelle à destination des jeunes femmes et/ou des femmes	60
	Promouvoir des outils de communication à destination du grand public	
<p>3.4 Accompagner le parcours en santé périnatale</p>	Renforcer la visibilité et le déploiement des actions d'accompagnement des jeunes parents et/ou de développement du jeune enfant	65
	Effectuer une veille des besoins spécifiques à l'offre en périnatalité et accompagner les porteurs de projet (Psychiatrie périnatalité, Maison des 1000 premiers jours, Permanence des soins)	
<p>3.5 Favoriser l'accès à une activité physique et sportive</p>	Accompagner l'extension de la Maison Sport Santé du Lodévois et Larzac, à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault	71
	Accompagner les initiatives des collectivités territoriales en lien avec le schéma des mobilités du Pays Cœur d'Hérault	



Mesures (Fiche-actions)	Actions associées	Page
4.1 Impulser des démarches de réduction des environnements polluants	Accompagner les démarches de sensibilisation en faveur de la qualité de l'air intérieur (radon, saturnisme, etc.),	77
	Poursuivre l'action Expophyto consacrée à la réduction de l'usage des pesticides	
	Promouvoir l'organisation de formations portant sur le saturnisme, l'habitat dégradé, les nuisances sonores (...), à destination des élus, agents techniques, habitants et professionnels de santé.	
	Faciliter l'appropriation des risques des perturbateurs endocriniens par les acteurs du territoire, notamment dans le cadre de la stratégie des 1000 premiers jours	
4.2 Encourager l'urbanisme favorable à la santé en lien avec les collectivités territoriales	Promouvoir l'UFS et accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de ce concept	82
	Intégrer le thème de la santé dans les documents territoriaux structurants, tout en veillant à leur articulation dans la mise en œuvre, notamment en lien avec le service Aménagement du Pays Cœur d'Hérault	



AXE 1 : SOINS PRIMAIRES

FICHE-ACTION 1 : FAVORISER LA COHÉRENCE ET L'ATTRACTIVITÉ MÉDICALE DU TERRITOIRE

Date de mise à jour : 08/06/24

<p>Orientation(s) (référence réglementaire éventuelle, plan national – si PRS préciser le thème ou parcours / la référence au projet-, document territorial de cadrage)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stratégie Nationale de Santé (en particulier « <i>Structurer les soins primaires pour assurer la qualité et la continuité des prises en charge</i> »). ➤ Ma Santé 2022. ➤ Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 : Engagement 6 : Soutenir l'attractivité des métiers de la santé. Engagement 4 : Renforcer la coordination des acteurs pour assurer la continuité des prises en charge et des accompagnements. Engagement 3 : Renforcer l'accès pour tous à une prise en charge adaptée aux besoins de santé sur l'ensemble des territoires.
<p>Référence à un projet ou une action structurant.e du(es) document(s) de cadrage (OPTION)</p>	<p>Déclinaison de l'engagement 6 du Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DÉFI #2 « <i>Permettre une meilleure adaptation de l'offre de formation et des parcours professionnels</i> ». <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 4 : Sensibiliser et former les professionnels aux spécificités des publics les plus fragiles et précaires : mots clés des résultats attendus « partenariats mobilisables », « causes et impacts de la précarité », « postures adéquates ». ➤ DÉFI #4 « <i>Soutenir le recrutement, l'installation et l'activité des professionnels dans les territoires</i> ». <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs opérationnel 4 : Poursuivre les actions coordonnées sur les territoires pour améliorer l'attractivité et faciliter le quotidien des professionnels. <p>Déclinaison de l'engagement 4 du Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DÉFI #1 « <i>Améliorer la lisibilité de l'offre et consolider les dynamiques de coordination</i> ». <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 1 : Soutenir les équipes coordonnées pluriprofessionnelles pour intensifier les actions de prévention et l'accès aux soins (recherche de locaux avec les collectivités territoriales, mettre en visibilité les structures d'exercice coordonné...). <p>Déclinaison de l'engagement 3 du Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DÉFI #1 « <i>Renforcer l'accès aux soins de proximité et les pratiques, organisations et techniques innovantes</i> ». <ul style="list-style-type: none"> - Objectif Opérationnel 7 : Favoriser l'entrée dans un parcours de santé pour lutter contre le renoncement aux soins et répondre aux besoins prioritaires aigus ou chroniques.

AXE 1 : SOINS PRIMAIRES

FICHE-ACTION 1 : FAVORISER LA COHÉRENCE ET L'ATTRACTIVITÉ MÉDICALE DU TERRITOIRE



1 - DESCRIPTION DU PROJET

A / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC – BESOINS IDENTIFIES AUXQUELS REpond L'ACTION :

Source : Diagnostic local de santé 2023 du Cœur d'Hérault (publié en janvier 2024).

	ATOUTS	FAIBLESSES
Médecine spécialisée	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une offre de 28 spécialités sur le Cœur d'Hérault, dont 19 en secteur 1. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une prédominance des spécialités à temps partiel, ➤ Une répartition et donc un accès inégal aux spécialistes selon les territoires, ➤ Des difficultés d'accès à la médecine spécialisée (en particulier des délais trop importants pour obtenir un rendez-vous) mises en avant par une partie de la population, et des situations de renoncement aux soins. ➤ Des spécialités à renforcer : cardiologie, neurologie, pédiatrie, psychiatrie...
Médecine générale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une augmentation du nombre de médecins généralistes installés sur le territoire : 10 pour la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac, 37 pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, 29 pour la Communauté de Communes du Clermontais, ➤ 6 structures d'exercices coordonnés dont une CPTS. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des déséquilibres dans l'installation des médecins entre les trois Communautés de Communes. ➤ Un accès aux soins globalement perçu comme difficile : difficultés à trouver un médecin traitant et des délais importants pour obtenir un rendez-vous chez un médecin généraliste ; inadaptation d'une partie des cabinets libéraux à la prise en charge de publics vulnérables (personnes ayant des troubles psychiques, en situation de précarité, de handicap, peu mobiles, allophones...), ➤ Une densité de médecins généralistes plus faible en Cœur d'Hérault qu'en France, surtout en Lodévois et Larzac : 66 pour 100 000 habitants en 2023, ➤ Concernant l'accessibilité potentielle localisée : 36 communes sur 77 sous denses en médecine générale.
Autres professionnels de santé	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 enjeux poursuivis : une coordination des structures sanitaires à intensifier et une offre d'hospitalisation de proximité à renforcer, ➤ 2 structures de permanence des soins : <ul style="list-style-type: none"> ○ Centre d'Accueil et de Permanence des Soins (CAPS) de Lodève, ○ Maison Médicale de Garde (MMG) de Clermont l'Hérault, ➤ Une antenne de Service Médical d'Urgence et de Réanimation (SMUR), ➤ Un accès à l'imagerie qui tend à se faciliter : imagerie conventionnelle et échographie présentes dans les lieux suivants : Centre Hospitalier de Lodève, Pôle Santé et Cabinet libéral à Gignac, Comptoir Médical à Clermont l'Hérault. ➤ Présence d'un scanner au Centre Hospitalier de Lodève. 	

AXE 1 : SOINS PRIMAIRES

FICHE-ACTION 1 : FAVORISER LA COHÉRENCE ET L'ATTRACTIVITÉ MÉDICALE DU TERRITOIRE



Etat de santé des personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les taux de 65 ans et plus hospitalisés en court séjour, pour lésion traumatique sont importants en 2020, notamment en Lodévois et Larzac et Clermontais, pour lesquels les taux sont supérieurs ou égaux à la moyenne nationale. Le Lodévois et Larzac présente le taux le plus élevé des EPCI de l'Hérault pour les lésions traumatiques. ➤ Le taux de 65 ans et plus pris en charge pour diabète en 2019 est relativement important, notamment en Lodévois et Larzac. ➤ Les taux de 65 ans et plus pour prise en charge de la maladie d'Alzheimer et autres démences en 2019, sont supérieurs à la moyenne nationale. ➤ 2 740 personnes de plus de 75 ans vivent seules à domicile en 2019.
--	---

B/ DESCRIPTION DE L'OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION :

- Renforcer l'accès aux soins de proximité et aux pratiques, organisations et techniques innovantes.
- Soutenir une démarche de parcours de santé qui vise la lutte contre le renoncement aux soins et la réponse aux besoins prioritaires d'accès à un médecin généraliste.
- Poursuite de l'objectif visé dans le précédent CLS : Améliorer l'accès de la population aux soins primaires, en favorisant le développement de projets de santé partagés entre les professionnels de santé libéraux. A partir des besoins de la population et des professionnels de santé concernés, aboutir à la création de structures d'exercice coordonné.

C / PRESENTATION DE L'ACTION :

- Faciliter l'accueil et l'installation de professionnels de santé libéraux en veillant à l'équilibre territorial :
 - Exemple de pistes d'actions proposées dans le PRS, que le CLS pourrait accompagner :*
 - *Promouvoir l'exercice en zone sous-dense en proposant des témoignages (vidéos, retours d'expérience, présentation lors d'événements...),*
 - *Organiser des échanges entre pairs et des échanges entre les professionnels installés sur le territoire et ceux susceptibles de s'y installer,*
 - *Faciliter l'accès aux infrastructures (communiquer sur les infrastructures existantes, mettre en place et diffuser un guide d'accueil pour les professionnels de Santé...).*
- Soutenir et accompagner la création de centres de santé ou de structures d'exercice coordonné.

AXE 1 : SOINS PRIMAIRES

FICHE-ACTION 1 : FAVORISER LA COHÉRENCE ET L'ATTRACTIVITÉ MÉDICALE DU TERRITOIRE



D / MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

- Principaux partenaires concernés :
 - Professionnels de santé libéraux,
 - FORMS (Fédération Occitanie Roussillon des Maisons de Santé),
 - Centres Hospitaliers,
 - Collectivités Territoriales,
 - Mutuelles,
 - Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC),
 - Département Universitaires de Médecine Générale (DUMG),
 - Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM),
 - Associations d'étudiants et d'internes,
 - Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS),
 - ...etc.
- Prérequis (conditions de réussite de l'action) :
 - Mobilisation des professionnels de santé libéraux,
 - Investissement des élu.es autour des questions d'installation des professionnels de santé,
 - Intérêt des professionnels de santé libéraux pour l'exercice partagé et collectif,
 - Articulation du Contrat Local de Santé avec les actions de la CPTS.

E / TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du Pays Cœur d'Hérault. Une attention particulière sera portée sur les territoires des deux contrats de ville (Clermont l'Hérault et Lodève), ainsi que dans les zones sous denses et isolées.

AXE 1 : SOINS PRIMAIRES

FICHE-ACTION 1 : FAVORISER LA COHÉRENCE ET L'ATTRACTIVITÉ MÉDICALE DU TERRITOIRE



2 - DESCRIPTION DES ACTIONS ET DU CALENDRIER PREVISIONNEL

Etapes / Actions	Pilotes de l'action	Livrables envisagés	2024	2025	2026	2027	2028	2029		
Action 1 : Faciliter l'accueil et l'installation de professionnels de santé libéraux en veillant à l'équilibre territorial										
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer un appui aux professionnels volontaires, notamment en termes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ D'élaboration du projet de santé (données de diagnostic, articulation avec les projets existants...), ➤ De mise en relation avec les élu.es du territoire, l'ARS, l'Assurance Maladie, la CPTS et les autres partenaires, ➤ De définition de projets de prévention-promotion de la santé. 	Coordination CLS Professionnels de santé libéraux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquête sur l'attractivité médicale à destination des professionnels libéraux installés, ➤ Cartographie des professionnels de santé libéraux installés. 								
Action 2 : Soutenir et accompagner la création de centres de santé et structures d'exercice coordonné										
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer un appui aux collectivités et/ou aux professionnels de santé dans la création de centres de santé, notamment en termes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ D'élaboration du projet de santé (données de diagnostic, articulation avec les projets existants...), ➤ De mise en relation avec les professionnels du territoire ou les élu.es selon l'interlocuteur qui porte le projet, ➤ De définition de projets de prévention-promotion de la santé, ➤ De recherche de financement : se renseigner sur les opportunités existantes. 	Coordination CLS et CPTS Professionnels de santé libéraux Elus du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cartographie des projets collectifs mis en place et à venir. 								



AXE 1 : SOINS PRIMAIRES

FICHE-ACTION 1 : FAVORISER LA COHÉRENCE ET L'ATTRACTIVITÉ MÉDICALE DU TERRITOIRE

3 – RESULTATS CONCRETS ATTENDUS

- Des projets collectifs et/ou d'exercice coordonné sont développés sur le territoire,
- Les habitants ont plus facilement accès à un médecin généraliste et/ou spécialiste,
- La densité de médecins généralistes est plus importante,
- Plusieurs projets de prévention/promotion de la santé sont menés par des MSP.

4 – INDICATEURS DE SUIVI OU D'ÉVALUATION

- Nombre de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles ayant adhéré à l'Accord Conventionnel Interprofessionnel,
- Nombre de médecins salariés en Centre de Santé,
- Nombre et qualité des projets de prévention-promotion de la santé mis en place par les structures d'exercice coordonné,
- Nombre de nouvelles installations de médecins généralistes et d'autres professionnels de santé, notamment dans le cadre de projets collectifs / de projets d'exercice coordonné,
- Evolution du pourcentage de professionnels de santé impliqués dans des projets collectifs / des projets d'exercice coordonné.

5 – MOYENS DE MISE EN ŒUVRE (liste non exhaustive)

- Moyens humains :
 - 2 chargées de mission pour l'action du :
 - CLS aux équivalences suivantes : 0,7 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
 - CLSM aux équivalences suivantes : 0,3 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
- Autres sources à déterminer.

6 – RÔLE ET MISSIONS DU (DE LA) COORDINATEUR(TRICE)

Rôle, nature de l'accompagnement, nature des tâches à réaliser (appui sur du diagnostic, appui sur la définition du projet, appui sur la communication, liens avec les partenaires, appui dans la recherche de financement, co-animation de réunions, co-portage du projet...).

Pour l'action 1 qui vise à faciliter l'accueil et l'installation de professionnels de santé libéraux en veillant à l'équilibre territorial et pour l'action 2 qui vise à soutenir et accompagner la création de centres de santé ou de structures d'exercice coordonné :

- Accompagnement de la mise en place des projets :
 - Prise de contact régulière avec les collectivités territoriales et les professionnels de santé libéraux (envoi de courriers, rencontres...) afin de leur transmettre des informations sur l'existence d'un potentiel appui dans le cadre du CLS,
 - Production et partage d'éléments de diagnostic,

AXE 1 : SOINS PRIMAIRES

FICHE-ACTION 1 : FAVORISER LA COHÉRENCE ET L'ATTRACTIVITÉ MÉDICALE DU TERRITOIRE



- Mise en lien des porteurs de projets d'exercice coordonné avec les collectivités territoriales, la CPTS, l'ARS, l'Assurance Maladie ou encore la Région,
- Appui des porteurs de projets d'exercice coordonné ou de centres de santé pour le montage d'actions : mise en lien avec les partenaires, appui dans la définition du projet et la recherche de financements.

- Suivi des projets mis en place :
 - Organisation de rencontres régulières avec les porteurs de projets,
 - Suivi des projets de la CPTS, notamment par la participation aux rencontres dédiées,
 - Communication autour des structures créées et des actions menées,
 - Suivi des actions de prévention et de promotion en santé menées par les MSP et centres de santé : sport santé, addictions, alimentation, etc.



AXE 1 : SOINS PRIMAIRES

FICHE-ACTION 2 : FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS DE PROXIMITÉ ET AU DÉPLOIEMENT DE DISPOSITIFS "D'ALLER VERS"

Date de mise à jour : 08/06/24

<p>Orientation(s) (référence réglementaire éventuelle, plan national – si PRS préciser le thème ou parcours / la référence au projet-, document territorial de cadrage)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stratégie Nationale de Santé (en particulier « Structurer les soins primaires pour assurer la qualité et la continuité des prises en charge »). ➤ Ma Santé 2022. ➤ Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 : Engagement 3 : Renforcer l'accès pour tous à une prise en charge adaptée aux besoins de santé sur l'ensemble des territoires ». <ul style="list-style-type: none"> Thèmes associés : PRAPS, prévention et promotion de la santé, numérique. Parcours associés : vieillissement, handicap, maladies chroniques.
<p>Référence à un projet ou une action structurant.e du(es) document(s) de cadrage (OPTION)</p>	<p>Déclinaison de l'engagement 3 du Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DÉFI #1 « Renforcer l'accès aux soins de proximité et les pratiques, organisations et techniques innovantes » <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 1 : Renforcer et faire connaître les dispositifs spécifiques pour les personnes en situation de précarité dans une démarche d'« aller vers ». - Objectif opérationnel 7 : Favoriser l'entrée dans un parcours de santé pour lutter contre le renoncement aux soins et répondre aux besoins prioritaires aigus ou chroniques.

1 – DESCRIPTION DU PROJET

A / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC – BESOINS IDENTIFIES AUXQUELS REpond L'ACTION :

Source : Diagnostic local de santé 2023 du Cœur d'Hérault (publié en janvier 2024).

	ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Médecine spécialisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une offre de 28 spécialités sur le Cœur d'Hérault, dont 19 en secteur 1. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une prédominance des spécialités à temps partiel, ➤ Une répartition et donc un accès inégal aux spécialistes selon les territoires, ➤ Des difficultés d'accès à la médecine spécialisée (en particulier des délais trop importants pour obtenir un rendez-vous) mises en avant par une partie de la population, et des situations de renoncement aux soins. ➤ Des spécialités à renforcer : cardiologie, neurologie, pédiatrie, psychiatrie...

AXE 1 : SOINS PRIMAIRES

FICHE-ACTION 2 : FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS DE PROXIMITÉ ET AU DÉPLOIEMENT DE DISPOSITIFS "D'ALLER VERS"



Médecine générale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une augmentation du nombre de médecins généralistes installés sur le territoire : 10 pour la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac, 37 pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, 29 pour la Communauté de Communes du Clermontais, ➤ 6 structures d'exercices coordonnés dont une CPTS. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des déséquilibres dans l'installation des médecins entre les trois Communautés de Communes. ➤ Un accès aux soins globalement perçu comme difficile : difficultés à trouver un médecin traitant et des délais importants pour obtenir un rendez-vous chez un médecin généraliste ; inadaptation d'une partie des cabinets libéraux à la prise en charge de publics vulnérables (personnes ayant des troubles psychiques, en situation de précarité, de handicap, peu mobiles, allophones...), ➤ Une densité de médecins généralistes plus faible en Cœur d'Hérault qu'en France, surtout en Lodévois et Larzac : 66 pour 100 000 habitants en 2023, ➤ Concernant l'accessibilité potentielle localisée : 36 communes sur 77 sous denses en médecine générale.
Environnement social	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un nombre important de familles monoparentales et des besoins d'accompagnement à la parentalité, notamment dans le cadre de la stratégie des 1000 premiers jours. ➤ Un taux de pauvreté plus important qu'en France. ➤ Une part d'ouvriers plus importante que de cadres, avec une espérance de vie inférieure. 	
Etat de santé des personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les taux de 65 ans et plus hospitalisés en court séjour, pour lésion traumatique sont importants en 2020, notamment en Lodévois et Larzac et Clermontais, pour lesquels les taux sont supérieurs ou égaux à la moyenne nationale. Le Lodévois et Larzac présente le taux le plus élevé des EPCI de l'Hérault pour les lésions traumatiques. ➤ Le taux de 65 ans et plus pris en charge pour diabète en 2019 est relativement important, notamment en Lodévois et Larzac. ➤ Les taux de 65 ans et plus pour prise en charge de la maladie d'Alzheimer et autres démences en 2019, sont supérieurs à la moyenne nationale. ➤ 2 740 personnes de plus de 75 ans vivent seules à domicile en 2019. 	

B/ DESCRIPTION DE L'OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION :

- Renforcer l'accès aux soins de proximité et aux pratiques, organisations et techniques innovantes.
- Soutenir une démarche de parcours de santé qui vise le maintien à domicile des publics en situation de vulnérabilité et la lutte contre le renoncement aux soins.

AXE 1 : SOINS PRIMAIRES

FICHE-ACTION 2 : FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS DE PROXIMITÉ ET AU DÉPLOIEMENT DE DISPOSITIFS "D'ALLER VERS"



C / PRESENTATION DE L'ACTION :

- Accompagner les consultations avancées de spécialistes et les démarches d'Hospitalisation à Domicile, en lien avec le CHU et les Centres Hospitaliers de Proximité.
- Accompagner le déploiement d'offres mobiles de prévention et/ou de soin (consultations avancées, médico bus, équipe mobile (pédo) psychiatrie et périnatalité...).
- Soutenir les structures visant le maintien à domicile des personnes âgées, telles que le Centre Ressource Territorial (CRT) des personnes âgées et de leurs aidants.

D / MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

➤ Principaux partenaires concernés :

- Professionnels de santé libéraux,
- Centres Hospitaliers de proximité et CHU de Montpellier,
- Collectivités Territoriales,
- Structures d'exercice coordonné : CPTS et MSP,
- Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) du Cœur d'Hérault,
- Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC),
- Département Universitaires de médecine générale (DUMG),
- Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM),
- Associations et CCAS,
- Assurance Maladie de l'Hérault,
- ...etc.

➤ Prérequis (conditions de réussite de l'action) :

- Mobilisation des professionnels de santé libéraux,
- Mobilisation des élu.es,
- Articulation du CLS avec les actions de la CPTS,
- Mobilisation du CHU de Montpellier,
- Des financements sont alloués à des projets en Pays Cœur d'Hérault.

E / TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du Pays Cœur d'Hérault avec une attention particulière portée sur les zones sous denses et isolées et sur les deux contrats de ville de Clermont l'Hérault et Lodève.



AXE 1 : SOINS PRIMAIRES

FICHE-ACTION 2 : FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS DE PROXIMITÉ ET AU DÉPLOIEMENT DE DISPOSITIFS "D'ALLER VERS"

2 – DESCRIPTION DES ACTIONS ET DU CALENDRIER PREVISIONNEL

Etapes / Actions	Pilotes de l'action	Livrables envisagés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Action 1 : Accompagner les consultations avancées de spécialistes et les démarches d'Hospitalisation à Domicile, en lien avec le CHU et les Centres Hospitaliers de Proximité								
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Repérer les besoins existants et les publics concernés en matière de consultation avancée (périnatalité, psychiatrie...) à partir d'entretiens avec les partenaires, ➤ Faciliter les relations entre les professionnels du CHU et le réseau local de professionnels. 	Coordination CLS CHU et Centres Hospitaliers de proximité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comptes-rendus d'entretiens ou de réunions avec des diaporamas à l'appui 	▶					
Action 2 : Accompagner le déploiement d'offres mobiles de prévention et/ou de soin (médico bus, équipe mobile (pédo) psychiatrie et périnatalité...)								
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Repérer les besoins existants (offre spécialisée en santé, accès aux droits...) à partir d'entretiens avec les partenaires, ➤ Accompagner les initiatives en la matière et faciliter le déploiement des projets. 	Coordination CLS CHU et Centres Hospitaliers de proximité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comptes-rendus d'entretiens ou de réunions avec des diaporamas à l'appui ➤ Cartographie du circuit des équipes mobiles 	▶					
Action 3 : Soutenir les structures visant le maintien à domicile des personnes âgées, telles que le Centre Ressource Territorial (CRT) des personnes âgées et de leurs aidants								
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner les initiatives en la matière et faciliter le déploiement des projets, ➤ Suivre les actions du CRT et faire du lien, notamment avec le CLSM. 	Coordination CLS CHU et Centres Hospitaliers de proximité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comptes-rendus d'entretiens ou de réunions avec des diaporamas à l'appui 	▶					



AXE 1 : SOINS PRIMAIRES

FICHE-ACTION 2 : FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS DE PROXIMITÉ ET AU DÉPLOIEMENT DE DISPOSITIFS "D'ALLER VERS"

3 – RESULTATS CONCRETS ATTENDUS

- Constitution de plusieurs projets d'offres mobiles,
- Diminution du nombre de personnes en situation de précarité,
- Augmentation du nombre de personnes prises en charge, initialement éloignées du système de santé ou dites invisibles,
- Renforcement d'une prise en charge dans le droit commun, tant au niveau de l'accès aux droits que de l'accès aux soins.

4 – INDICATEURS DE SUIVI OU D'ÉVALUATION

- Nombre et type de projets mobiles créés,
- Nombre de communes et/ou de personnes bénéficiant de leurs services à l'année,
- Nombre de professionnels engagés et modalités de transversalité entre secteur d'intervention (santé/social).

5 – MOYENS DE MISE EN ŒUVRE (liste non exhaustive)

- Moyens humains : 2 chargées de mission pour l'action du :
 - CLS aux équivalences suivantes : 0,7 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
 - CLSM aux équivalences suivantes : 0,3 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
- Autres sources à déterminer.

6 – RÔLE ET MISSIONS DU (DE LA) COORDINATEUR(TRICE)

Rôle, nature de l'accompagnement, nature des tâches à réaliser (appui sur du diagnostic, appui sur la définition du projet, appui sur la communication, liens avec les partenaires, appui dans la recherche de financement, co-animation de réunions, co-portage du projet...).

- **Accompagnement de la mise en place des projets :**
 - Prise de contact régulière avec les professionnels de santé et les élus (envoi de courriers, rencontres...) afin de leur transmettre des informations sur les opportunités en matière d'offres mobiles et sur l'existence d'un potentiel appui dans le cadre du CLS.
 - Mise en lien des porteurs de projets d'exercice coordonné avec l'ARS, la CPTS, l'Assurance Maladie, la CAF, la CPAM...
 - Appui des porteurs de projets pour le montage d'actions : partage d'éléments de diagnostic, appui dans la recherche de financements...
- **Suivi des projets mis en place :**
 - Organisation de rencontres régulières avec les porteurs de projets,
 - Mise en lien avec les partenaires terrain incontournables tels que la CPTS ou le CLSM,
 - Communication autour des structures créées et des actions menées.

AXE 1 : SOINS PRIMAIRES

FICHE-ACTION 3 : RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS SUR LEUR PROPRE SANTÉ



Date de mise à jour : 26/07/24

<p>Orientation(s) (référence réglementaire éventuelle, plan national – si PRS préciser le thème ou parcours / la référence au projet-, document territorial de cadrage)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stratégie Nationale de Santé (en particulier « Structurer les soins primaires pour assurer la qualité et la continuité des prises en charge »). ➤ Ma Santé 2022. ➤ Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 : <ul style="list-style-type: none"> Engagement 1 : Dynamiser et adapter la prévention et la promotion de la santé aux âges clés et aux milieux de vie. Engagement 2 : Accompagner chaque personne pour lui permettre d'être actrice de sa santé. Engagement 3 : Renforcer l'accès pour tous à une prise en charge adaptée aux besoins de santé sur l'ensemble des territoires. <p>Parcours associés : cancer, handicap, vieillissement, citoyens, usagers, prévention, promotion de la santé, PRAPS. Schéma Territorial de Santé Hérault & Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS) - Engagement n°1 : Dynamiser et adapter la prévention et la promotion de la santé aux âges clés et aux milieux de vie.</p>
<p>Référence à un projet ou une action structurant.e du(es) document(s) de cadrage (OPTION)</p>	<p>Déclinaison de l'engagement 1 du Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DÉFI #4 « Renforcer le dépistage, le repérage et l'accompagnement précoce » <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 6 : Améliorer l'accès au dépistage en renforçant la mobilisation de l'ensemble des acteurs et en développant une offre de dépistage plus simple, plus lisible, plus efficace, plus accessible, plus adaptée au terrain, pour améliorer l'adhésion. <p>Déclinaison de l'engagement 2 du Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DÉFI #1 « Renforcer le pouvoir d'agir des personnes et leur connaissance du système de santé » <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 1 : Développer le « faire avec » dans la mise en place des projets de prévention et de promotion de la santé (co-construction). - Objectif opérationnel 2 : Renforcer le pouvoir d'agir des personnes vivant un cancer, une ou des maladies chroniques, des personnes vivant avec un trouble psychique et des personnes vivant avec un handicap et de leurs proches notamment par la psychoéducation, l'éducation thérapeutique des patients et la pair aidance. - Objectif opérationnel 5 : Promouvoir les droits des usagers dont les proches aidants et en faire un tremplin pour leur engagement dans les projets qui les concernent. - Objectif opérationnel 6 : Adapter la communication aux publics cibles avec des modalités tenant compte de leurs aptitudes. - Objectif opérationnel 7 : Enrichir la démocratie en santé par une participation citoyenne à l'élaboration des politiques publiques (fabrique citoyenne ...). <p>Déclinaison de l'engagement 3 du Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DÉFI #1 « Renforcer l'accès aux soins de proximité et les pratiques, organisations et techniques innovantes. » <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 7 : Favoriser l'entrée dans un parcours de santé pour lutter contre le renoncement aux soins et répondre aux besoins prioritaires aigus ou chroniques.

AXE 1 : SOINS PRIMAIRES

FICHE-ACTION 3 : RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS SUR LEUR PROPRE SANTÉ



1 - DESCRIPTION DU PROJET

A / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC – BESOINS IDENTIFIES AUXQUELS REpond L'ACTION :

Source : Diagnostic local de santé 2023 du Cœur d'Hérault (publié en janvier 2024).

	ATOUTS	FAIBLESSES
Médecine spécialisée	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une offre de 28 spécialités sur le Cœur d'Hérault, dont 19 en secteur 1. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une prédominance des spécialités à temps partiel, ➤ Une répartition et donc un accès inégal aux spécialistes selon les territoires, ➤ Des difficultés d'accès à la médecine spécialisée (en particulier des délais trop importants pour obtenir un rendez-vous) mises en avant par une partie de la population, et des situations de renoncement aux soins, ➤ Des spécialités à renforcer : cardiologie, neurologie, pédiatrie, psychiatrie...
Médecine générale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une augmentation du nombre de médecins généralistes installés sur le territoire. ➤ 6 structures d'exercices coordonnés dont une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des déséquilibres dans l'installation des médecins entre les trois Communautés de Communes, ➤ Un accès aux soins globalement perçu comme difficile : difficultés à trouver un médecin traitant et délais importants pour obtenir un rendez-vous chez un médecin généraliste ; inadaptation d'une partie des cabinets libéraux à la prise en charge de publics vulnérables (personnes ayant des troubles psychiques, en situation de précarité, de handicap, peu mobiles, allophones...), ➤ Une densité de médecins généralistes plus faible en Cœur d'Hérault qu'en France, surtout en Lodévois et Larzac : 66 pour 100 000 habitants en 2023, ➤ Concernant l'accessibilité potentielle localisée : 36 communes sur 77 sous denses en médecine générale.
Etat de santé de la population		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Pays Cœur d'Hérault rassemble les cinq plus forts taux de patients consommant en Affections de Longue Durée (ALD) en 2022, ➤ Augmentation de la mortalité et de la surmortalité, ➤ Une espérance de vie à la naissance inférieure à celle de la France, ➤ Une part des dépistages des cancers des bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire inférieure à celle de l'Hérault, ➤ Une maigreur plus importante que dans l'Hérault, en particulier sur le Clermontais, ➤ Une surcharge pondérale plus importante sur la Vallée de l'Hérault.

AXE 1 : SOINS PRIMAIRES

FICHE-ACTION 3 : RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS SUR LEUR PROPRE SANTÉ



B/ DESCRIPTION DE L'OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION :

- Renforcer la capacité des usagers à être acteur de leur santé et/ou de celle de leurs proches dans tous les domaines de la vie et notamment leur compétence à agir sur les déterminants individuels de santé.
- Renforcer la connaissance des personnes du système de santé, notamment des personnes en ALD.

C / PRESENTATION DE L'ACTION :

- Faciliter l'organisation d'évènements de sensibilisation en faveur du dépistage des cancers : colorectal, de l'utérus et du sein, portés par la CPAM.
- Développer des démarches de littératie en santé (sensibilisation, lisibilité de l'information / méthode « Facile à Lire et à Comprendre » (FALC), outils adaptés : serious game, réseaux sociaux, santé BD...)
- Accompagner des actions de psychoéducation et/ou d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) en faveur des patients porteurs d'Affection Longue Durée (ALD).

Cette dernière action est dans la poursuite du partenariat avec Filieris qui avait développé en Pays Cœur d'Hérault des ateliers d'ETP. Il s'agit de promouvoir cette pratique et éventuellement de renouveler la formation de formateur.rice et l'accompagnement d'un partenaire à l'animation d'ateliers.

D / MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

➤ Principaux partenaires concernés :

- Habitants du territoire,
- Usagers des services de santé, notamment en ALD,
- Professionnels de santé libéraux,
- Collectivités Territoriales,
- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS),
- Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) du Cœur d'Hérault,
- Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM),
- Assurance Maladie de l'Hérault,
- Mutualité Française,
- ...etc.

➤ Prérequis (conditions de réussite de l'action) :

- Mobilisation des habitants et des usagers des services de santé,
- Mobilisation des professionnels de santé libéraux,
- Mobilisation des élus,
- Articulation des actions CLS, CPTS et CHU,
- Financement et/ou partenaire développant une action d'ETP.

AXE 1 : SOINS PRIMAIRES

FICHE-ACTION 3 : RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS SUR LEUR PROPRE SANTÉ

**E / TERRITOIRE CONCERNE**

Ensemble du Pays Cœur d'Hérault. Une attention particulière sera portée sur les territoires des deux contrats de ville (Clermont l'Hérault et Lodève), ainsi que dans les zones sous denses et isolées.

2 - DESCRIPTION DES ACTIONS ET DU CALENDRIER PREVISIONNEL

Etapes / Actions	Pilotes de l'action	Livrables envisagés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Action 1 : Faciliter l'organisation d'évènements de sensibilisation en faveur du dépistage des cancers : colorectal, de l'utérus et du sein, portés par la CPAM								
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivre les travaux de la CPTS et de la CPAM sur l'organisation de journées des femmes, ➤ Impulser des journées des femmes en quartiers prioritaires de la ville (QPV), ➤ Accompagner des démarches pour sensibiliser au dépistage du cancer colorectal. 	Coordination CLS CPTS, CPAM, Contrats de ville	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Supports de communication et d'invitation 	➤	➤	➤	➤	➤	➤
Action 2 : Développer des démarches de littératie en santé (sensibilisation, lisibilité de l'information / méthode FALC, outils adaptés : serious game, réseaux sociaux, santé BD...)								
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner l'organisation d'ateliers de sensibilisation sur les déterminants de la santé globale à l'attention du grand public, ➤ Elaborer une BD qui présente le projet Expophyto à l'attention du grand public, ➤ Mener une campagne de communication sur l'offre en santé sexuelle avec la réalisation de dépliants. ➤ Elaborer un support de communication sur le parcours en santé mentale, ➤ Elaborer des outils de communication innovants pour valoriser les actions du CLS. 	Coordination CLS et partenaires techniques selon la thématique concernée	<ul style="list-style-type: none"> ➤ BD Expophyto, ➤ Invitations aux ateliers ➤ Dépliants en santé sexuelle ➤ ... 	➤	➤	➤	➤	➤	➤



AXE 1 : SOINS PRIMAIRES

FICHE-ACTION 3 : RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS SUR LEUR PROPRE SANTÉ

Action 3 : Accompagner des actions de psychoéducation et/ou d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) en faveur des patients porteurs d'Affection Longue Durée (ALD)

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faciliter le déploiement de formations en ETP à destination des usagers en ALD. ➤ Organiser des temps de sensibilisation sur la psychoéducation et les actions qui en découlent. 	Coordination CLS et CLSM	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Supports de communication et d'invitation, ➤ Comptes-rendus 	
---	-----------------------------	--	--

3 – RESULTATS CONCRETS ATTENDUS

- Des habitants/usagers sont informés sur les actions du CLS et participent aux instances de ce dernier,
- Des démarches de pair aideance se développent entre patients porteurs d'Affection de Longue Durée (ALD),
- Des relations de confiance se développent entre les professionnels de santé et les patients porteurs d'Affection de Longue Durée (ALD),

4 – INDICATEURS DE SUIVI OU D'EVALUATION

- Nombre d'ateliers de sensibilisation à destination du grand public organisés,
- Nombre et type de supports de communication retranscrits en FALC, élaborés à destination du grand public,
- Nombre de programmes d'ETP mis en place, à destination de patients porteurs d'Affection de Longue Durée (ALD),
- Nombre de journées des femmes organisées en QPV,
- Nombre de réunions réalisées dans le cadre de la stratégie de sensibilisation au dépistage du cancer colorectal,
- Nombre de livrables de communication à la fois innovants et FALC.

5 – MOYENS DE MISE EN ŒUVRE (liste non exhaustive)

- Moyens humains :
 - 2 chargées de mission pour l'action du :
 - CLS aux équivalences suivantes : 0,7 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
 - CLSM aux équivalences suivantes : 0,3 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
- Autres sources à déterminer.

AXE 1 : SOINS PRIMAIRES

FICHE-ACTION 3 : RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS SUR LEUR PROPRE SANTÉ



6 – RÔLE ET MISSIONS DU (DE LA) COORDINATEUR(TRICE)

Rôle, nature de l'accompagnement, nature des tâches à réaliser (appui sur du diagnostic, appui sur la définition du projet, appui sur la communication, liens avec les partenaires, appui dans la recherche de financement, co-animation de réunions, co-portage du projet...).

Action 1 : Faciliter l'organisation d'évènements de sensibilisation en faveur du dépistage des cancers : colorectal, de l'utérus et du sein, portés par la CPAM

- Participation aux réunions d'organisation,
- Relai de l'information et mise en lien entre les partenaires,
- Partage de données dans le cadre de la mission d'observatoire territoriale,
- Mise en lien avec les EPCI,
- Appui logistique.

Action 2 : Développer des démarches de littératie en santé (sensibilisation, lisibilité de l'information / méthode FALC, outils adaptés : serious game, réseaux sociaux, santé BD...)

Travailler sur des outils de communication accessibles à toutes et tous en diversifiant les supports d'accès à l'information en santé pour les rendre accessibles et compréhensibles :

- Transcriptions de documents d'information en Facile à Lire et à Comprendre (FALC),
- Création et/ou mise à disposition de supports alternatifs tels que vidéos, dessins,
- Communication : lieu de dépôt, impression des documents...

Action 3 : Accompagner des actions de psychoéducation et/ou d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) en faveur des patients porteurs d'Affection Longue Durée (ALD)

- Engager les citoyens/habitants volontaires dans des démarches de démocratie participative en proximité et en lien avec les acteurs locaux. Aller vers des publics plus éloignés de l'exercice de participation en leur proposant de s'impliquer dans des démarches construites pour eux et avec leurs représentants : focus groupe / réunions en QPV,
- Travailler sur des projets de santé communs entre le Groupement Hospitaliers de Territoire (GHT) et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) : organisation de réunions et rédaction de comptes-rendus.

AXE 1 : SOINS PRIMAIRES

FICHE-ACTION 4 : CONSOLIDER LES DYNAMIQUES DE COORDINATION EN MATIÈRE DE SOINS PRIMAIRES



Date de mise à jour : 26/07/24

<p>Orientation(s) (référence réglementaire éventuelle, plan national – si PRS préciser le thème ou parcours / la référence au projet-, document territorial de cadrage)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stratégie Nationale de Santé (en particulier « Structurer les soins primaires pour assurer la qualité et la continuité des prises en charge »). ➤ Ma Santé 2022. ➤ Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 : Engagement 4 : Renforcer la coordination des acteurs pour assurer la continuité des prises en charge et des accompagnements. Thèmes associés : prévention et promotion de la santé, soins primaires. Parcours associés : soins primaires, vieillissement, maladies chroniques, dépistage des cancers, handicap.
<p>Référence à un projet ou une action structurant.e du(es) document(s) de cadrage (OPTION)</p>	<p>Déclinaison de l'engagement 4 du Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DÉFI #1 « Améliorer la lisibilité de l'offre et consolider les dynamiques de coordination » <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 2 : Améliorer la lisibilité des dispositifs de coordination et leur articulation (favoriser la coordination de projets territoriaux avec les collectivités territoriales, mettre en visibilité les structures d'exercice coordonné...).

1 – DESCRIPTION DU PROJET

A / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC – BESOINS IDENTIFIES AUXQUELS REpond L'ACTION :

Source : Diagnostic local de santé 2023 du Cœur d'Hérault (publié en janvier 2024).

	ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Médecine spécialisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une offre de 28 spécialités sur le Cœur d'Hérault, dont 19 en secteur 1. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une prédominance des spécialités à temps partiel, ➤ Une répartition et donc un accès inégal aux spécialistes selon les territoires, ➤ Des difficultés d'accès à la médecine spécialisée (en particulier des délais trop importants pour obtenir un rendez-vous) mises en avant par une partie de la population, et des situations de renoncement aux soins. ➤ Des spécialités à renforcer : cardiologie, neurologie, pédiatrie, psychiatrie...

AXE 1: SOINS PRIMAIRES

FICHE-ACTION 4 : CONSOLIDER LES DYNAMIQUES DE COORDINATION EN MATIÈRE DE SOINS PRIMAIRES



Médecine générale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une augmentation du nombre de médecins généralistes installés sur le territoire : 10 pour la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac, 37 pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, 29 pour la Communauté de Communes du Clermontais, ➤ 6 structures d'exercices coordonnés dont une CPTS. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des déséquilibres dans l'installation des médecins entre les trois Communautés de Communes. ➤ Un accès aux soins globalement perçu comme difficile : difficultés à trouver un médecin traitant et des délais importants pour obtenir un rendez-vous chez un médecin généraliste ; inadaptation d'une partie des cabinets libéraux à la prise en charge de publics vulnérables (personnes ayant des troubles psychiques, en situation de précarité, de handicap, peu mobiles, allophones...), ➤ Une densité de médecins généralistes plus faible en Cœur d'Hérault qu'en France, surtout en Lodévois et Larzac : 66 pour 100 000 habitants en 2023, ➤ Concernant l'accessibilité potentielle localisée : 36 communes sur 77 sous denses en médecine générale.
Etat de santé de la population	<p>Un réseau d'acteurs important :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 6 structures d'exercices coordonnés dont une CPTS. ➤ Un Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC), ➤ Un Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) et un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Pays Cœur d'Hérault rassemble les cinq plus forts taux de patients consommant en Affections de Longue Durée (ALD) en 2022. ➤ Augmentation de la mortalité et de la surmortalité. ➤ Une espérance de vie à la naissance inférieure à celle de la France. ➤ Une part des dépistages des cancers des bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire inférieure à celle de l'Hérault. ➤ Une maigreur plus importante que dans l'Hérault, en particulier sur le Clermontais. ➤ Une surcharge pondérale plus importante sur la Vallée de l'Hérault.

B/ DESCRIPTION DE L'OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION :

- Renforcer, accompagner et simplifier la coordination entre les acteurs de la stratégie de santé globale.
- Améliorer la qualité et l'efficacité de la prise en charge des patients par une meilleure coordination des acteurs, dans une dimension pluriprofessionnelle.

C / PRESENTATION DE L'ACTION :

- Favoriser la présence réciproque des coordinatrices-eurs au sein des instances respectives des dispositifs de coordination,
- Favoriser l'interconnaissance entre les dispositifs de coordination (PTSM, DAC, CPTS...).

AXE 1 : SOINS PRIMAIRES

FICHE-ACTION 4 : CONSOLIDER LES DYNAMIQUES DE COORDINATION EN MATIÈRE DE SOINS PRIMAIRES



D / MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

- Principaux partenaires concernés :
 - Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS),
 - Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC),
 - Collectivités Territoriales,
 - Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM),
 - Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) du Cœur d'Hérault,
 - Assurance Maladie de l'Hérault,
 - Mutualité Française,
 - Assurance Maladie de l'Hérault,
 - ...etc.
- Prérequis (conditions de réussite de l'action) :
 - Mobilisation des principaux partenaires de la coordination et volonté commune de ces derniers de tendre vers un plan d'actions commun.

E / TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du Pays Cœur d'Hérault. Une attention particulière sera portée sur les territoires des deux contrats de ville (Clermont l'Hérault et Lodève), ainsi que dans les zones sous denses et isolées.

2 - DESCRIPTION DES ACTIONS ET DU CALENDRIER PREVISIONNEL

Etapes / Actions	Pilotes de l'action	Livrables envisagés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Action 1 : Favoriser la présence réciproque des coordinatrices-eurs au sein des instances respectives de ces dispositifs								
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser un état des lieux de la participation réciproque dans les instances de gouvernance, ➤ Réaliser des entretiens bilatéraux avec les partenaires en question pour renforcer le partenariat, ➤ Mettre en application les modalités de participation. 	Coordination CLS/M, CPTS, DAC, PTSM.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bilan de l'état des lieux ➤ Compte-rendu de réunions 	■	■				
Action 2 : Favoriser l'interconnaissance entre les dispositifs de coordination (PTSM, DAC, CPTS...)								
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Animer une instance d'interconnaissance et de partage d'actualités entre les partenaires de la coordination : définir la temporalité et le contenu des rencontres, ➤ Communiquer autour de l'articulation des dispositifs de coordination à l'attention des partenaires. 	Coordination CLS/M, CPTS, DAC, PTSM.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Document de cadrage/projet commun, ➤ Comptes-rendus de réunions ➤ Supports de communication 	■	■	■	■	■	■



AXE 1: SOINS PRIMAIRES

FICHE-ACTION 4 : CONSOLIDER LES DYNAMIQUES DE COORDINATION EN MATIÈRE DE SOINS PRIMAIRES

3 – RESULTATS CONCRETS ATTENDUS

- Les missions des partenaires du champ de la coordination sont clarifiées et articulées, notamment en matière de soins primaires.
- Des dynamiques de coordination sont renforcées autour de parcours spécifiques, notamment la santé mentale,
- Des projets en santé sont montés en commun entre CLS/DAC/CPTS/PTSM, au profit de la population.

4 – INDICATEURS DE SUIVI OU D'ÉVALUATION

- Nombre de réunions d'interconnaissance animées par le CLS,
- Nombre et type de support de communication,
- Nombre d'instances partenariales auxquelles la coordinatrice du CLS participe.

5 – MOYENS DE MISE EN ŒUVRE (liste non exhaustive)

- Moyens humains : 2 chargées de mission pour l'action du :
 - CLS aux équivalences suivantes : 0,7 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
 - CLSM aux équivalences suivantes : 0,3 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
- Autres sources à déterminer.

6 – ROLE ET MISSIONS DU (DE LA) COORDINATEUR(TRICE)

Rôle, nature de l'accompagnement, nature des tâches à réaliser (appui sur du diagnostic, appui sur la définition du projet, appui sur la communication, liens avec les partenaires, appui dans la recherche de financement, co-animation de réunions, co-portage du projet...).

- Travailler sur des outils de communication accessibles à toutes et tous en diversifiant les supports d'accès à l'information en santé pour les rendre accessibles et compréhensibles : transcriptions de documents d'information en Facile à Lire et à Comprendre (FALC).
- Mise en lien des partenaires stratégiques de la coordination :
 - Animation de réunions,
 - Rédaction d'un document cadre,
 - Co-portage de projets.

AXE 2 : SANTÉ MENTALE

FICHE-ACTION 1 : MIEUX REPÉRER ET ORIENTER LES PERSONNES EN SOUFFRANCE PSYCHO-SOCIALE ET/OU ATTEINTES DE MALADIES PSYCHIQUES



Date de mise à jour : 08/06/24

<p>Orientation(s) (référence réglementaire éventuelle, plan national – si PRS préciser le thème ou parcours / la référence au projet-, document territorial de cadrage)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Instruction du 30 septembre 2016 relative à la généralisation et à la consolidation des CLSM en particulier dans le cadre des contrats de ville. ➤ La loi 3DS de février 2022 prévoit l'obligation d'inscrire un volet dédié à la santé mentale dans les contrats locaux de santé (CLS). ➤ Stratégie Nationale de Santé 2023-2033 (en particulier « <i>Permettre à nos concitoyens de vivre plus longtemps en bonne santé, par la prévention, la promotion de la santé et l'accompagnement à tous les âges de la vie</i> »). ➤ Feuille de route santé mentale et psychiatrie du 28 juin 2018, enrichie en 2021. ➤ Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 : Engagement n° 1 : Dynamiser et adapter la prévention et la promotion de la santé aux âges clés et aux milieux de vie. Parcours « Santé Mentale » et « Handicap ». Schéma Territorial de Santé Hérault & Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS).
<p>Référence à un projet ou une action structurante du(es) document(s) de cadrage (OPTION)</p>	<p>Déclinaison de l'engagement 1 du Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DÉFI #3 « <i>Adapter la stratégie de prévention et promotion de la santé aux besoins des publics prioritaires dont les publics vulnérables</i> » <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 1 : Renforcer les compétences psychosociales dès le plus jeune âge en privilégiant les pratiques intégrées aux pratiques quotidiennes. - Objectif opérationnel 7 : Renforcer les démarches d'« aller vers » en prévention et promotion de la santé, notamment pour les personnes en situation de précarité. ➤ DÉFI #4 « <i>Renforcer le dépistage, le repérage et l'accompagnement précoce</i> » <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 1 : Mettre en place ou conforter des actions de prévention, de dépistage et de prise en charge des parents et des enfants pour repérer leurs vulnérabilités, leurs handicaps et accompagner la parentalité (0-6ans). - Objectif opérationnel 3 : Accompagner les enfants et les jeunes vulnérables ou en rupture dans un parcours de santé mentale, en mobilisant des prises en charge pluridisciplinaires (7 - 25 ans). - Objectif opérationnel 4 : Mieux repérer et orienter/accompagner les personnes en souffrance psycho-sociale, voire celles atteintes de troubles psychiques.

AXE 2 : SANTÉ MENTALE

FICHE-ACTION 1 : MIEUX REPÉRER ET ORIENTER LES PERSONNES EN SOUFFRANCE PSYCHO-SOCIALE ET/OU ATTEINTES DE MALADIES PSYCHIQUES



1 – DESCRIPTION DU PROJET

L'axe 2 du Contrat Local de Santé 2024-2029 est coordonné par le Conseil Local de Santé Mentale mis en place en 2019, dans le cadre du précédent CLS du Pays Coeur d'Hérault.

A / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC – BESOINS IDENTIFIES AUXQUELS REpond L'ACTION :

Source : Diagnostic local de santé 2023 du Cœur d'Hérault (publié en janvier 2024) et retours des partenaires du CLSM lors des groupes de travail.

ATOUTS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une volonté du secteur public de structurer l'offre sur le territoire, ➤ Des structures d'exercices coordonnées présentes et en développement sur le territoire, ➤ Une dynamique des acteurs locaux (interconnaissance, acculturation, diagnostic partagé...) portée dans le cadre du CLSM, ➤ Un travail engagé par le CLSM sur la formalisation d'un outil « Parcours en Santé Mentale en Cœur d'Hérault ».
FAIBLESSES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une croissance démographique qui impacte l'organisation du système de santé, ➤ Des équipes de psychiatrie et de pédopsychiatrie saturées, ➤ Des publics vulnérables confrontés à des besoins spécifiques et croissants, mettant en avant l'inadaptation d'une partie des cabinets libéraux pour la prise en charge de ces publics (personnes ayant des troubles psychiques, en grande précarité, situation de handicap, allophone...), ➤ D'importantes problématiques de mobilité physique et /ou psychique parfois associées à des troubles psychiques, ➤ Des situations de précarité et d'isolement, qui peuvent entraîner des ruptures de soins, ➤ Des taux de prise en charge pour maladie psychiatrique globalement supérieurs à ceux de la France.

B/ DESCRIPTION DE L'OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION :

- Améliorer la santé de la population et le parcours en santé mentale en Cœur d'Hérault (avec une attention particulière portée sur l'étape du repérage et de l'orientation), à travers la mission de coordination du Conseil Local de Santé Mentale.

C / PRESENTATION DE L'ACTION :

- Soutenir la création d'une Equipe Mobile Psychiatrie Précarité,
- Informer sur l'offre existante à chaque étape du parcours en santé mentale,
- Faciliter la mise en œuvre de formations Premiers Secours en Santé Mentale,
- Renforcer l'articulation entre ville, hôpital et secteur médico-social.

AXE 2 : SANTÉ MENTALE

FICHE-ACTION 1 : MIEUX REPÉRER ET ORIENTER LES PERSONNES EN SOUFFRANCE PSYCHO-SOCIALE ET/OU ATTEINTES DE MALADIES PSYCHIQUES



D / MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

- Principaux partenaires concernés :
 - Le groupe de travail du CLSM « Santé mentale et accès aux soins »,
 - Le comité de coordination du CLSM,
 - Le secteur psychiatrique du CHU de Montpellier,
 - L'ensemble des acteurs du territoire impliqués à toutes les étapes du parcours en santé mentale.
- Prérequis (conditions de réussite de l'action) :
 - Poursuivre la dynamique impulsée par le CLSM entre les acteurs du Pays Cœur d'Hérault,
 - Formaliser le « Parcours en Santé Mentale en Cœur d'Hérault »,
 - Renforcer le lien avec le CHU de Montpellier.
 - Un porteur de projet est identifié et financé pour la création d'une EMPP.

E / TERRITOIRE CONCERNE :

Ensemble du Pays Cœur d'Hérault. Une attention particulière sera portée sur les territoires des deux contrats de ville (Clermont l'Hérault et Lodève), ainsi que dans les zones sous denses et isolées.

2 – DESCRIPTION DES ACTIONS ET DU CALENDRIER PREVISIONNEL

Etapes / Actions	Pilotes de l'action	Livrables envisagés	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Action 1 Soutenir la création d'une Equipe Mobile Psychiatrie Précarité									
➤ Identifier un porteur de projet et l'accompagner durant l'étape de programmation/mise en œuvre et suivi, tout en favorisant le lien avec les acteurs du CLSM.	Coordination CLSM	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Courriers ➤ Convention ? ➤ Dossier de demande de financement 	➔						
Action 2 Informer sur l'offre existante à chaque étape du parcours en santé mentale									
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Animer des temps d'interconnaissance et d'actualités en la matière, lors des rencontres des groupes CLSM, ➤ Elaborer et communiquer sur un visuel du parcours en santé mentale, ➤ Développer le partenariat avec Soliguide. 	Coordination & Groupes de travail CLSM	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Visuel graphique ➤ Convention(s) avec des repertoire(s) numériques (Soliguide, ViaPsy...) 	➔						



AXE 2 : SANTÉ MENTALE

FICHE-ACTION 1 : MIEUX REPÉRER ET ORIENTER LES PERSONNES EN SOUFFRANCE PSYCHO-SOCIALE ET/OU ATTEINTES DE MALADIES PSYCHIQUES

Action 3 Faciliter la mise en œuvre de formations Premiers Secours en Santé Mentale			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier des financements éventuels et/ou faire appel à un partenaire habilité, ➤ Accompagner les membres du CLSM intéressés : identifier qui, sous quelle condition, etc. 	Coordination CLSM	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Questionnaire d'évaluation ➤ Outils pédagogiques 	
Action 4 Renforcer l'articulation entre ville, hôpital et secteur médico-social			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'appuyer sur la feuille de route présentant l'articulation des missions entre le CHU et le CLS pour animer des réunions avec les acteurs clés, ➤ Accompagner les collectivités territoriales dans leurs échanges avec le CHU Montpellier. 	Coordination CLSM EPCI et CHU	<ul style="list-style-type: none"> ➤ ODJ et comptes-rendus de réunions ➤ Echanges de courriers 	

3 – RESULTATS CONCRETS ATTENDUS

- Une Equipe Mobile Psychiatrie Précarité est opérationnelle et visible en Cœur d'Hérault,
- Un document de communication du parcours en santé mentale en Cœur d'Hérault est visible et compréhensible pour tout.es,
- Les personnes en souffrance psycho-sociale et/ou atteintes de maladies psychiques sont mieux repérées et mieux orientées.

4 – INDICATEURS DE SUIVI OU D'EVALUATION

- Nombre de personnes bénéficiant de l'action de l'EMPP,
- Nombre de réunions du groupe de travail « Santé mentale et accès aux soins » du CLSM,
- Nombre et type de supports d'information créés par le CLS autour de l'offre existante en santé mentale,
- Nombre d'actions développées en articulation avec le CHU et les opérateurs locaux, tels que la CPTS.

5 – MOYENS DE MISE EN ŒUVRE (liste non exhaustive et valable à la date de signature du CLS)

- Appel à Projet FIOP – ARS pour la mise en place de l'EMPP,
- Appui méthodologique du CODES 34 (CPOM ARS-Promotion Santé Occitanie prévoyant un relais du CODES 34 sur l'Hérault),
- Moyens humains : 2 chargées de mission pour l'action du :
 - CLS aux équivalences suivantes : 0,7 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
 - CLSM aux équivalences suivantes : 0,3 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
- Autres sources à déterminer.

AXE 2 : SANTÉ MENTALE

FICHE-ACTION 1 : MIEUX REPÉRER ET ORIENTER LES PERSONNES EN SOUFFRANCE PSYCHO-SOCIALE ET/OU ATTEINTES DE MALADIES PSYCHIQUES



6 – ROLE ET MISSIONS DU (DE LA) COORDINATEUR(TRICE)

Rôle, nature de l'accompagnement, nature des tâches à réaliser (appui sur du diagnostic, appui sur la définition du projet, appui sur la communication, liens avec les partenaires, appui dans la recherche de financement, co-animation de réunions, co-portage du projet...).

Action 1 : Soutenir la création d'une Equipe Mobile Psychiatrie Précarité,

- Veille sur les appels à projets et autres sources de financement,
- Aide à la rédaction de demande de financements pour la mise en place du projet,
- Appui du porteur de projet pour la mise en place de l'action,

Action 2 : Informer sur l'offre existante à chaque étape du parcours en santé mentale,

- Recensement les offres existantes à travers une veille numérique,
- Organisation de temps de présentation des dispositifs/outils existants,
- Poursuite des temps d'interconnaissance entre les professionnels du territoire,
- Création d'un visuel du « Parcours en santé mentale en Cœur d'Hérault »,
- Rapprochement avec des outils de « recensement de l'offre existante » et appui à la mise à jour de ceux-ci,
- Communication autour des actions menées et des livrables.

Action 3 : Faciliter la mise en œuvre de formations Premiers Secours en Santé Mentale,

- Veille sur les appels à projets et autres sources de financement,
- Communication sur les formations existantes en la matière,
- Identification des partenaires intéressés et les publics concernés,
- Organisation/facilitation : logistique, animation, communication...

Action 4 : Renforcer l'articulation entre ville, hôpital et secteur médico-social,

- Organisation de réunions pour l'animation des dynamiques de réseau entre CLS/CLSM/CPTS/CHU Montpellier, etc.
- Rédaction de courriers.

AXE 2 : SANTÉ MENTALE

FICHE-ACTION 2 : FAVORISER L'INSERTION SOCIALE, L'AUTONOMIE ET LA PLEINE CITOYENNETÉ DES USAGERS



Date de mise à jour : 26/07/24

<p>Orientation(s) (référence réglementaire éventuelle, plan national – si PRS préciser le thème ou parcours / la référence au projet-, document territorial de cadrage)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Instruction du 30 septembre 2016 relative à la généralisation et à la consolidation des CLSM en particulier dans le cadre des contrats de ville. ➤ La loi 3DS de février 2022 prévoit l'obligation d'inscrire un volet dédié à la santé mentale dans les contrats locaux de santé (CLS). ➤ Stratégie Nationale de Santé 2023-2033 (en particulier « <i>Permettre à nos concitoyens de vivre plus longtemps en bonne santé, par la prévention, la promotion de la santé et l'accompagnement à tous les âges de la vie</i> »). ➤ Feuille de route santé mentale et psychiatrie du 28 juin 2018, enrichie en 2021. ➤ Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 : Parcours « Santé Mentale », Engagement n°2 : Accompagner chaque personne pour lui permettre d'être actrice de sa santé.
<p>Référence à un projet ou une action structurant.e du(es) document(s) de cadrage (OPTION)</p>	<p>Déclinaison de l'engagement 2 du Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DEFI #2 : « <i>Soutenir l'expression et l'accompagnement du projet de vie de la personne vulnérable</i> ». <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 1 : Soutenir l'expression et l'accompagnement du projet de vie de la personne vulnérable. ➤ DEFI #3 : « <i>Renforcer le partenariat entre les professionnels et les usagers du système de santé</i> » <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 3 : Créer, en mobilisant les patients partenaires ressources notamment, les conditions d'une participation active des personnes soignées, accompagnées, de leurs proches et de leurs associations, tant au niveau des politiques de santé que localement dans les structures et les dispositifs notamment de coordination.

1 – DESCRIPTION DU PROJET

L'axe 2 du Contrat Local de Santé 2024-2029 est coordonné par le Conseil Local de Santé Mentale mis en place en 2019, dans le cadre du précédent CLS du Pays Cœur d'Hérault.

AXE 2 : SANTÉ MENTALE

FICHE-ACTION 2 : FAVORISER L'INSERTION SOCIALE, L'AUTONOMIE ET LA PLEINE CITOYENNETÉ DES USAGERS



A / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC – BESOINS IDENTIFIES AUXQUELS REpond L'ACTION :

Source : Diagnostic local de santé 2023 du Cœur d'Hérault (publié en janvier 2024) et retours des partenaires du CLSM lors des groupes de travail

ATOUTS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une structuration de l'offre d'accompagnement, notamment chez les jeunes, (Mission Locale Jeunes (MLJ), Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), Ecole des Parents et des Educateurs(l'EPE34) ...). ➤ Une volonté affirmée des professionnels d'accompagner les usagers dans les démarches d'insertion sociale, d'autonomie et de citoyenneté et notamment de création d'un Groupement d'Entraide Mutuelle (GEM). ➤ Des orientations et des documents cadres (labellisation CLSM, outils CCOMS etc.) qui favorisent la mobilisation des usagers. ➤ Une dynamique (interconnaissance, acculturation, diagnostics partagés...) portée dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)
FAIBLESSES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des associations d'usagers et de représentants d'usagers peu présentes sur le territoire, concentrées sur le bassin montpelliérain, ➤ Des publics vulnérables confrontés à des besoins spécifiques, mettant en avant l'inadaptation d'une partie des cabinets libéraux pour la prise en charge de ces publics (personnes ayant des troubles psychiques, en grande précarité, situation de handicap, allophone...), ➤ D'importantes problématiques de mobilité physique et /ou psychique parfois associées à des troubles psychiques, ➤ Des situations de précarité et d'isolement, qui peuvent entraîner des ruptures de soins, ➤ Des taux de prise en charge pour maladie psychiatrique globalement supérieurs à ceux de la France.

B/ DESCRIPTION DE L'OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION :

- Améliorer la santé mentale de la population en Pays Cœur d'Hérault, ceci en termes d'accès, de qualité, d'information, de déstigmatisation de la maladie, etc.

C / PRESENTATION DE L'ACTION :

- Appuyer la création de dispositifs associatifs (Groupe d'Entraide Mutuelle, équipe citoyenne, etc.),
- Définir et mettre en place une stratégie de mobilisation des usagers au sein du CLSM.

D / MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

- Principaux partenaires concernés :
 - Les membres des groupes de travail du CLSM (dont les élu.e.s),
 - Les structures du secteur du médico-social et du champ du handicap,
 - Les associations d'usagers ou de représentants d'usagers,
 - Les usagers.

AXE 2 : SANTÉ MENTALE

FICHE-ACTION 2 : FAVORISER L'INSERTION SOCIALE, L'AUTONOMIE ET LA PLEINE CITOYENNETÉ DES USAGERS



➤ Prérequis (conditions de réussite de l'action) :

- Les professionnels membre du CLSM sont mobilisés, notamment pour identifier les usagers intéressés au sein de leur structure,
- La problématique de la mobilité physique et psychique est prise en compte,
- L'utilisateur est considéré comme légitime par les professionnels membres du CLSM : il est porteur d'une expertise d'usage,
- Les usagers et leurs aidants participent aux instances de gouvernance du CLSM et sont parties prenantes des actions en cours et à venir,
- Le lien de dépendance existant entre usager et professionnel est pris en compte afin de garantir la liberté d'expression de chacun.

E / TERRITOIRE CONCERNE :

Ensemble du Pays Cœur d'Hérault. Une attention particulière sera portée sur les territoires des deux contrats de ville (Clermont l'Hérault et Lodève), ainsi que dans les zones sous denses et isolées.

2 – DESCRIPTION DES ACTIONS ET DU CALENDRIER PREVISIONNEL

Etapes / Actions	Pilotes de l'action	Livrables envisagés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Action 1 Appuyer la création de dispositifs associatifs (association d'usagers, équipe citoyenne, etc.)								
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les usagers intéressés par la création d'une association, ➤ Aider ces derniers dans les démarches administratives et le lien avec les élus et les professionnels, ➤ Accompagner l'association Monalisa dans la création d'une équipe citoyenne. 	Coordination CLSM et usagers	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Statuts de l'association ➤ Conventions de partenariat 						
Action 2 Définir et mettre en place une stratégie de mobilisation des usagers au sein du CLSM								
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aller vers les usagers dans les lieux de soins pour leur présenter le CLSM / organiser des focus groupe. ➤ Favoriser la possibilité d'interpeller le CLSM par les usagers grâce à une campagne de communication. ➤ Sensibiliser les professionnels membres du CLSM à l'accueil des usagers dans les groupes : temps de sensibilisation/conférence, rencontre informelle. 	Coordination CLSM	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Document cadre CLSM ➤ Contrat/convention signée par les usagers et le Président CLSM 						

AXE 2 : SANTÉ MENTALE

FICHE-ACTION 2 : FAVORISER L'INSERTION SOCIALE, L'AUTONOMIE ET LA PLEINE CITOYENNETÉ DES USAGERS



3 – RESULTATS CONCRETS ATTENDUS

- La création d'un GEM en Cœur d'Hérault,
- La formalisation d'une ou plusieurs équipes citoyennes en Cœur d'Hérault,
- Une mobilisation des usagers ou des représentants d'usagers au sein du CLSM,
- La formalisation d'une stratégie de mobilisation des usagers au sein du CLSM.

4 – INDICATEURS DE SUIVI OU D'EVALUATION

- Nombre de réunions pour la formalisation du projet de création d'une association d'usagers (GEM),
- Nombre de personnes mobilisées impliquées dans le projet de création d'une association d'usagers (GEM),
- Nombre d'usagers ou représentants d'usagers présents lors des temps de gouvernance et des actions spécifiques du CLSM,
- Nombre et type de conférence/temps de sensibilisation animés pour l'accueil des usagers,
- Nombre de conventions signées par les usagers,
- Nombre de cinés-débats réalisés.

5 – MOYENS DE MISE EN ŒUVRE *(liste non exhaustive et valable à la date de signature du CLS)*

- Moyens humains : 2 chargées de mission pour l'action du :
 - CLS aux équivalences suivantes : 0,7 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
 - CLSM aux équivalences suivantes : 0,3 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
- Appel à Projet GEM – ARS,
- Appui méthodologique du CODES 34 (CPOM ARS-Promotion Santé Occitanie prévoyant un relais du CODES 34 sur l'Hérault),
- Autres sources à déterminer.

AXE 2 : SANTÉ MENTALE

FICHE-ACTION 2 : FAVORISER L'INSERTION SOCIALE, L'AUTONOMIE ET LA PLEINE CITOYENNETÉ DES USAGERS



6 – ROLE ET MISSIONS DU (DE LA) COORDINATEUR(TRICE)

Rôle, nature de l'accompagnement, nature des tâches à réaliser (appui sur du diagnostic, appui sur la définition du projet, appui sur la communication, liens avec les partenaires, appui dans la recherche de financement, co-animation de réunions, co-portage du projet...).

Action 1 : Appuyer la création de dispositifs associatifs (association d'usagers, équipe citoyenne, etc.)

- Appuyer les professionnels pour accompagner la mobilisation des usagers : partage de données ressources, mise en lien et rôle d'intermédiaire, sensibiliser les professionnels grâce à une mallette à outils qui recense virtuellement tous les supports de communication existants,
- Initier des rencontres entre usagers pour formaliser la création d'une association d'usagers : organiser des rencontres dans les structures de soins et promouvoir des échanges non formels : promotion des transports via picholines...
- Accompagner à la création d'une association (aide aux démarches réglementaires et appui méthodologique dans la rédaction de documents cadres type statuts associatifs),
- Impulser la création d'équipes citoyennes Monalisa ou autre partenaire (communication, organisation de réunion, etc.),
- Assurer une veille sur des financements éventuels.

Action 2 : Définir et mettre en place une stratégie de mobilisation des usagers au sein du CLSM

- Formaliser une stratégie de mobilisation des usagers (veille des financements et autres modalités facilitantes pour mobiliser les usagers),
- Produire un document cadre sur la mobilisation des usagers,
- Sensibiliser les professionnels du CLSM à l'accueil des usagers dans les instances de gouvernance du CLSM,
- Impulser la présence des usagers ou de représentants d'usagers dans les instances de gouvernance du CLSM (réaliser des entretiens et/ou des ateliers de préparation avec les usagers).



AXE 2 : SANTÉ MENTALE

FICHE-ACTION 3 : DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE ET DE LUTTE CONTRE LA STIGMATISATION

Date de mise à jour : 26/07/24

<p>Orientation(s) (Référence réglementaire éventuelle, plan national – si PRS préciser le thème ou parcours / la référence au projet-, document territorial de cadrage)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Instruction du 30 septembre 2016 relative à la généralisation et à la consolidation des CLSM en particulier dans le cadre des contrats de ville. ➤ La loi 3DS de février 2022 prévoit l'obligation d'inscrire un volet dédié à la santé mentale dans les contrats locaux de santé (CLS). ➤ Stratégie Nationale de Santé 2023-2033 (en particulier « <i>Permettre à nos concitoyens de vivre plus longtemps en bonne santé, par la prévention, la promotion de la santé et l'accompagnement à tous les âges de la vie</i> »). ➤ Feuille de route santé mentale et psychiatrie du 28 juin 2018, enrichie en 2021. ➤ Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 : <ul style="list-style-type: none"> - Parcours « Santé Mentale » - Engagement n°1 : Dynamiser et adapter la prévention et la promotion de la santé aux âges clés et aux milieux de vie. - Engagement n°2 : Accompagner chaque personne pour lui permettre d'être actrice de sa santé. - PRAPS : Renforcer le pouvoir d'agir des personnes et leur connaissance du système de santé. ➤ Contribution à la déstigmatisation des personnes concernées par les troubles psychiques : 5ème objectif inscrit dans l'appel à projet de labellisation ARS des CLSM existants et à venir.
<p>Référence à un projet ou une action structurant.e du(es) document(s) de cadrage (OPTION)</p>	<p>Déclinaison de l'engagement 1 du Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DÉFI #2 « <i>Renforcer la visibilité, la lisibilité et l'attractivité des programmes et actions de prévention, de promotion de la santé et de santé environnementale</i> ». <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 1 : Travailler à la structuration et à la coordination de l'offre de prévention et de promotion de la santé. ➤ DÉFI #3 « <i>Adapter la stratégie de prévention et de promotion de la santé aux besoins des publics prioritaires dont les publics vulnérables</i> ». <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 2 : Faire évoluer les représentations sur la santé mentale. <p>Déclinaison de l'engagement 2 du Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DÉFI #1 « <i>Renforcer le pouvoir d'agir des personnes et leur connaissance du système de santé</i> ». <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 1 : Développer le « faire avec » dans la mise en place des projets de prévention et de promotion de la santé (co-construction).



AXE 2 : SANTÉ MENTALE

FICHE-ACTION 3 : DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE ET DE LUTTE CONTRE LA STIGMATISATION

1 – DESCRIPTION DU PROJET

L'axe 2 du Contrat Local de Santé 2024-2029 est coordonné par le Conseil Local de Santé Mentale mis en place en 2019, dans le cadre du précédent CLS du Pays Cœur d'Hérault.

A / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC – BESOINS IDENTIFIES AUXQUELS REpond L'ACTION :

Source : Diagnostic local de santé 2023 du Cœur d'Hérault (publié en janvier 2024) et les retours des membres des groupes de travail du CLSM

ATOUTS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une volonté du secteur public de structurer l'offre en santé mentale sur le territoire, ➤ Une dynamique des acteurs locaux portée dans le cadre du CLSM et notamment le groupe de travail « Santé mentale dans la communauté », ➤ Des orientations et des documents cadres (labellisation CLSM, outils CCOMS etc.) qui favorisent la mobilisation des usagers, ➤ Un travail engagé par le CLSM depuis 2019 sur cet enjeu (temps de sensibilisation, ciné-débat, partenariats avec les médias locaux...), ➤ La santé mentale est un enjeu figurant dans les objectifs opérationnels des Contrats de Ville du territoire (Lodève et Clermont l'Hérault),
FAIBLESSES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une stigmatisation de la santé mentale et des personnes atteintes de troubles psychiques, ➤ Des taux de prise en charge pour maladie psychiatrique globalement supérieurs à ceux de de la France pour toutes les tranches d'âges en Cœur d'Hérault, ➤ Des associations d'usagers et de représentants d'usagers peu présentes sur le territoire, concentrées sur le bassin montpelliérain, ➤ Des publics vulnérables confrontés à des besoins spécifiques, mettant en avant l'inadaptation d'une partie des cabinets libéraux pour la prise en charge de ces publics (personnes ayant des troubles psychiques, en grande précarité, situation de handicap, allophone...), ➤ D'importantes problématiques de mobilité physique et /ou psychique parfois associées à des troubles psychiques, ➤ Des situations de précarité et d'isolement, qui peuvent entraîner des ruptures de soins.

B/ DESCRIPTION DE L'OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION :

- Améliorer la santé mentale de la population en Pays Cœur d'Hérault, ceci en termes d'accès, de qualité, d'information, de déstigmatisation de la maladie, etc.

AXE 2 : SANTÉ MENTALE

FICHE-ACTION 3 : DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE ET DE LUTTE CONTRE LA STIGMATISATION



C / PRESENTATION DE L'ACTION :

- Organiser des ciné-débats à destination du grand public avec les Cinémas de Clermont l'Hérault et Lodève, *Un partenariat avec le cinéma de Clermont l'Hérault est déjà opérationnel depuis plusieurs années, dans le cadre du cycle « quelle folie », qui a lieu une fois par an. Le CLSM souhaite développer le même partenariat avec la ville de Lodève, à savoir rassembler une fois par an, les partenaires du CLSM autour d'un débat, à l'issue de la projection d'un film qui aura été au préalable choisi par l'équipe du cinéma et les représentants du CLSM.*
- Renforcer la visibilité de la santé mentale dans les médias locaux,
- Organiser des interventions et des temps de sensibilisation par les pairs ou par des intervenants extérieurs à l'attention des membres du CLSM,
- Fédérer les acteurs de la santé mentale qui souhaitent organiser des événements dans le cadre des Semaines d'Information de la Santé Mentale (SISM),
- Soutenir des démarches de création artistiques qui promeuvent la santé mentale, notamment en lien avec le service Culture, Tourisme et Patrimoine du Pays Cœur d'Hérault.

D / MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

- Principaux partenaires concernés :
 - Le groupe de travail du CLSM « Santé mentale dans la communauté »,
 - Médias et partenaires culturels locaux,
 - Pôle « Tourisme, Culture et Patrimoine » du Pays Cœur d'Hérault,
 - L'ensemble des acteurs intéressés par les enjeux de la santé mentale.
- Prérequis (conditions de réussite de l'action) :
 - La dynamique impulsée par le CLSM entre les acteurs du Pays Cœur d'Hérault est poursuivie,
 - Des outils employant la méthode Facile à Lire Facile à Comprendre (FALC), en lien avec des démarches de littératie en santé, sont portés par le CLS/M.

E / TERRITOIRE CONCERNE :

Ensemble du Pays Cœur d'Hérault. Une attention particulière sera portée sur les territoires des deux contrats de ville (Clermont l'Hérault et Lodève), ainsi que dans les zones sous denses et isolées.

AXE 2 : SANTÉ MENTALE

FICHE-ACTION 3 : DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE ET DE LUTTE CONTRE LA STIGMATISATION



2 – DESCRIPTION DES ACTIONS ET DU CALENDRIER PREVISIONNEL

Étapes / Actions	Pilotes de l'action	Livrables envisagés	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Action 1 Mener des ciné-débats à destination du grand public avec les Cinémas de Clermont l'Hérault et Lodève									
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre le partenariat avec le Cinéma de Clermont l'Hérault et développer celui avec le Cinéma de Lodève, ➤ Elaborer une stratégie de communication commune aux deux structures. 	Coordination CLSM	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiqué de presse ➤ Affiches Cinéma 	➔						
Action 2 Renforcer la visibilité de la santé mentale dans les médias locaux									
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer le partenariat avec le Midi Libre, ➤ Organiser des interviews et émissions radio avec les radios locales RPH et Radio Lodève. 	Coordination CLSM	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Emissions radios ➤ Articles dans la presse locale 	➔						
Action 3 Organiser des interventions et des temps de sensibilisation par les pairs ou par des intervenants extérieurs, à l'attention des membres du CLSM									
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire appel à des conférenciers lors des assemblées plénières, ➤ Animer des rencontres entre pairs autour de sujets spécifiques, ➤ Planifier des sensibilisations/formations régulières. 	Coordination CLSM	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Calendrier des temps de sensibilisation 	➔						
Action 4 Fédérer les acteurs de la santé mentale qui souhaitent organiser des événements dans le cadre des Semaines d'Information de la Santé Mentale (SISM)									
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Animer un groupe de travail pour rassembler les éventuels projets et accompagner leur déploiement. 	Coordination CLSM Collectif SISM	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Programmes des SISM Cœur d'Hérault 	➔						
Action 5 Soutenir des démarches de création artistiques qui promeuvent la santé mentale									
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Animer une dynamique avec le pôle Culture, les contrats de ville, les bibliothèques et les théâtres. 	Coordination CLSM	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Affiches et invitations 	➔						

AXE 2 : SANTÉ MENTALE

FICHE-ACTION 3 : DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE ET DE LUTTE CONTRE LA STIGMATISATION



3 – RESULTATS CONCRETS ATTENDUS

- Les SISM sont connues du grand public et un programme d'évènements pour les SISM est formalisé à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault,
- Des démarches de création artistiques qui promeuvent la santé mentale sont développées, accessibles et visibles,
- Le CLSM est connu et reconnu par les partenaires et le grand public,
- Une meilleure inclusion des personnes concernées dans leur vie sociale et professionnelle.

4 – INDICATEURS DE SUIVI OU D'EVALUATION

- Nombre d'articles et d'émissions radio dans les médias locaux,
- Nombre de séances de ciné-débat organisées sur le territoire,
- Nombre d'actions de communication à destination du grand public réalisées, dont celles qui visent à faciliter la compréhension du CLSM,
- Nombre de temps de sensibilisation organisés à destination des membres du CLSM,
- Nombre d'actions réalisées pendant les SISM (dont celles portées par le CLSM).
- Nombre et type de projets alliant culture et santé et nombre de participants.

5 – MOYENS DE MISE EN ŒUVRE (*liste non exhaustive et valable à la date de signature du CLS*)

- Moyens humains :
 - 2 chargées de mission pour l'action du :
 - CLS aux équivalences suivantes : 0,7 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
 - CLSM aux équivalences suivantes : 0,3 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
- Appui méthodologique du CODES 34 (CPOM ARS-Promotion Santé Occitanie prévoyant un relais du CODES 34 sur l'Hérault),
- Autres sources à déterminer.



AXE 2 : SANTÉ MENTALE

FICHE-ACTION 3 : DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE ET DE LUTTE CONTRE LA STIGMATISATION

6 – RÔLE ET MISSIONS DU (DE LA) COORDINATEUR(TRICE)

Rôle, nature de l'accompagnement, nature des tâches à réaliser (appui sur du diagnostic, appui sur la définition du projet, appui sur la communication, liens avec les partenaires, appui dans la recherche de financement, co-animation de réunions, co-portage du projet...).

Action 1 : Mener des ciné-débats à destination du grand public avec les Cinémas de Clermont l'Hérault et Lodève,

- Organiser des réunions avec les directions des Cinémas,
- Elaborer un plan d'action pluriannuel : méthodologie, logistique, date...
- Communiquer sur les événements auprès du grand public,
- Identifier des intervenants experts sur les thématiques des films en question.

Action 2 : Renforcer la visibilité de la santé mentale dans les médias locaux,

- Rédiger des communiqués de presse lors de l'organisation de temps de gouvernance du CLSM (plénière CLSM), ou des actions menées,
- Utiliser des approches pédagogiques différentes, des formats d'intervention variés et des canaux adaptés à des publics diversifiés.
- Mener des interviews et des émissions radio avec les radios locales,

Action 3 : Organiser des interventions et des temps de sensibilisation par les pairs ou par des intervenants extérieurs à l'attention des membres du CLSM,

- Recueillir les besoins des acteurs du territoire,
- Assurer la communication auprès des membres du CLSM,
- Gérer la logistique (réservation de salle, lien avec les intervenants, réaliser et envoyer les invitations, gérer les inscriptions...),
- Assurer une veille pour d'éventuels financements de formations.

Action 4 : Fédérer les acteurs de la santé mentale qui souhaitent organiser des événements dans le cadre des Semaines d'Information de la Santé Mentale (SISM),

- Créer et animer un collectif SISM,
- Communiquer sur le programme des SISM,
- Veiller à un équilibre territorial avec les CLS frontaliers.

Action 5 : Soutenir des démarches de création artistiques qui promeuvent la santé mentale,

- Faire le lien avec le pôle « Tourisme, Culture et Patrimoine »,
- Promouvoir les initiatives culturelles sur le territoire,
- Développer un partenariat avec les bibliothèques et les théâtres.

AXE 2 : SANTÉ MENTALE

FICHE-ACTION 4 : SOUTENIR UNE DYNAMIQUE DE RÉSEAU EN SANTÉ MENTALE À LA FOIS INNOVANTE ET COLLABORATIVE



Date de mise à jour : 26/07/24

<p>Orientation(s) (référence réglementaire éventuelle, plan national – si PRS préciser le thème ou parcours / la référence au projet-, document territorial de cadrage)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Instruction du 30 septembre 2016 relative à la généralisation et à la consolidation des CLSM en particulier dans le cadre des contrats de ville. ➤ La loi 3DS de février 2022 prévoit l'obligation d'inscrire un volet dédié à la santé mentale dans les contrats locaux de santé (CLS). ➤ Stratégie Nationale de Santé 2023-2033 (en particulier « Permettre à nos concitoyens de vivre plus longtemps en bonne santé, par la prévention, la promotion de la santé et l'accompagnement à tous les âges de la vie »). ➤ Feuille de route santé mentale et psychiatrie du 28 juin 2018, enrichie en 2021. ➤ Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 : Parcours « Santé Mentale » Engagement n° 2 : Accompagner chaque personne pour lui permettre d'être actrice de sa santé. Engagement n° 4 : Renforcer la coordination des acteurs pour assurer la continuité des prises en charge et des accompagnements. ➤ Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins 2023-2028 (PRAPS) : Améliorer les pratiques et les rôles dans une logique de parcours, Garantir le continuum des prises en charge et des accompagnements entre la ville, l'hôpital et le secteur médico-social.
<p>Référence à un projet ou une action structurant.e du(es) document(s) de cadrage (OPTION)</p>	<p>Déclinaison de l'engagement 2 du Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DÉFI #3 « Renforcer le partenariat entre les professionnels et les usagers du système de santé ». <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 3 : Créer, en mobilisant les patients partenaires ressources notamment, les conditions d'une participation active des personnes soignées, accompagnées, de leurs proches et de leurs associations, tant au niveau des politiques de santé que localement dans les structures et les dispositifs notamment de coordination. <p>Déclinaison de l'engagement 4 du Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DÉFI #1 « Améliorer la lisibilité de l'offre et consolider les dynamiques de coordination ». <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 2 : Améliorer la lisibilité des dispositifs de coordination et leur articulation. ➤ DÉFI #2 « Garantir le continuum des prises en charges et des accompagnements entre la ville, l'hôpital et le secteur médico-social ». <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 2 : Assurer une articulation forte avec les dispositifs d'amont et d'aval (sanitaires, médico-sociaux et sociaux), afin de sécuriser les parcours des personnes le nécessitant avec une attention particulière pour les personnes en situation de précarité pour les maintenir ou ramener dans le droit commun. ➤ DÉFI #4 « Améliorer les pratiques et les rôles dans une logique de parcours ». <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 2 : Renforcer les compétences médico-soignantes au service des usagers des structures médicosociales. - Objectif opérationnel 3 : Formaliser les liens et interactions directes entre les acteurs du sanitaire et des structures médico-sociales.



AXE 2 : SANTÉ MENTALE

FICHE-ACTION 4 : SOUTENIR UNE DYNAMIQUE DE RÉSEAU EN SANTÉ MENTALE À LA FOIS INNOVANTE ET COLLABORATIVE

1 – DESCRIPTION DU PROJET

L'axe 2 du Contrat Local de Santé 2024-2029 est coordonné par le Conseil Local de Santé Mentale mis en place en 2019, dans le cadre du précédent CLS du Pays Cœur d'Hérault.

A / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC – BESOINS IDENTIFIES AUXQUELS REpond L'ACTION :

Source : Diagnostic local de santé 2023 du Cœur d'Hérault (publié en janvier 2024) et retours des partenaires du CLSM lors des groupes de travail

ATOUTS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une volonté du secteur public de structurer l'offre sur le territoire, ➤ Des structures d'exercices coordonnées présentes et en développement sur le territoire, ➤ Une dynamique des acteurs locaux (interconnaissance, acculturation, diagnostic partagés...) portée dans le cadre du CLSM, ➤ Un travail engagé par le CLSM sur la formalisation d'un outil « Parcours en Santé Mentale en Cœur d'Hérault ».
FAIBLESSES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une croissance démographique qui impacte l'organisation du système de santé qui a du mal à s'adapter, ➤ Des équipes de psychiatrie et de pédopsychiatrie saturées, ➤ Des publics vulnérables confrontés à des besoins spécifiques et croissants et mettant en avant l'inadaptation notamment d'une partie des cabinets libéraux à la prise en charge de ces publics : personnes ayant des troubles psychiques, en grande précarité, un handicap, allophone...), ➤ D'importantes problématiques de mobilité physique et /ou psychique associées à des troubles psychiques.

B/ DESCRIPTION DE L'OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION :

- Améliorer la santé mentale de la population en Pays Cœur d'Hérault, ceci en termes d'accès, de qualité, d'information, de déstigmatisation de la maladie, etc.
- Développer un parcours en santé mentale en Pays Cœur d'Hérault.

C / PRESENTATION DE L'ACTION :

- Poursuivre le déploiement des stages croisés du CLSM,
- Poursuivre les rencontres des groupes de travail du CLSM en développant la coanimation avec des acteurs du territoire,
- Concevoir une infographie du parcours en santé mentale et s'appuyer sur les annuaires existants :
 - En lien avec la plateforme SOLIGUIDE, le partenaire PSYCOM et le Projet Territorial en Santé Mentale (PTSM), s'appuyer sur les annuaires et outils existants en la matière pour que les partenaires se les approprient.
 - Concevoir un mapping/infographie du parcours en santé mentale à destination des professionnels et des usagers.



AXE 2 : SANTÉ MENTALE

FICHE-ACTION 4 : SOUTENIR UNE DYNAMIQUE DE RÉSEAU EN SANTÉ MENTALE À LA FOIS INNOVANTE ET COLLABORATIVE

D / MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

- Principaux partenaires concernés :
 - L'ensemble des membres du CLSM (élus, professionnels, techniciens, usagers...),
 - L'ensemble des acteurs du territoire impliqués à toutes les étapes du parcours en santé mentale.
- Prérequis (conditions de réussite de l'action) :
 - Poursuivre la dynamique impulsée par le CLSM entre les acteurs du Pays Cœur d'Hérault,
 - Développer des techniques d'animation de réunion pour amener à la prise de décision,
 - Formaliser le « Parcours en Santé Mentale en Cœur d'Hérault »,

E / TERRITOIRE CONCERNE :

Ensemble du Pays Cœur d'Hérault. Une attention particulière sera portée sur les territoires des deux contrats de ville (Clermont l'Hérault et Lodève), ainsi que dans les zones sous denses et isolées.

2 – DESCRIPTION DES ACTIONS ET DU CALENDRIER PREVISIONNEL

Etapes / Actions	Pilotes de l'action	Livrables envisagés	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Action 1 Poursuivre le déploiement des stages croisés									
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser 2 à 3 sessions par an, comprenant un temps de préparation propre à chaque session et un bilan collectif en fin d'année. 	Coordination CLSM	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un journal des stages croisés ➤ Un évènement annuel d'interconnaissance 	➔						
Action 2 Organiser les rencontres des groupes de travail CLSM et veiller à la poursuite des actions menées									
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Impulser la coanimation des groupes de travail avec des acteurs du territoire, ➤ Mener les rencontres à une fréquence semestrielle, ➤ Développer les différentes actions. 	Coordination CLSM Espace Santé Jeunes MLJ, Centre de Ressources Territoriales...	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Compte-rendu et « feuille de route » 	➔						



AXE 2 : SANTÉ MENTALE

FICHE-ACTION 4 : SOUTENIR UNE DYNAMIQUE DE RÉSEAU EN SANTÉ MENTALE À LA FOIS INNOVANTE ET COLLABORATIVE

Action 3 Concevoir un parcours en santé mentale en lien avec la plateforme SOLIGUIDE et le Projet Territorial en Santé Mentale (PTSM)						
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Animer des rencontres techniques avec Soliguide et le PTSM, ➤ Présenter le projet et aménager des temps de prise en main lors des rencontres des GT, ➤ Travailler sur un visuel du Parcours en PCH. 	Coordination CLSM	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cartographie et visuel du parcours 				

3 – RESULTATS CONCRETS ATTENDUS

- Les stages croisés sont opérationnels et valorisés au niveau départemental, régional voir national,
- Les acteurs du territoire travaillent en étroite collaboration dans le cadre du parcours de leurs patients,
- Le parcours en santé mentale en Cœur d'Hérault est opérationnel et identifié par les acteurs,
- Le CLSM est un outil que les membres des groupes et les partenaires animateurs se sont appropriés.

4 – INDICATEURS DE SUIVI OU D'EVALUATION

- Se référer aux indicateurs d'évaluation proposés dans le cadre de l'évaluation du CLSM.

5 – MOYENS DE MISE EN ŒUVRE (liste non exhaustive et valable à la date de signature du CLS)

- Moyens humains : 2 chargées de mission pour l'action du :
 - CLS aux équivalences suivantes : 0,7 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
 - CLSM aux équivalences suivantes : 0,3 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%).

6 – ROLE ET MISSIONS DU (DE LA) COORDINATEUR(TRICE)

Rôle, nature de l'accompagnement, nature des tâches à réaliser (appui sur du diagnostic, appui sur la définition du projet, appui sur la communication, liens avec les partenaires, appui dans la recherche de financement, co-animation de réunions, co-portage du projet...).

Action 1 : Poursuivre le déploiement des stages croisés,

- Recenser les demandes et relancer par téléphone les partenaires intéressés,
- Concevoir et gérer les conventions,
- Préparer l'aspect logistique des rencontres,
- Assurer l'animation des différentes étapes (préparation et bilan).

AXE 2 : SANTÉ MENTALE

FICHE-ACTION 4 : SOUTENIR UNE DYNAMIQUE DE RÉSEAU EN SANTÉ MENTALE À LA FOIS INNOVANTE ET COLLABORATIVE



Action 2 : Organiser les rencontres des groupes de travail,

- Travailler avec les co-animateurs des GT autour des méthodes d'animation et du déploiement des projets,
- Veiller à la mise à jour des contacts et des membres des groupes de travail.
- Travailler sur un calendrier annuel à communiquer à chaque rencontre selon les actualités.

Action 3 : Concevoir un parcours en santé mentale,

- Coordonner les outils existants (Soliguide, Viapsy),
- Faire connaître aux membres du CLSM et plus largement aux acteurs du territoire ces outils,
- Créer des cartographies et rechercher des moyens humains et financiers pour la production de cette cartographie,
- Communiquer et diffuser de l'information en lien avec le parcours,
- Evaluer la nécessité de faire appel à un prestataire pour la conception visuelle du parcours.



AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 1 : CONTRIBUER AUX ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE DÉPISTAGE EN FAVEUR DE LA SANTÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES

Date de mise à jour : 26/07/24

<p>Orientation(s) (référence réglementaire éventuelle, plan national – si PRS préciser le thème ou parcours / la référence au projet-, document territorial de cadrage)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stratégie nationale de santé pour 2023-2033 en cours de consultation dont « Permettre à nos concitoyens de vivre plus longtemps en bonne santé, par la prévention, la promotion de la santé et l'accompagnement à tous les âges de la vie », à partir du volet politique de santé des enfants et des adolescents. » ➤ Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 : Engagement 1 : Dynamiser et adapter la prévention et la promotion de la santé aux âges clés et aux milieux de vie. Thèmes associés : Prévention et promotion de la santé, santé mentale. ➤ Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS).
<p>Référence à un projet ou une action structurant.e du(es) document(s) de cadrage (OPTION)</p>	<p>Déclinaison de l'engagement 1 du Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DÉFI #3 « Adapter la stratégie de prévention et de promotion de la santé aux besoins des publics prioritaires dont les publics vulnérables » <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 1 : Renforcer les compétences psychosociales dès le plus jeune âge, en privilégiant les approches intégrées aux pratiques quotidiennes. - Objectif opérationnel 5 : Développer des actions pour les jeunes, notamment portées par les jeunes. ➤ DÉFI #4 « Renforcer le dépistage, le repérage et l'accompagnement précoce » <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 5 : Encourager un repérage de la vulnérabilité plus systématique lors des passages dans les établissements de santé (publics et privés), pour une prise en charge adéquate. - Objectif opérationnel 9 : Rendre plus accessible et lisible l'entrée dans un parcours de repérage, diagnostic et orientation dans le champ du handicap.

1 – DESCRIPTION DU PROJET

A / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC – BESOINS IDENTIFIES AUXQUELS REpond L'ACTION :

Source : Diagnostic local de santé 2018 & 2023 du Cœur d'Hérault (publié en janvier 2024)

<p>ATOUTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un tissu essentiel d'acteurs intervenant auprès des enfants et des jeunes sur le territoire, une véritable dynamique sur la santé des jeunes depuis de nombreuses années, ➤ Les services Enfance-Jeunesse des Communautés de Communes, fortement mobilisés dans le champ de la santé, et des actions déjà engagées, notamment dans les domaines de l'alimentation et de l'activité physique, ➤ Des structures de soutien à la parentalité (Ecole des Parents et des Educateurs (EPE), Terre Contact, La Locomotrice, La Compagnie des Jeux...) et des réseaux dédiés à la parentalité (EPE, Communautés de Communes...) qui constituent une ressource essentielle,
---------------	--



AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 1 : CONTRIBUER AUX ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE DÉPISTAGE EN FAVEUR DE LA SANTÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un espace santé jeunes de la MLJ dynamique avec un projet de service articulé avec le CLS, ➤ Des projets structurants menés dans le cadre du CLS en direction des jeunes, à maintenir et à développer : - Centre Médico-Psychologique de l'Enfant, - Espace Santé Jeunes, - Projet Addictologie, - Projet Alimentaire Territorial, - Culture et Santé. ➤ Une dynamique des acteurs locaux (interconnaissance, acculturation, diagnostic partagé...) portée dans le cadre du CLSM, ➤ Un travail engagé par le CLSM sur la formalisation d'un outil « Parcours en Santé Mentale en Cœur d'Hérault ».
FAIBLESSES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des structures petite enfance et des écoles de plus en plus en difficultés, par rapport à des troubles du comportement de certains enfants, et à des demandes de prise en charge d'enfants autistes, ➤ Des problématiques de santé bucco-dentaire mises en avant par les professionnels, notamment chez les plus jeunes, malgré des taux de recours à l'examen de santé bucco-dentaire relativement importants, ➤ Des professionnels qui signalent une augmentation du nombre d'enfants et de jeunes couples concernés par des violences conjugales, ➤ Des problématiques d'accès aux droits et de renoncement aux soins chez les jeunes du territoire, ➤ Un taux d'IVG en Cœur d'Hérault pour 1000 femmes de 15 à 49 ans supérieur au taux national en particulier sur le Lodévois et Larzac ; la part des 15 - 24 ans constituant un écart encore plus important. ➤ Des problématiques repérées autour de la consommation de produits (tabac, cannabis...) de l'alimentation, de l'activité physique, du sommeil et du temps d'écran.

B/ DESCRIPTION DE L'OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION :

- Objectif général : Améliorer le parcours en santé des enfants et des jeunes.
- Objectifs spécifiques :
 - Lutter contre l'obésité et le surpoids du jeune enfant,
 - Rendre plus accessible et lisible l'entrée dans un parcours handicap,
 - Mieux repérer et prendre en charge les jeunes en situation de vulnérabilité,
 - Renforcer le dépistage, le repérage et l'accompagnement précoce.

AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 1 : CONTRIBUER AUX ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE DÉPISTAGE EN FAVEUR DE LA SANTÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES



C / PRESENTATION DE L'ACTION :

- Relayer et/ou participer à la mise en œuvre d'actions de prévention organisées par la CPAM en Pays Cœur d'Hérault.
Dans le cadre de la contractualisation de la CPAM avec le CLS, il est acté que le CLS relaiera l'information sur différentes actions pré-identifiées, portées par la CPAM et participera à la mise en œuvre de certaines d'entre elles.
- Accompagner l'Espace Santé Jeunes du Cœur d'Hérault dans la mise en œuvre de son projet de service,
Le partenariat avec la MLJ puis l'ESJ depuis quelques années, constitue un atout fort pour la mise en œuvre d'actions à destination des jeunes. Afin de renforcer ce lien, l'ESJ a rédigé un projet de service, dans lequel figure les actions du CLS avec une perspective de coanimation du groupe de travail « parcours en santé mentale des enfants et des adolescents » du CLSM.
- Animer le site internet et promouvoir le MOOC Nutrilou qui vise à lutter contre le surpoids et l'obésité du jeune enfant.
Créé en 2021-2022, ce MOOC est une réponse à un besoin identifié par les professionnels du territoire. Un des enjeux est de mettre à jour les données du MOOC en actualisant les ressources et d'élargir le public aux parents.
- Mettre en œuvre les orientations en lien avec la santé globale des jeunes, impulsées par le groupe de travail « parcours en santé mentale des enfants et des adolescents » du CLSM
Depuis 2019, dans le cadre du CLSM du Cœur d'Hérault, un groupe de travail portant sur la santé mentale des enfants et des adolescents se réunit régulièrement afin d'identifier comment améliorer le parcours en santé mentale de ce public. Il apparaît que pour répondre à cet objectif, certaines actions identifiées par ces membres traitent des déterminants de la santé mentale : addictologie en lien avec l'utilisation des écrans, hygiène de vie et sommeil, harcèlement, etc. D'autres actions relevant de la santé mentale, telles que renforcer les actions en lien avec les troubles DYS, sont à leur tour des déterminants de la santé des jeunes. Le lien entre les missions de ce groupe de travail et les actions développées dans le cadre de cette mesure, relative à la santé des jeunes est donc primordial.
- Participer au réseau de proximité des acteurs œuvrant dans le champ des troubles du neurodéveloppement
Le PRS de l'ARS Occitanie préconise la constitution d'un réseau de proximité autour des plateformes de coordination et d'orientation (PCO), afin d'articuler ces dernières avec les autres expérimentations de l'art51, tels que le DSPP ou le parcours TSLA. Soit, un enjeu commun pour le CLS et le CLSM autour de la lisibilité de l'offre et des modalités d'accès et d'articulation en Pays Cœur d'Hérault.

D / MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

- Principaux partenaires concernés :
 - Les membres du groupe « parcours en santé mentale des enfants et des adolescents » du CLSM que sont : l'ESJ de la MLJ, la CAF, l'EPE, l'ADPEP, l'APSH, la MDA, l'ARS, le CAARUD, les STS du CD34, les services enfance jeunesse des collectivités, les professionnels de santé libéraux (psychologues, médecins généralistes...), la PMI, l'association Addictions France, les CCAS, l'éducation nationale, l'association Terre Contact, la PJJ, le Programme de Réussite Educative (PRE).
 - CHU (CMPEA, CAMSP), CPAM, MSA.
 - Les personnes inscrites au MOOC Nutrilou.



AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 1 : CONTRIBUER AUX ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE DÉPISTAGE EN FAVEUR DE LA SANTÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES

➤ Prérequis (conditions de réussite de l'action) :

- La coanimation par le CLSM et l'ESJ de la MLJ du groupe « parcours en santé mentale des enfants et des adolescents » est opérationnelle.
- La CPAM porte des actions de prévention en faveur de la santé des jeunes sur le territoire.
- Le MOOC Nutrilou continue d'être opérationnelle et accessible au public.
- L'ESJ de la MLJ a terminé la rédaction de son projet de service.
- Lien avec d'autres mesures de l'axe 3 : addictions et santé sexuelle,
- Lien avec l'axe 2 santé mentale, porté par le CLSM.

E / TERRITOIRE CONCERNE :

Ensemble du Pays Cœur d'Hérault. Une attention particulière sera portée sur les territoires des deux contrats de ville (Clermont l'Hérault et Lodève), ainsi que dans les zones sous denses et isolées.

2 – DESCRIPTION DES ACTIONS ET DU CALENDRIER PREVISIONNEL

Etapes / Actions	Pilotes de l'action	Livrables envisagés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Action 1 Relayer et/ou participer à la mise en œuvre d'actions de prévention organisées par la CPAM en Pays Cœur d'Hérault								
➤ Faciliter la mise en œuvre d'un escape game à destination des jeunes sur plusieurs thématiques de prévention, ➤ Relayer l'information sur les évènements suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Formations périnatalité-santé environnementale, - Formations premiers secours en santé mentale, - Mois sans tabac, - AAP sur des thématiques de santé publique, - Action « retrouve ton cap ». 	CPAM	➤ Outils de communication						
Action 2 Accompagner l'Espace Santé Jeunes du Cœur d'Hérault dans la mise en œuvre de son projet de service								
➤ Aider à la finalisation du projet de service, ➤ Développer la coanimation CLSM-ESJ du groupe enfants ados du CLSM, ➤ Suivre l'ESJ dans ses actions de prévention santé en lien avec la CPAM, ➤ Participer à des instances de gouvernance de l'ESJ.	ESJ CLSM	➤ Projet de service de l'ESJ ➤ Comptes-rendus de réunions						



AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 1 : CONTRIBUER AUX ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE DÉPISTAGE EN FAVEUR DE LA SANTÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES

Action 3 Animer et promouvoir le MOOC Nutrilou qui vise à lutter contre le surpoids et l'obésité du jeune enfant			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Centraliser et relayer les autres MOOC existants, ➤ Mettre à jour des actualités/directives, ➤ Organiser un évènement promotionnel. 	CLS CODES34	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Outils de communication 	
Action 4 Mettre en œuvre les orientations en lien avec la santé globale des jeunes, impulsées par le groupe de travail « parcours en santé mentale des enfants et des adolescents (GT EA) » du CLSM			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Animer des temps de sensibilisation, d'interconnaissance et de prise en main d'outils à destination des membres du GT EA CLSM. 	CLSM	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Outils pris en main, ➤ Comptes-rendus de réunion 	
Action 5 Participer au réseau de proximité des acteurs œuvrant dans le champ des troubles du neurodéveloppement			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Répertorier et communiquer sur l'offre accessible en Pays Cœur d'Hérault, notamment le DSPP, ➤ Animer des présentations de l'offre existante à destination du GT EA CLSM, ➤ Organiser des rencontres techniques avec les parties prenantes, en lien avec le CHU. 	CLS/M CHU	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Outils de communication ➤ Invitations, ➤ Comptes-rendus de réunion 	

3 – RESULTATS CONCRETS ATTENDUS

- Une offre de formation portant sur l'alimentation de jeune enfant adressé tout public, qui rayonne à l'échelle départementale,
- Des actions portant sur les déterminants de la santé globale sont menées dans le cadre du groupe « parcours en santé mentale des enfants et des adolescents », coanimé par le CLSM et l'ESJ,
- Un parcours en santé des enfants et des jeunes, comprenant une lecture handicap, est plus visible et mieux structuré.



AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 1 : CONTRIBUER AUX ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE DÉPISTAGE EN FAVEUR DE LA SANTÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES

4 – INDICATEURS DE SUIVI OU D'ÉVALUATION

- Un projet de service de l'ESJ est opérationnel et mentionne le partenariat avec le CLS/M,
- Nombre de participants à l'événement promotionnel du MOOC Nutrilou,
- Evolution du nombre de participants au MOOC Nutrilou,
- Nombre de rencontres du groupe « parcours en santé mentale des enfants et des adolescents » coanimé par le CLSM et l'ESJ,
- Nombre et type d'événements organisés par la CPAM en lien avec la santé des jeunes, pour lesquels le CLS participe à l'organisation,
- Nombre d'événements organisés par la CPAM, relayés par le CLS,
- Nombre de réunions menées en lien avec l'offre des TND.

5 – MOYENS DE MISE EN ŒUVRE (liste non exhaustive et valable à la date de signature du CLS)

- Moyens humains :
 - 2 chargées de mission pour l'action du :
 - CLS aux équivalences suivantes : 0,7 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
 - CLSM aux équivalences suivantes : 0,3 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
 - Coanimation du groupe de travail enfants et adolescents du CLSM avec l'ESJ,
 - Valorisation de l'appui du CODES 34 (dans le cadre du CPOM ARS-Promotion Santé Occitanie-CODES34),
 - Appui de la CPAM dans son rôle de signataire du CLS,
 - Appui du CHU dans son rôle de signataire du CLS.
- Moyens financiers :
 - Financement CLSM de 20 000 euros dans le cadre de la labellisation par l'ARS Occitanie.

AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 1 : CONTRIBUER AUX ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE DÉPISTAGE EN FAVEUR DE LA SANTÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES



6 – RÔLE ET MISSIONS DU (DE LA) COORDINATEUR(TRICE)

Rôle, nature de l'accompagnement, nature des tâches à réaliser (appui sur du diagnostic, appui sur la définition du projet, appui sur la communication, liens avec les partenaires, appui dans la recherche de financement, co-animation de réunions, co-portage du projet...).

Action 1 : Relayer et/ou participer à la mise en œuvre d'actions de prévention organisées par la CPAM en Pays Cœur d'Hérault

- Aider à identifier un acteur local qui portera l'action,
- Participer à une ou plusieurs réunions
- Relayer l'information
- Mettre en réseau

Action 2 : Accompagner l'Espace Santé Jeunes du Cœur d'Hérault dans la mise en œuvre de son projet de service

- Appui et conseil dans l'élaboration du projet de service,
- Appui dans la recherche de financements,
- Participation à certaines instances de gouvernance,
- Coanimation de réunion de travail dans le cadre du CLSM,
- Lien avec la CPAM et participation à certaines réunions techniques pour articuler avec les actions du CLS.

Action 3 : Animer et promouvoir le MOOC Nutrilou qui vise à lutter contre le surpoids et l'obésité du jeune enfant

- Création et diffusion de supports de communication,
- Logistique et communication pour événement promotionnel,
- Veille documentaire et numérique.

Action 4 : Mettre en œuvre les orientations en lien avec la santé globale des jeunes, impulsées par le groupe de travail « parcours en santé mentale des enfants et des adolescents (GT EA) » du CLSM

- Animation de réunions,
- Organisation d'interventions et de conférences,

Action 5 Organiser des rencontres avec les acteurs œuvrant dans le champ des troubles du neurodéveloppement

- Organisation d'interventions et de conférences,
- Mise en réseau des partenaires,

AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 2 : SOUTENIR DES ACTIONS DE PRÉVENTION, DE DÉPISTAGE ET DE PRISE EN CHARGE PRÉCOCES EN FAVEUR DES PERSONNES SOUFFRANT D'ADDICTIONS



Date de mise à jour : 07/06/24

<p>Orientation(s) (référence réglementaire éventuelle, plan national – si PRS préciser le thème ou parcours / la référence au projet-, document territorial de cadrage)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027, ➤ Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 : Engagement 1 : Dynamiser et adapter la prévention et la promotion de la santé aux âges clés et aux milieux de vie. Engagement 6 : Soutenir l'attractivité des métiers de la santé. Thèmes associés : Prévention et promotion de la santé. ➤ Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS).
<p>Référence à un projet ou une action structurant.e du(es) document(s) de cadrage (OPTION)</p>	<p>Déclinaison de l'engagement 1 du Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DÉFI #2 « Renforcer la visibilité, la lisibilité et l'attractivité des programmes et actions de prévention, de promotion de la santé et de santé environnementale » <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 4 : Renforcer les thématiques de santé publique de lutte contre les addictions, de santé sexuelle et de lutte contre la sédentarité, en les accompagnant régionalement, en s'adaptant aux publics spécifiques et en cherchant des réponses territoriales. <p>Déclinaison de l'engagement 6 du Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DÉFI #2 « Permettre une meilleure adaptation de l'offre de formation et des parcours professionnels » <ul style="list-style-type: none"> ○ Objectif opérationnel 4 : Sensibiliser et former les professionnels aux spécificités des publics les plus fragiles et précaires.

1 - DESCRIPTION DU PROJET

A / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC – BESOINS IDENTIFIES AUXQUELS REpond L'ACTION :

Source : Diagnostic local de santé 2023 du Cœur d'Hérault (publié en janvier 2024), diagnostic RdRD Groupe SOS 2023 et retours des partenaires du CLSM lors des groupes de travail.

<p>ATOUTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi du projet Addictologie de l'association Addictions France depuis plus de cinq ans, ➤ La présence de plusieurs opérateurs « addictologie » sur le territoire dont l'équipe mobile du CAARUD Axess, ➤ Un diagnostic Réduction des Risques et des Dommages (RdRD), réalisé en 2023 par le Groupe SOS, ➤ L'élaboration d'un plan d'actions à l'échelle du territoire, avec les opérateurs « addictologie », l'ARS et la CPTS.
---------------	--

AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 2 : SOUTENIR DES ACTIONS DE PRÉVENTION, DE DÉPISTAGE ET DE PRISE EN CHARGE PRÉCOCES EN FAVEUR DES PERSONNES SOUFFRANT D'ADDICTIONS



FAIBLESSES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Manque de connaissances des ressources en matière d'addictologie sur le territoire, ➤ Difficulté d'accès au dépistage : Absence de structure de dépistage anonyme et gratuit sur le territoire, ➤ Difficulté d'accès au matériel : Aucune autre structure que celles de RdRD et les pharmacies ne diffusent ou ne récupèrent du matériel de RdRD, ➤ Problématique de mobilité – lieux de soins éloignés des lieux de vie. ➤ Une grande partie des acteurs confrontés à des consommations de produits psychoactifs problématiques.
ETAT DE SANTE DE LA POPULATION DU PAYS CŒUR D'HERAULT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Pays Cœur d'Hérault rassemble les cinq plus forts taux de patients consommant en Affections de Longue Durée (ALD) en 2022. ➤ Augmentation de la mortalité et de la surmortalité. ➤ Une espérance de vie à la naissance inférieure à celle de la France. ➤ Une part des dépistages des cancers des bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire inférieure à celle de l'Hérault. ➤ Une maigreur plus importante que dans l'Hérault, en particulier sur le Clermontais. ➤ Une surcharge pondérale plus importante sur la Vallée de l'Hérault.

B/ DESCRIPTION DE L'OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION :

- Améliorer l'accès aux droits et aux soins en matière d'addictologie :
 - Informer, communiquer, sensibiliser et former,
 - Développer l'offre en addictologie
 - Formaliser des partenariats (conventions, protocoles...) et coordination / mise en réseau des acteurs.

C / PRESENTATION DE L'ACTION :

- Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action co-porté par le Groupe SOS (CAARUD Béziers et Montpellier), l'association Addictions France, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), établi en 2023 à la suite du diagnostic « Réduction des Risques et des Dommages (RdRD) ».

D / MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

- Principaux partenaires concernés :
 - Les membres du comité de pilotage addictologie : Groupe SOS (CAARUD Montpellier et Béziers), Addictions France, Agence Régionale de Santé Occitanie, Assurance Maladie de l'Hérault et Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).
 - Les membres des groupes de travail du CLSM (notamment le groupe enfants/adolescents).
 - Les structures médicales – médico-sociales – sociales,
 - Le pôle Culture Tourisme et Patrimoine du Pays Cœur d'Hérault.

AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 2 : SOUTENIR DES ACTIONS DE PRÉVENTION, DE DÉPISTAGE ET DE PRISE EN CHARGE PRÉCOCES EN FAVEUR DES PERSONNES SOUFFRANT D'ADDICTIONS



➤ Prérequis (conditions de réussite de l'action) :

- Poursuite de la dynamique issue du comité de pilotage pour la mise en œuvre du plan d'actions,
- Veiller à la mobilisation des acteurs du territoire sur cette thématique (collectivités, structures médico-sociales ...).
- Associer au plan d'action les événements de prévention en matière d'addictions, organisés par la CPAM et associer plus largement tout partenaire dont la mission rentrera dans le plan d'action.

E / TERRITOIRE CONCERNE :

Ensemble du Pays Cœur d'Hérault. Une attention particulière sera portée sur les territoires des deux contrats de ville (Clermont l'Hérault et Lodève), ainsi que dans les zones sous denses et isolées.

2 – DESCRIPTION DES ACTIONS ET DU CALENDRIER PREVISIONNEL

Etapes / Actions	Pilotes de l'action	Livrables envisagés	2024	2025	2026	2027	2028	2029		
Action 1										
➤ Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action co-porté par le Groupe SOS (CAARUD Béziers et Montpellier), l'association Addictions France, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).	Coordination CLS Groupe SOS Addictions France CPTS ARS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Compte rendu des copils, ➤ Tableau des actions à mener, ➤ Outils de communication/ d'information 								

3 – RESULTATS CONCRETS ATTENDUS

- Un plan d'actions « Addictologie » structuré en Cœur d'Hérault,
- Un diagnostic de l'offre en prévention primaire notamment chez les jeunes est réalisé,
- Une meilleure visibilité de l'offre en addictologie à la fois par les professionnels et les usagers,
- Un renforcement des dispositifs/ projets, avec une meilleure mobilisation des partenaires ciblés (pharmacies...)
- Des actions concrètes de sensibilisation / formation en addictologie en Cœur d'Hérault.

4 – INDICATEURS DE SUIVI OU D'EVALUATION



AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 2 : SOUTENIR DES ACTIONS DE PRÉVENTION, DE DÉPISTAGE ET DE PRISE EN CHARGE PRÉCOCES EN FAVEUR DES PERSONNES SOUFFRANT D'ADDICTIONS

- Nombre d'acteurs mobilisés lors des différentes réunions, groupes de travail et nombre de réunions du copil par an,
- Un évènement annuel avec les différents acteurs de l'addictologie en Cœur d'Hérault (ouvert au grand public),
- Un outil commun de communication est créé,
- Nombre de sensibilisations organisés auprès des acteurs du territoire (professionnels, élus, usagers...),
- Nombre et type de dispositifs d'accompagnement à l'accès aux droits et aux soins mis en place en Cœur d'Hérault.

5 – MOYENS DE MISE EN ŒUVRE (liste non exhaustive et valable à la date de signature du CLS)

- Moyens humains : 2 chargées de mission pour l'action du CLS aux équivalences suivantes : 0,7 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
- Financement pour l'organisation d'évènements et pour la réalisation et impression de l'outil de communication / source à déterminer.

6 – ROLE ET MISSIONS DU (DE LA) COORDINATEUR(TRICE)

Rôle, nature de l'accompagnement, nature des tâches à réaliser (appui sur du diagnostic, appui sur la définition du projet, appui sur la communication, liens avec les partenaires, appui dans la recherche de financement, co-animation de réunions, co-portage du projet...).

Action 1 : Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action co-porté par le Groupe SOS (CAARUD Béziers et Montpellier), l'association Addictions France, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

- Co-organiser les réunions de pilotage,
- Accompagner et faciliter les liens entre les opérateurs dans la mise en place de leur action / projet,
- Co-organiser des rencontres entre professionnels ou des évènements à destination du grand public,
- Organiser des temps de sensibilisation sur la thématique de l'addictologie, notamment dans le cadre des sensibilisations du CLSM.



AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 3 : AMÉLIORER LA VISIBILITÉ ET PROMOUVOIR L'OFFRE EN SANTÉ SEXUELLE

Date de mise à jour : 07/06/24

<p>Orientation(s) (référence réglementaire éventuelle, plan national – si PRS préciser le thème ou parcours / la référence au projet-, document territorial de cadrage)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stratégie nationale de santé sexuelle : agenda 2017-2030 et plus spécifiquement les axes 1 à 4 portants sur la promotion et le parcours en santé sexuelle. ➤ Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 : <ul style="list-style-type: none"> Engagement 1 : Dynamiser et adapter la prévention et la promotion de la santé aux âges clés et aux milieux de vie. Thèmes associés : Prévention et promotion de la santé. ➤ Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS).
<p>Référence à un projet ou une action structurant.e du(es) document(s) de cadrage (OPTION)</p>	<p>Déclinaison de l'engagement 1 du Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DÉFI #2 « Renforcer la visibilité, la lisibilité et l'attractivité des programmes et actions de prévention, de promotion de la santé et de la santé environnementale » <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 4 : Renforcer les thématiques de santé publique de lutte contre les addictions, de santé sexuelle et de lutte contre la sédentarité, en les accompagnant régionalement, en s'adaptant aux publics spécifiques et en cherchant des réponses territoriales. ➤ DÉFI #3 « Adapter la stratégie de prévention et de promotion de la santé aux besoins des publics prioritaires dont les publics vulnérables » <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 7 : Renforcer les démarches d'« aller vers » en prévention et promotion de la santé, notamment pour les personnes en situation de précarité.

1 - DESCRIPTION DU PROJET

A / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC – BESOINS IDENTIFIES AUXQUELS REpond L'ACTION :

Source : Diagnostic local de santé 2018 & 2023 du Cœur d'Hérault (publié en janvier 2024) et retours des partenaires du groupe de travail parcours en santé sexuelle.

<p>ATOUTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un tissu essentiel d'acteurs intervenant auprès des jeunes sur le territoire et une véritable dynamique sur la santé des jeunes depuis de nombreuses années. ➤ Un réseau d'acteurs associatifs actif en matière de santé sexuelle : projet "Femmes en campagne" de Via Voltaire et Terre Contact, la Mission Locale Jeunes (MLJ) Cœur d'Hérault qui a mené un diagnostic sur la précarité menstruelle en 2023. ➤ Un maillage important de sages-femmes sur le territoire, dont plusieurs spécialisées en IVG et deux échographistes. ➤ Un service de PMI (Protection Maternelle et Infantile) reconnu et un Centre de Santé Sexuelle dynamique, dont l'activité est croissante. ➤ Une offre jugée satisfaisante d'après l'enquête menée en 2021-23 par le CLS Cœur d'Hérault, avec des enjeux en matière de visibilité de l'offre existante (accès à l'IVG médicamenteuse, dépistage des IST et contraception).
---------------	--



AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 3 : AMÉLIORER LA VISIBILITÉ ET PROMOUVOIR L'OFFRE EN SANTÉ SEXUELLE

FAIBLESSES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un taux d'IVG en Cœur d'Hérault pour 1000 femmes de 15 à 49 ans supérieur au taux national en particulier sur le Lodévois et Larzac ; la part des 15 - 24 ans constituant un écart encore plus important. ➤ Des problématiques d'accès à l'IVG chirurgicale, mises en avant par les professionnels, notamment pour des raisons géographiques (IVG pratiquées à Montpellier), ➤ Des problématiques d'accès au dépistage des IST mises en avant par les jeunes, ➤ Un manque de gynécologues-obstétriciens et de pédiatres, des médecins de PMI saturés, ➤ Des difficultés d'accès à certains examens (prises de sang, échographies...) lorsque les droits de santé sont en attente.
------------	--

B/ DESCRIPTION DE L'OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION :

- Améliorer la visibilité et promouvoir l'offre en santé sexuelle

L'offre en santé sexuelle est relativement bien développée. Il s'agit plus de la valoriser et de la porter à la connaissance du public, afin de déstigmatiser l'accès à cette dernière (vaccination HPV, rôle des sages-femmes, modalités d'accès au dépistage des IST, à l'IVG etc.), tout en veillant à la formation et à la spécialisation des professionnels œuvrant dans le champ de la santé sexuelle, et ce pour répondre aux besoins d'accès à l'IVG, au dépistage des IST et à certains examens.

C / PRESENTATION DE L'ACTION :

- Favoriser des actions d'éducation à la santé sexuelle à destination des jeunes femmes et/ou des femmes,
- Promouvoir des outils de communication à destination du grand public.

D / MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

- Principaux partenaires concernés :
 - Membres initiaux du groupe de travail santé sexuelle du CLS :

Ce groupe comprend de nouveaux membres que sont

- L'espace santé jeunes de la Mission Locale Jeunes,
 - Le Planning Familial de l'Hérault (PF34).
- Prérequis (conditions de réussite de l'action) :
 - Lien avec d'autres mesures de l'axe 3 : addictions et santé des jeunes,
 - Poursuite des rencontres et des actions engagées dans le cadre des rencontres du groupe de travail santé sexuelle du CLS,
 - Articulation avec le Centre de Santé Sexuelle du CD34





AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 3 : AMÉLIORER LA VISIBILITÉ ET PROMOUVOIR L'OFFRE EN SANTÉ SEXUELLE

E / TERRITOIRE CONCERNE :

Ensemble du Pays Cœur d'Hérault. Une attention particulière sera portée sur les territoires des deux contrats de ville (Clermont l'Hérault et Lodève), ainsi que dans les zones sous denses et isolées.

2 – DESCRIPTION DES ACTIONS ET DU CALENDRIER PREVISIONNEL

Etapes / Actions	Pilotes de l'action	Livrables envisagés	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Animer les rencontres annuelles du groupe de travail santé sexuelle afin de déployer les deux actions citées ci-dessous.									
Action 1 : Favoriser des actions d'éducation à la santé sexuelle à destination des jeunes femmes et/ou des femmes en situation de précarité.									
Déployer le projet « Précarité Menstruelle et Promotion en Santé Sexuelle (PMPSS) » du PF34, dont le CLS sera la tête de réseau : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Animer un COPIL annuel local à l'occasion de la rencontre du groupe de travail santé sexuelle, ➤ Assurer l'animation du projet en Cœur d'Hérault : identifier les partenaires, informer sur le projet, mettre en lien les acteurs... 	Coordination CLS et PF34	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comptes-rendus de réunions et du COPIL annuel, ➤ Outils d'information type padlet, ➤ Questionnaire de recueil des besoins et de participation au projet. 							
Suivre les travaux des partenaires : « Femmes en campagne » de Terre Contact et Via Voltaire, projet de distributeur de serviette hygiénique du lycée agricole de Gignac, etc : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation lors des rencontres du groupe de travail santé sexuelle, ➤ Mettre en réseau les acteurs, ➤ Partager des données de diagnostic... 	Coordination CLS et partenaires concernés par les actions	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diaporama de présentation, ➤ Comptes-rendus de réunion, ➤ Flyers de présentation. 							



AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 3 : AMÉLIORER LA VISIBILITÉ ET PROMOUVOIR L'OFFRE EN SANTÉ SEXUELLE

Action 2 : Promouvoir des outils de communication à destination du grand public

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer des outils de communication et les déposer dans des lieux stratégiques en matière de : <ul style="list-style-type: none"> - Dépistage des IST, - Accès à l'IVG, - Accès à la contraception, - Promotion du rôle des sages-femmes, ➤ Relayer des outils de communication déjà existants en matière de : <ul style="list-style-type: none"> - Accès à la vaccination HPV, - Promotion du rôle des sages-femmes. 	<p>CLS et membres du groupe de travail santé sexuelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Outils de communication produits, ➤ Comptes-rendus des réunions. 						
---	---	---	--	--	--	--	--	--



3 – RESULTATS CONCRETS ATTENDUS

- Une offre en santé sexuelle visible en matière d'accès à l'IVG, de dépistage des IST, d'accès à la contraception et d'accès à la vaccination HPV.
- Une offre en santé sexuelle équilibrée selon les besoins propres aux territoires,
- Une meilleure visibilité du rôle des sages-femmes,
- Le projet PMPSS déployé en Cœur d'Hérault,



AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 3 : AMÉLIORER LA VISIBILITÉ ET PROMOUVOIR L'OFFRE EN SANTÉ SEXUELLE

4 – INDICATEURS DE SUIVI OU D'ÉVALUATION

- Nombre d'affiches de promotion du rôle des sages-femmes distribuées et nombre d'acteurs ayant relayé l'information,
- Nombre de flyer IST-IVG-contraception distribués et nombre d'acteurs ayant relayé l'information,
- Evolution du nombre de patientes ayant effectué une IVG médicamenteuse en PCH au regard des actes effectués au CHU,
- Nombre de campagnes de vaccination HPV relayées en PCH,
- Indicateurs qualitatifs : retour des sages-femmes sur l'évolution de leur patientèle et de leurs missions,
- Nombre d'acteurs participant au projet PMPSS (sessions de formation et accès à la distribution),
- Nombre de serviettes hygiéniques distribuées dans le cadre du projet PMPSS.

5 – MOYENS DE MISE EN ŒUVRE (liste non exhaustive et valable à la date de signature du CLS)

- Moyens humains :
 - 2 chargées de mission pour l'action du CLS aux équivalences suivantes : 0,7 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
 - Valorisation de l'appui du CODES 34 (dans le cadre du CPOM ARS-Promotion Santé Occitanie décliné par le CODES dans l'Hérault),
- Moyens financiers :
 - Financement pour l'impression des flyers / source à déterminer.
 - Financement PF34 à hauteur de 2h/semaine pour la coordination du projet PM PSS.

6 – RÔLE ET MISSIONS DU (DE LA) COORDINATEUR(TRICE)

Rôle, nature de l'accompagnement, nature des tâches à réaliser (appui sur du diagnostic, appui sur la définition du projet, appui sur la communication, liens avec les partenaires, appui dans la recherche de financement, co-animation de réunions, co-portage du projet...).

Action 1 : Favoriser des actions d'éducation à la santé sexuelle à destination des jeunes femmes et/ou des femmes

- Identifier les actions existantes en la matière, les faire connaître et accompagner leur déploiement en PCH,
- Rôle de coordination dans la mise en œuvre du projet PM PSS avec l'appui du PF34,

Action 2 : Promouvoir des outils de communication à destination du grand public

- Production d'outils de communication en lien avec le CODES34,
- Veille sur les outils déjà existants et relai de l'information (rôle sage-femme, vaccination HPV...),
- Communiquer sur les outils élaborés par le CLS et le CODES34 : identifier des lieux de dépôts et aller à la rencontre des acteurs de terrain pour les déposer,
- Recherche de financement pour l'impression des flyers élaborés par le CLS et le CODES34.



AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 4 : ACCOMPAGNER LE PARCOURS EN SANTÉ PÉRINATALE

Date de mise à jour : 26/07/24

<p>Orientation(s) (référence réglementaire éventuelle, plan national – si PRS préciser le thème ou parcours / la référence au projet-, document territorial de cadrage)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stratégie nationale de prévention, d'éducation pour la santé, de réduction des risques et de promotion de la santé pour la période des 1000 premiers jours : <ul style="list-style-type: none"> - INSTRUCTION N° SGMCAS/2021/74 du 1er avril 2021 relative aux engagements du Gouvernement pour l'année 2021 autour de la politique des 1000 premiers jours de l'enfant et de ses modalités de déclinaison territoriale, ainsi qu'aux leviers supplémentaires mis à disposition des acteurs locaux. - INSTRUCTION N° SGMCAS/2022/106 du 12 avril 2022 relative à la déclinaison pour 2022 de la politique relative aux 1000 premiers jours de l'enfant ➤ Charte nationale de soutien à la parentalité ➤ Projet national des 1000 premiers jours : <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 : Mettre à disposition des parents et futurs parents des informations simples, accessibles et fiables. - Axe 4 : Inviter les parents à prendre du temps pour construire la relation avec leur enfant. ➤ Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 : <ul style="list-style-type: none"> Engagement 1 : Dynamiser et adapter la prévention et la promotion de la santé aux âges clés et aux milieux de vie. Engagement 3 : Renforcer l'accès pour tous à une prise en charge adaptée à leurs besoins de santé sur l'ensemble des territoires. ➤ Thèmes associés : Prévention et promotion de la santé, santé mentale, santé environnementale. ➤ Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS).
<p>Référence à un projet ou une action structurant.e du(es) document(s) de cadrage (OPTION)</p>	<p>Déclinaison de l'engagement 1 du Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DÉFI #4 « Renforcer le dépistage, le repérage et l'accompagnement précoces » <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 1 : Mettre en place ou conforter des actions de prévention, de dépistage et de prise en charge précoces des parents et des enfants pour repérer et atténuer les effets de leurs vulnérabilités et accompagner la parentalité (0-6 ans). <p>Déclinaison de l'engagement 3 du Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DÉFI #5 : « Améliorer l'offre de santé en réponse aux moments de vulnérabilité et aux besoins de rétablissement de la personne » <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 3 : Renforcer les services et dispositifs en soutien des personnes exposées à des moments de vulnérabilité.



AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 4 : ACCOMPAGNER LE PARCOURS EN SANTÉ PÉRINATALE

1 - DESCRIPTION DU PROJET

A / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC – BESOINS IDENTIFIES AUXQUELS REpond L'ACTION :

Source : Enquête menée sur la périnatalité entre 2022 et 2023 par le Contrat Local de Santé du Pays Cœur d'Hérault

ATOUTS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un nombre de naissances significatif, qui correspond au nombre d'accouchements réalisés dans certaines maternités françaises, ➤ 99.5% des grossesses suivies dès le 1er trimestre, ➤ Une hausse des naissances de 11% par rapport à 2020 mais un taux de natalité de 10.6 naissances pour 1000 habitants entre 2013 et 2018, en diminution par rapport à la période précédente. ➤ Un maillage important de sages-femmes sur le territoire et un service de PMI (Protection Maternelle et Infantile) reconnu, ➤ Le dispositif Prado Maternité (Programme d'Accompagnement du retour à Domicile) de l'Assurance Maladie 34 connu et utilisé sur le territoire, ➤ Le CAMSP de Gignac (CHU), une structure essentielle, notamment dans la prise en charge des enfants prématurés, mais qui reste en difficulté (délai d'environ 2 mois pour un premier rendez-vous).
FAIBLESSES	<p>Accès à l'offre de santé périnatale</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 18 sages-femmes, dont 2 sages-femmes de PMI ; une permanence de sage-femme du CHU de Montpellier au Centre Hospitalier de Clermont l'Hérault depuis 2021, ➤ 2% de la population du Cœur d'Hérault en zone de vigilance par rapport à l'accessibilité à une sage-femme, et des difficultés plus importantes sur le Lodévois et Larzac, ➤ Des consultations avancées de gynécologues libéraux, avec une prédominance du secteur 2, ➤ Une accessibilité aux gynécologues inférieure à la moyenne nationale, ➤ Un manque de pédiatres et de médecins de PMI, ➤ Un manque de visibilité de l'offre et plus spécifiquement du rôle des sages-femmes. ➤ Difficultés rencontrées par la population en termes : <ul style="list-style-type: none"> - De transport (83% des patientes à plus de 30 km d'une maternité), - D'accès à certains examens (échographies...), - D'accès à la contraception, à l'IVG (Interruption Volontaire de Grossesse) et au dépistage des IST (Infections Sexuellement Transmissibles). ➤ De faibles taux : <ul style="list-style-type: none"> - D'Entretien Prénatal Précoce (42% dans l'Hérault), - De prise en charge postnatale, - De liaisons anténatales entre la PMI et les maternités. <p>Urgences</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un taux de prématurité de 6% (identique pour l'Hérault), ➤ Un taux de 21% de césariennes (22% pour l'Hérault),



AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 4 : ACCOMPAGNER LE PARCOURS EN SANTÉ PÉRINATALE

- Une part non négligeable d'accouchements à domicile entraînant des complications obstétricales,
 - Des demandes d'accouchement à domicile plus fréquentes depuis la pandémie de COVID19,
 - Fort taux d'accouchements inopinés,
 - Part importante (14%) de grossesses pathologiques (diabète gestationnel, hypertension artérielle, pré-éclampsie...) (15% pour l'Hérault).
- Santé mentale**
- Des patientes ayant besoin d'un soutien psychologique, mais qu'il est difficile d'orienter vers une offre adaptée (Centres Médico-Psychologiques saturés...),
 - Existence d'une prise en charge psychologique dans les maternités mais orientation difficile vers une offre psychologique adaptée localement,
 - Troubles psychiques parfois couplés à de la consommation de produits voire à des addictions.
- Parcours de vie et vulnérabilités**
- Un taux de familles monoparentales de 26%, en augmentation entre 2013 et 2018,
 - Des situations de violences conjugales, notamment pendant la période périnatale,
 - 1,6% des patientes ayant accouché dont la santé peut être menacée par des conditions socio-économiques et psycho-sociales particulières,
 - 5,8% des patientes ayant accouché souffrant d'obésité,
 - 7% des femmes déclarant fumer pendant la grossesse,
 - Des besoins importants en termes de soutien à la parentalité.

B/ DESCRIPTION DE L'OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION :

- Accompagner le parcours en santé périnatale...

...En vue d'atténuer les effets des vulnérabilités (sociale, économique, familiale, psychique et environnementale) des femmes, des enfants au cours de la période des 1 000 premiers jours.

Dans cette fiche action, nous ferons apparaître l'un des objectifs du groupe de travail « parcours en santé mentale des enfants et des adolescents » du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) du Cœur d'Hérault, qui vise à développer et/ou promouvoir des actions en matière de soutien à la parentalité. Cet objectif s'intègre pleinement à celui du défi 4 de l'engagement 1 du PRS : « Mettre en place ou conforter des actions de prévention, de dépistage et de prise en charge précoces des parents et des enfants pour repérer et atténuer les effets de leurs vulnérabilités et accompagner la parentalité (0-6 ans) ».

AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 4 : ACCOMPAGNER LE PARCOURS EN SANTÉ PÉRINATALE



C / PRESENTATION DE L'ACTION :

- Renforcer la visibilité et le déploiement des actions d'accompagnement des jeunes parents et/ou de développement du jeune enfant,
- Effectuer une veille des besoins spécifiques à l'offre en périnatalité et accompagner les porteurs de projet (Psychiatrie périnatalité, Maison des 1000 premiers jours, Permanence des soins).

2 volets d'intervention que sont le soutien à la parentalité d'une part, puis l'offre de service d'autre part.

D / MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

- **Principaux partenaires concernés :** Professionnels de la petite enfance (crèches, assistant(e)s maternel(le)s...), professionnels de santé libéraux (en particulier les sages-femmes et les pédiatres), Réseau de Périnatalité Occitanie, Protection Maternelle et Infantile, associations de soutien à la parentalité, Via Voltaire, CAMSP...etc.
- **Prérequis (conditions de réussite de l'action) :**
 - Mobilisation de l'ensemble des acteurs,
 - Forte articulation de l'ensemble des dispositifs existants / à venir,
 - Visibilité des actions / dispositifs mis en place, notamment pour la population,
 - Liens avec d'autres axes du CLS, notamment les soins primaires, la santé mentale et la santé environnementale mais également des mesures qui traitent de la santé sexuelle et des addictions.

E / TERRITOIRE CONCERNE :

Ensemble du Pays Cœur d'Hérault. Une attention particulière sera portée sur les territoires des deux contrats de ville (Clermont l'Hérault et Lodève), ainsi que dans les zones sous denses et isolées.



AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 4 : ACCOMPAGNER LE PARCOURS EN SANTÉ PÉRINATALE

2 - DESCRIPTION DES ACTIONS ET DU CALENDRIER PREVISIONNEL

Etapes / Actions	Pilotes de l'action	Livrables envisagés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Action 1 Renforcer la visibilité et le déploiement des actions d'accompagnement des jeunes parents et/ou de développement du jeune enfant,								
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser des sensibilisations à l'attention des membres du groupe du CLSM, ➤ Organiser un forum d'interconnaissance entre les partenaires, ouvert au public, ➤ Identifier à partir des travaux menés par l'association Terre Contact s'il est nécessaire de créer un livrable qui présente toutes les actions de soutien à la parentalité existantes en PCH, ➤ Travailler autour d'une stratégie pour déstigmatiser l'action de la PMI, ➤ Participer aux travaux des réseaux intercommunaux de parentalité, ➤ Promouvoir la cohorte Marianne auprès des sages-femmes et des médecins généralistes 	Coordination CLS Association Terre Contact PMI CD34 Services enfance jeunes des Communautés de Communes CHU/CLS-M	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Livrables éventuels de communication ➤ Comptes-rendus de réunions, ➤ Outils de communication et d'invitation. 	➤	➤	➤	➤	➤	➤
Action 2 Effectuer une veille des besoins spécifiques à l'offre en périnatalité et accompagner les porteurs de projet								
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rencontrer les partenaires de l'offre en périnatalité (PMI, sage-femme...) pour évaluer leurs besoins, ➤ Identifier les possibilités suivantes : permanence des soins pendant la période des 1000 premiers jours et/ou une équipe mobile de psychiatrie-périnatalité. ➤ Accompagner la création d'une Maison des 1000 premiers jours. 	Coordination CLS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comptes-rendus d'entretiens 	➤	➤	➤	➤	➤	➤



AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 4 : ACCOMPAGNER LE PARCOURS EN SANTÉ PÉRINATALE

3 – RESULTATS CONCRETS ATTENDUS

- Un réseau structuré d'acteurs autour de la périnatalité et plus spécifiquement autour des TND,
- Une offre en santé périnatale visible et structurée.
- Une Maison des 1000 premiers jours est créée.

4 – INDICATEURS DE SUIVI OU D'EVALUATION

- Nombre et qualité des actions / dispositifs identifiés suite à la mission de veille sur l'offre en santé périnatale,
- Evaluation de la fluidité du parcours en santé périnatale (améliorations observées, persistance de ruptures et de freins...),
- Nombre d'entretiens réalisés dans le cadre de la mission de veille sur l'offre en santé périnatale,
- Nombre et type d'actions de soutien à la parentalité répertoriées.

5 – MOYENS DE MISE EN ŒUVRE (liste non exhaustive et valable à la date de signature du CLS)

- Moyens humains :
 - 2 chargées de mission pour l'action du :
 - CLS aux équivalences suivantes : 0,7 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
 - CLSM aux équivalences suivantes : 0,3 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
 - Coanimation du groupe de travail enfants et adolescents du CLSM avec l'ESJ,
 - Appui du CHU dans son rôle de signataire du CLS.
- Moyens financiers : financement CLSM de 20 000 euros dans le cadre de la labellisation par l'ARS Occitanie.

6 – ROLE ET MISSIONS DU (DE LA) COORDINATEUR(TRICE)

Rôle, nature de l'accompagnement, nature des tâches à réaliser (appui sur du diagnostic, appui sur la définition du projet, appui sur la communication, liens avec les partenaires, appui dans la recherche de financement, co-animation de réunions, co-portage du projet...).

Action 1 Renforcer la visibilité et le déploiement des actions d'accompagnement des jeunes parents et/ou de développement du jeune enfant,

- Animation de réunions,
- Réalisation d'outils de communication,
- Organisation d'interventions,
- Récolte de données de diagnostic.

Action 2 Effectuer une veille des besoins spécifiques à l'offre en périnatalité,

- Gestion des entretiens et récolte des données,
- Assurer une veille documentaire et numérique.



AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 5 : FAVORISER L'ACCÈS À UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE

Date de mise à jour : 07/06/24

<p>Orientation(s) (référence réglementaire éventuelle, plan national – si PRS préciser le thème ou parcours / la référence au projet-, document territorial de cadrage)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stratégie nationale Sport Santé 2019-2024, notamment en lien avec les axes « La promotion de la santé physique et du bien-être par l'activité physique et sportive » et « Le développement et le recours à l'activité physique adaptée à visée thérapeutique ». ➤ Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 : Engagement 1 : Dynamiser et adapter la prévention et la promotion de la santé aux âges clés et aux milieux de vie. Thèmes associés : Prévention et promotion de la santé. Engagement 2 : Accompagner chaque personne pour lui permettre d'être actrice de sa santé. Thèmes associés : Prévention et promotion de la santé et Personne, citoyen, usager. ➤ Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS).
<p>Référence à un projet ou une action structurant.e du(es) document(s) de cadrage (OPTION)</p>	<p>Déclinaison de l'engagement 1 du Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DÉFI #2 « Renforcer la visibilité, la lisibilité et l'attractivité des programmes et actions de prévention, de promotion de la santé et de la santé environnementale » <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 4 : Renforcer les thématiques de santé publique de lutte contre les addictions, de santé sexuelle et de lutte contre la sédentarité, en les accompagnant régionalement, en s'adaptant aux publics spécifiques et en cherchant des réponses territoriales. <p>Déclinaison de l'engagement 2 du Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DÉFI #1 « Renforcer le pouvoir d'agir des personnes et leur connaissance du système de santé » <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 2 : Renforcer le pouvoir d'agir des personnes vivant un cancer, une ou des maladies chroniques, des personnes vivant avec un trouble psychique et des personnes vivant avec un handicap et de leurs proches notamment par la psychoéducation, l'éducation thérapeutique des patients et la pair-aidance

AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 5 : FAVORISER L'ACCÈS À UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE



1 – DESCRIPTION DU PROJET

A / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC – BESOINS IDENTIFIES AUXQUELS REpond L'ACTION :

Source : Diagnostic local de santé 2023 du Cœur d'Hérault (publié en janvier 2024).

ATOUTS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une Maison Sport Santé en Lodévois et Larzac développée et structurée, ➤ Plusieurs rencontres mises en place depuis 2023 sur le projet d'extension à l'échelle du Pays de la Maison Sport Santé, ➤ Un bassin associatif important sur les trois Communautés de Communes, ➤ La question de la mobilité au cœur des échanges et des préoccupations des acteurs du territoire (élus, techniciens...), avec un schéma de mobilité porté à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault. ➤ Un MOOC sur l'alimentation du jeune enfant animé par le CLS du Cœur d'Hérault.
FAIBLESSES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Pays Cœur d'Hérault rassemble les cinq plus forts taux de patients consommant en Affections de Longue Durée (ALD) en 2022, ➤ Des taux d'incidence des ALD et d'hospitalisation supérieurs sur le Clermontais par rapport à la France, ➤ Chez les enfants de 4-5 ans, des problématiques présentes sur l'état de maigre et de surcharge pondérale à prendre en compte, ➤ Des problématiques de mobilité à la fois physique mais aussi psychique, ➤ 1 ménage sur 10 sans voiture en Cœur d'Hérault.

B/ DESCRIPTION DE L'OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION :

- Promouvoir l'accès pour toutes et tous à une activité physique et sportive, à des fins de bien-être et d'inclusion sociale.

C / PRESENTATION DE L'ACTION :

- Accompagner l'extension de la Maison Sport Santé du Lodévois et Larzac, à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault,
- Accompagner les initiatives des collectivités territoriales, en lien avec le schéma des mobilités du Pays Cœur d'Hérault.

D / MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

- Principaux partenaires concernés :
 - La Maison Sport Santé du Lodévois et Larzac et les associations sportives,
 - Les collectivités : élus et techniciens,
 - Les médecins et professionnels de santé,
 - Le pôle aménagement du Pays Cœur d'Hérault.



AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 5 : FAVORISER L'ACCÈS À UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE

➤ Prérequis (conditions de réussite de l'action) :

- Appropriation de la thématique par les trois Communautés de Communes,
- Mobilisation des acteurs du Cœur d'Hérault : collectivités, associations sportives, professionnels de santé...
- Lien entre les pôles Santé et Aménagement du Pays Cœur d'Hérault.

E / TERRITOIRE CONCERNE :

Ensemble du Pays Cœur d'Hérault. Une attention particulière sera portée sur les territoires des deux contrats de ville (Clermont l'Hérault et Lodève), ainsi que dans les zones sous denses et isolées.

2 – DESCRIPTION DES ACTIONS ET DU CALENDRIER PREVISIONNEL

Etapes / Actions	Pilotes de l'action	Livrables envisagés	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Action 1									
➤ Accompagner l'extension de la Maison Sport Santé du Lodévois et Larzac (MSS LL) à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault	CLS MSS LL Collectivités	➤ Labellisation à l'échelle du Cœur d'Hérault de la MSS, ➤ Convention de partenariats inter-collectivités.	➤						
Action 2									
➤ Accompagner les initiatives des collectivités territoriales en lien avec le schéma des mobilités du Pays Cœur d'Hérault.	CLS Pôle aménagement Pays Cœur d'Hérault	➤ Outils de communication croisés, ➤ Comptes-rendus de réunions.	➤						

3 – RESULTATS CONCRETS ATTENDUS

- Une structure juridique porteuse de la Maison Sport Santé à l'échelle du Cœur d'Hérault est développée,
- Extension de la Maison Sport Santé du Lodévois et Larzac au Cœur d'Hérault - labellisation par la DRAJES de cette nouvelle entité,
- Un lieu pour l'activité de la Maison Sport Santé est identifié dans chacune des Communautés de Communes,
- Des actions / projets sont mis en place en lien avec la mobilité et la santé.



AXE 3 : PARCOURS EN SANTÉ

FICHE-ACTION 5 : FAVORISER L'ACCÈS À UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE

4 – INDICATEURS DE SUIVI OU D'ÉVALUATION

- Nombre de réunions organisées sur le projet d'extension de la MSS,
- Type et présentation de l'évènement d'inauguration organisé,
- Rapport annuel d'activité de la MSS, faisant apparaître le nombre d'habitants par Communautés de Communes bénéficiant de l'activité,
- Nombre de réunions organisées en lien avec les questions de mobilité,
- Type d'outils de communication / campagnes de promotions des mobilités douces mis en place en Cœur d'Hérault, avec l'appui du CLS.

5 – MOYENS DE MISE EN ŒUVRE (liste non exhaustive et valable à la date de signature du CLS)

- Moyens humains : 2 chargées de mission pour l'action du CLS aux équivalences suivantes : 0,7 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
- Source à déterminer.

6 – RÔLE ET MISSIONS DU (DE LA) COORDINATEUR(TRICE)

Rôle, nature de l'accompagnement, nature des tâches à réaliser (appui sur du diagnostic, appui sur la définition du projet, appui sur la communication, liens avec les partenaires, appui dans la recherche de financement, co-animation de réunions, co-portage du projet...).

Action 1 : Accompagner l'extension de la Maison Sport Santé du Lodévois et Larzac à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault

- Accompagner les collectivités dans ce projet,
- Organiser des réunions de travail entre acteurs du territoire,
- Faciliter la recherche de ressources si nécessaires (humaine, financière, immobilière...)
- Soutenir les démarches engagées et les évènements organisés en lien avec la Maison Sport Santé,
- Promouvoir l'activité de la Maison Sport Santé.

Action 2 : Accompagner les initiatives des collectivités territoriales en lien avec le schéma des mobilités du Pays Cœur d'Hérault

- Être présent lors de réunion en lien avec le schéma de mobilité,
- Accompagner la promotion du schéma des mobilités notamment en mettant l'accent sur l'enjeu « santé »,
- Proposer aux collectivités des projets/actions/démarches d'opérateurs identifiés sur la thématique des mobilités douces notamment.



AXE 4 : SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

FICHE-ACTION 1 : IMPULSER DES DÉMARCHES DE RÉDUCTION DES ENVIRONNEMENTS POLLUANTS

Date de mise à jour : 07/06/24

<p>Orientation(s) (référence réglementaire éventuelle, plan national – si PRS préciser le thème ou parcours / la référence au projet-, document territorial de cadrage)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Plan Nationale Santé Environnement (en particulier : « Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes et démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités »). ➤ Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 : Thème « Santé environnementale » Engagement n° 1 : « Dynamiser et adapter la prévention et la promotion de la santé aux âges clés et aux milieux de vie ». Thèmes associés : Santé environnement, Prévention et promotion de la santé ➤ Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 4 Occitanie (2023-2028).
<p>Référence à un projet ou une action structurant.e du(es) document(s) de cadrage (OPTION)</p>	<p>Déclinaison de l'engagement 1 du Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DÉFI #1 « Prendre en compte la santé environnementale dans les politiques de santé au titre d'une seule santé (« one health ») » <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 2 : Prévenir l'exposition aux substances/polluants chimiques, notamment aux perturbateurs endocriniens (stratégie des 1 000 premiers jours, phytosanitaires) et aux contaminations liées aux sites et sols pollués ➤ DÉFI #4 « Renforcer le dépistage, le repérage et l'accompagnement précoces » <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 5 : Encourager un repérage de la vulnérabilité plus systématique lors des passages dans les établissements de santé (publics et privés), pour une prise en charge adéquate (cf. « en pratique : Grille en Santé Environnement (identifier et analyser la place des ISS dans les projets d'éducation et de promotion de la Santé Environnement). <p>Plan Régional Santé Environnement (PRSE) IV (2023-2028)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Axe 1 « Informer, former et éduquer à la santé-environnement » <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 1.1 Développer les compétences pédagogiques en santé-environnement de l'ensemble des professionnels de santé et des secteurs socio-éducatif et médico-social - Objectif 1.2 Mobiliser et accompagner les collectivités dans leur rôle de relais de la santé-environnement ➤ Axe 3 « Prévenir et limiter les risques sanitaires liés aux milieux extérieurs, dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité » <ul style="list-style-type: none"> - Objectif 3.1 Prévenir les risques environnementaux liés à l'eau, à l'air, aux sols (produits phytosanitaires, perturbateurs endocriniens, etc.).



AXE 4 : SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

FICHE-ACTION 1 : IMPULSER DES DÉMARCHES DE RÉDUCTION DES ENVIRONNEMENTS POLLUANTS

1 – DESCRIPTION DU PROJET

A / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC – BESOINS IDENTIFIES AUXQUELS REpond L'ACTION :

Source : Diagnostic local de santé 2023 du Cœur d'Hérault (publié en janvier 2024)

ATOUTS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une offre essentielle d'équipements et de services de proximité, permettant de maintenir une part importante d'actifs sur le territoire, ➤ La marche, un mode de déplacement relativement important en Cœur d'Hérault ; un potentiel à développer, ➤ Une majorité de la population située dans des zones où la qualité de l'eau est très bonne, ➤ Une agriculture biologique plus importante qu'en France, ➤ Des dynamiques territoriales existantes ou en développement, notamment autour : <ul style="list-style-type: none"> - De l'animation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Cœur d'Hérault, - De l'animation du schéma de mobilité et de l'action Picholines, - Des Plans Locaux de l'Habitat (PLH) et des programmes de rénovation de l'habitat portés par les Communautés de Communes, - De la qualité de l'eau (Syndicat Mixte du Bassin Fleuve Hérault, Animateurs de captages prioritaires...), - Du projet « Expophyto » sur l'usage des pesticides en agriculture, - ...etc ➤ De nombreux opérateurs proposant des actions / projets sur des thématiques de santé environnement.
--------	--



AXE 4 : SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

FICHE-ACTION 1 : IMPULSER DES DÉMARCHES DE RÉDUCTION DES ENVIRONNEMENTS POLLUANTS

FAIBLESSES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une répartition relativement inégale des équipements et services de proximité, ce qui induit une accessibilité différente en fonction des zones, ➤ Un parc de logements relativement peu adapté aux publics les plus fragiles (ménages à faible niveau de vie, jeunes, familles monoparentales, personnes âgées isolées...), et pouvant avoir un impact négatif sur leur santé (logements anciens, sans confort, indignes...), ➤ Une précarité et une vulnérabilité énergétiques les plus importantes de l'Hérault, ➤ Une prédominance de la voiture pour les déplacements domicile-travail, au dépend des modes actifs (marche à pied, vélo), ➤ Une offre de transport en commun pas suffisamment développée par rapport aux besoins de la population, ➤ Des difficultés d'accessibilité pour les piétons en général et les Personnes à Mobilité Réduites (PMR) en particulier, ➤ Une part non négligeable de ménages sans permis et/ou vulnérables du point de vue des transports, ➤ Un manque d'informations de la population sur l'impact des pesticides et des perturbateurs endocriniens, ➤ L'existence de pollutions à prendre en compte, en particulier au niveau de l'air (intérieur et extérieur) et du sol, ➤ Une dépendance très marquée aux pesticides et marquée à l'eau d'irrigation
------------	---

B/ DESCRIPTION DE L'OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION :

- Contribuer à un environnement favorable à la santé en impulsant des démarches de réduction des environnements polluants.

C / PRESENTATION DE L'ACTION :

- Accompagner les démarches de sensibilisation en faveur de la qualité de l'air intérieur (radon, saturnisme, etc.),
- Poursuivre le projet Expophyto consacré à la réduction de l'usage des pesticides,
- Promouvoir l'organisation de formations portant sur le saturnisme, l'habitat dégradé, les nuisances sonores (...), à destination des élus, agents techniques, habitants et professionnels de santé.
- Faciliter l'appropriation des risques des perturbateurs endocriniens par les acteurs du territoire, notamment dans le cadre de la stratégie des 1000 premiers jours.

D / MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

- **Principaux partenaires concernés** : Pôle « Aménagement du territoire » (dont le Projet Alimentaire de Territoire) et « Tourisme, Culture et Patrimoine » du PCH, acteurs impliqués dans les usages des pesticides, personnes vivant dans des lieux dont le niveau de radon est important, CHU, CODES34, acteurs de la santé environnementale (Réseau GRAINE, GEFOSAT, CPIE...) et plus spécifiquement issus de la formation, grand public, etc.



AXE 4 : SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

FICHE-ACTION 1 : IMPULSER DES DÉMARCHES DE RÉDUCTION DES ENVIRONNEMENTS POLLUANTS

➤ Prérequis (conditions de réussite de l'action) :

- Développer un réseau de partenaires proposant des formations à l'attention des acteurs du Pays Cœur d'Hérault,
- Poursuivre la démarche Expophyto en cours,
- Développer le partenariat avec le GEFOSAT,
- Promouvoir la santé environnement auprès de l'ensemble des acteurs du territoire, notamment des collectivités (élus et techniciens),
- Lien avec l'axe 3 du CLS portant sur le parcours en santé et notamment l'offre en santé périnatale.

E / TERRITOIRE CONCERNE :

Ensemble du Pays Cœur d'Hérault. Une attention particulière sera portée sur les territoires des deux contrats de ville (Clermont l'Hérault et Lodève), ainsi que dans les zones sous denses et isolées.

2 - DESCRIPTION DES ACTIONS ET DU CALENDRIER PREVISIONNEL

Etapes des actions	Pilotes de l'action	Livrables envisagés	2024	2025	2026	2027	2028	2029		
Action 1 Accompagner les démarches de sensibilisation en faveur de la qualité de l'air intérieur (radon, saturnisme, etc.)										
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner la campagne de communication et de distribution des kits de mesure de radon menée par le GEFOSAT, ➤ Soutenir les temps de sensibilisation et les événements organisés par le GEFOSAT portant sur le radon. ➤ Relayer l'action de sensibilisation sur le saturnisme portée par l'ARS, à destination des médecins généralistes, pédiatres, sages-femmes, puéricultrices. 	Coordination CLS GEFOSAT Coordination CLS ARS - CODES34, CPTS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Outils de communication et de sensibilisation 								



AXE 4 : SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

FICHE-ACTION 1 : IMPULSER DES DÉMARCHES DE RÉDUCTION DES ENVIRONNEMENTS POLLUANTS

Action 2 Poursuivre le projet Expophyto consacré à la réduction de l'usage des pesticides					
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaborer un plan d'action avec les acteurs du territoire en lien avec le Projet Alimentaire Territorial du Pays Cœur d'Hérault, ➤ Animer un groupe projet, ➤ Développer une stratégie de communication/sensibilisation, ➤ Elaborer des livrables présentant les précédents travaux. 	Coordination CLS Ensemble des partenaires déjà engagés dans la démarche Collectivités (élus)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comptes-rendus des séminaires et pistes d'action ➤ Outils de communication, ➤ Livrables en lien avec les pistes d'actions envisagées. 			
Action 3 Promouvoir l'organisation de formations portant sur le saturnisme, l'habitat dégradé, les nuisances sonores (...), à destination des élus, agents techniques, habitants et professionnels de santé.					
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Répertorier les partenaires / répondre aux demandes d'organisation de formations, ➤ Aider à l'identification de participants parmi les groupes suivants : habitant.es, élu.es, professionnel.les. ➤ Appuyer l'organisation des formations à destination des agents via le CNFPT. ➤ Favoriser la formation à destination des élus et notamment des maires en matière d'habitat dégradé. ➤ Accompagner les sensibilisations à destination des professionnels de l'immobilier. 	Coordination CLS ARS CODES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Outils de communication et d'évaluation 			
Action 4 : Faciliter l'appropriation des risques des perturbateurs endocriniens par les acteurs du territoire, notamment dans le cadre de la stratégie des 1000 premiers jours					
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiquer autour des dynamiques existantes, ➤ Formaliser des échanges sous la forme de groupes de travail ou de réunions techniques pour évaluer les actions à développer. 	Coordination CLS Opérateurs santé-environnement : CPIE...	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Outils de communication et d'évaluation 			



AXE 4 : SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

FICHE-ACTION 1 : IMPULSER DES DÉMARCHES DE RÉDUCTION DES ENVIRONNEMENTS POLLUANTS

3 – RESULTATS CONCRETS ATTENDUS

- Une appropriation de la transversalité du concept de santé environnementale et une connaissance plus approfondie de la part des partenaires notamment des élu.es.
- Des pistes d'action concrètes et mises en œuvre à l'issu des séminaires Expophyto.
- Les habitants mesurent régulièrement la teneur en radon de leurs habitations.
- Les collectivités territoriales sont sensibilisées au risque radon et s'approprient la méthode de mesure et sensibilisent leurs habitants.
- Des formations mises en place à destination de divers publics sur des thématiques de santé environnement.

4 – INDICATEURS DE SUIVI OU D'ÉVALUATION

- Nombre et qualité des actions de formation, nombre de participants, nombre de thèmes transversaux.
- Nombre de réunions et type de livrables Expophyto.
- Nombre et type d'action réalisées à l'issu du projet Expophyto.
- Nombre de courriers radon envoyés aux collectivités territoriales.
- Nombre d'animation radon réalisées dans les collectivités territoriales.
- Nombre et type d'actions réalisés et opérateurs mobilisés sur la thématique des perturbateurs endocriniens.

5 – MOYENS DE MISE EN ŒUVRE *(liste non exhaustive et valable à la date de signature du CLS)*

- Moyens humains : 2 chargées de mission pour l'action du :
 - CLS aux équivalences suivantes : 0,7 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
 - CLSM aux équivalences suivantes : 0,3 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
- Autres sources à déterminer.

6 – ROLE ET MISSIONS DU (DE LA) COORDINATEUR(TRICE)

Rôle, nature de l'accompagnement, nature des tâches à réaliser (appui sur du diagnostic, appui sur la définition du projet, appui sur la communication, liens avec les partenaires, appui dans la recherche de financement, co-animation de réunions, co-portage du projet...).

Action 1 : Accompagner les démarches de sensibilisation et de mesure de radon,

- Rédaction et envoi de courriers,
- Mise en lien les élu.es des communes concernées avec le GEFOSAT pour l'organisation de temps de sensibilisation,
- Appui de l'aspect logistique et la communication.



AXE 4 : SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

FICHE-ACTION 1 : IMPULSER DES DÉMARCHES DE RÉDUCTION DES ENVIRONNEMENTS POLLUANTS

Action 2 : Poursuivre le projet Expophyto consacré à la réduction de l'usage des pesticides,

- Organisation et animation de réunions,
- Appui du groupe-projet pour la définition et la mise en œuvre des actions prioritaires,
- Participation à la mise en œuvre de certaines actions,
- Suivi/Evaluation des actions menées,
- Animation des réseaux et dynamiques entre partenaires,
- Elaboration des outils de communication et développement d'une stratégie de diffusion.

Action 3 : Promouvoir et faciliter l'organisation de formations incluant la santé environnementale, à destination des acteurs du territoire,

- Rôle de veille concernant les formations transversales en santé environnementale,
- Relais d'information des formations au réseau du CLS,
- Organisation et soutien logistique pour les formations,
- Aide à la méthodologie (animation, évaluation...).

Action 4 : Faciliter l'appropriation des risques des perturbateurs endocriniens par les acteurs du territoire, notamment dans le cadre de la stratégie des 1000 premiers jours,

- Rôle de veille concernant les actions pouvant être proposées sur la thématique des perturbateurs endocriniens,
- Relais d'information auprès des acteurs concernés.



AXE 4 : SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

FICHE-ACTION 2 : ENCOURAGER L'URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ (UFS)

Date de mise à jour : 07/06/24

Orientation(s) (référence réglementaire éventuelle, plan national – si PRS préciser le thème ou parcours / la référence au projet-, document territorial de cadrage)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Plan Nationale Santé Environnement (en particulier : « Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes et démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités »). ➤ Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028 : Thème « Santé environnementale » Engagement n°1 : Dynamiser et adapter la prévention et la promotion de la santé aux âges clés et aux milieux de vie. ➤ Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 4 Occitanie (2023-2028).
Référence à un projet ou une action structurante du(es) document(s) de cadrage (OPTION)	<p>Déclinaison 1 du Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DÉFI #5 « Prévenir et s'adapter aux répercussions en santé du réchauffement climatique » <ul style="list-style-type: none"> - Objectif opérationnel 2 : Oeuvrer pour un urbanisme favorable à la santé en lien avec les collectivités territoriales. <p>Plan Régional Santé Environnement (PRSE) III (2023-2028) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Axe 2 « Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé » <ul style="list-style-type: none"> - Objectif 2.1 : « Intégrer les enjeux de santé et d'adaptation au changement climatique dans les plans et projets d'aménagement » <ul style="list-style-type: none"> • Mesure 2.1.1 : Promouvoir l'intégration d'une dimension "santé" (dont la lutte contre les inégalités sociales de santé) aux documents de planification territoriale et projets d'aménagement • Mesure 2.1.2 : Adapter le cadre de vie au changement climatique (espaces verts, îlots de fraîcheur, désimperméabilisation des sols...)

AXE 4 : SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

FICHE-ACTION 2 : ENCOURAGER L'URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ (UFS)



1 – DESCRIPTION DU PROJET

A / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC – BESOINS IDENTIFIES AUXQUELS REpond L'ACTION :

Source : Diagnostic local de santé 2023 du Cœur d'Hérault (publié en janvier 2024)

ATOUTS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une offre essentielle d'équipements et de services de proximité, permettant de maintenir une part importante d'actifs sur le territoire, ➤ La marche, un mode de déplacement relativement important en Cœur d'Hérault ; un potentiel à développer, ➤ Une majorité de la population située dans des zones où la qualité de l'eau est très bonne, ➤ Une agriculture biologique plus importante qu'en France, ➤ Des dynamiques territoriales existantes ou en développement, notamment autour : <ul style="list-style-type: none"> - De l'animation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Cœur d'Hérault, - De l'animation du schéma de mobilité et de l'action Picholines, - Des Plans Locaux de l'Habitat (PLH) et des programmes de rénovation de l'habitat portés par les Communautés de Communes, - De la qualité de l'eau (Syndicat Mixte du Bassin Fleuve Hérault, Animateurs de captages prioritaires...), - Du projet « Expophyto » sur l'usage des pesticides en agriculture, - ...etc. ➤ De nombreux opérateurs proposant des actions / projets sur des thématiques de santé environnement.
FAIBLESSES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une répartition relativement inéegale des équipements et services de proximité, ce qui induit une accessibilité différente en fonction des zones, ➤ Un parc de logements relativement peu adapté aux publics les plus fragiles (ménages à faible niveau de vie, jeunes, familles monoparentales, personnes âgées isolées...), avec un impact négatif sur leur santé (logements anciens, sans confort, indignes...), ➤ Une précarité et une vulnérabilité énergétiques les plus importantes de l'Hérault, ➤ Une prédominance de la voiture pour les déplacements domicile-travail, au dépend des modes actifs (marche à pied, vélo), ➤ Une offre de transport en commun pas suffisamment développée par rapport aux besoins de la population, ➤ Des difficultés d'accessibilité pour les piétons en général et les Personnes à Mobilité Réduites (PMR) en particulier, ➤ Une part non négligeable de ménages sans permis et/ou vulnérables du point de vue des transports, ➤ Un manque d'informations de la population sur l'impact des pesticides et des perturbateurs endocriniens, ➤ L'existence de pollutions à prendre en compte, en particulier au niveau de l'air (intérieur et extérieur) et du sol, ➤ Une dépendance très marquée aux pesticides et marquée à l'eau d'irrigation

AXE 4 : SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

FICHE-ACTION 2 : ENCOURAGER L'URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ (UFS)



B/ DESCRIPTION DE L'OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION :

- Encourager un aménagement du territoire (urbanisme, habitat, qualité des milieux, mobilité...) favorable à la santé.

C / PRESENTATION DE L'ACTION :

- Promouvoir l'UFS et accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de ce concept,
- Intégrer le thème de la santé dans les documents territoriaux structurants, tout en veillant à leur articulation dans la mise en œuvre, notamment en lien avec le service Aménagement du Pays Cœur d'Hérault. Participer aux instances et aux travaux menés.

D / MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

- **Principaux partenaires concernés :** Pôle « Aménagement du territoire » du PCH, acteurs impliqués dans les documents territoriaux structurants (SCOT, PCAET...), acteurs de la santé environnementale (Réseau GRAINE...), élu.e.s du territoire, etc.
- **Prérequis (conditions de réussite de l'action) :**
 - Appropriation du concept de santé environnementale par les acteurs locaux,
 - Intégration de la santé dans les documents territoriaux d'aménagement du territoire,
 - Lisibilité de l'action du CLS en matière d'accompagnement des démarches d'urbanisme favorable à la santé,
 - Liens à faire avec les travaux existants et en cours (groupe de travail CEREMA-DREAL-ARS, études du CREA-ORS...).

E / TERRITOIRE CONCERNE :

Ensemble du Pays Cœur d'Hérault. Une attention particulière sera portée sur les territoires des deux contrats de ville (Clermont l'Hérault et Lodève), ainsi que dans les zones sous denses et isolées.

AXE 4 : SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

FICHE-ACTION 2 : ENCOURAGER L'URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ (UFS)



2 - DESCRIPTION DES ACTIONS ET DU CALENDRIER PREVISIONNEL

Etapas des actions	Pilotes de l'action	Livrables envisagés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Action 1 Promouvoir l'UFS et accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de ce concept,								
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intervenir lors des instances animées par les collectivités territoriales (comité syndical, conseil des maires...) ➤ Communiquer autour de la santé environnementale auprès des collectivités (outils et ressources existants) ➤ Appuyer l'organisation de concertation et retour d'expérience, ➤ Mettre en œuvre une ou plusieurs EIS dans le cadre de projets locaux d'aménagement. 	Coordination CLS Ensemble des partenaires cités précédemment	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Outils de communication ➤ Guide UFS réalisé par le CLS ➤ Vidéo promotionnelle ➤ Interview radio locale ➤ Article Midilibre ➤ Résultats EIS 						
Action 2 : Intégrer le thème de la santé dans les documents territoriaux structurants, tout en veillant à leur articulation dans la mise en œuvre, notamment en lien avec le service Aménagement du Pays Cœur d'Hérault,								
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dans le cadre des documents territoriaux structurants (Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Schéma de Mobilité, Schéma cyclable...): <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux instances et aux travaux menés, • Favoriser l'intégration de la santé dans les orientations définies, • Définir un plan d'actions adapté aux besoins du territoire. 	Coordination CLS et service Aménagement Ensemble des partenaires cités précédemment	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Documents territoriaux structurants intégrant la santé ➤ Plan d'actions et autres livrables 						

AXE 4 : SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

FICHE-ACTION 2 : ENCOURAGER L'URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ (UFS)



3 – RESULTATS CONCRETS ATTENDUS

- Une appropriation et une connaissance du concept de santé environnementale par les acteurs locaux,
- L'action du CLS en matière d'urbanisme favorable à la santé est claire et lisible pour les élu.e.s et agents des collectivités,
- Des documents territoriaux d'aménagement du territoire intégrant la question de la santé tant dans leurs écrits que dans leur animation,
- Des actions spécifiques répondant aux besoins du territoire, menées en cohérence avec les documents territoriaux structurants,

4 – INDICATEURS DE SUIVI OU D'EVALUATION

- Nombre et qualité des actions de sensibilisation à la santé environnementale menées et nombre d'acteurs sensibilisés,
- Nombre de documents territoriaux d'aménagement du territoire intégrant la santé,
- Nombre de projets locaux d'aménagement accompagnés,
- Nombre et qualité des Etudes d'Impact sur la Santé menées.

5 – MOYENS DE MISE EN ŒUVRE *(liste non exhaustive et valable à la date de signature du CLS)*

- Moyens humains :
 - 2 chargées de mission pour l'action du :
 - CLS aux équivalences suivantes : 0,7 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
 - CLSM aux équivalences suivantes : 0,3 ETP (d'un 80%) et 0,5 ETP (d'un 100%),
 - Valorisation de l'appui du CODES 34 (dans le cadre du CPOM ARS-Promotion Santé Occitanie-CODES34).
- Autres sources à déterminer.

AXE 4 : SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

FICHE-ACTION 2 : ENCOURAGER L'URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ (UFS)



6 – RÔLE ET MISSIONS DU (DE LA) COORDINATEUR(TRICE)

Rôle, nature de l'accompagnement, nature des tâches à réaliser (appui sur du diagnostic, appui sur de la méthodologie du projet, appui sur de la communication, des liens avec les partenaires, appui dans la recherche de financement, co-animation de réunions, co-portage du projet...).

Action 1 : Promouvoir l'UFS et accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de ce concept,

- Organisation de temps de sensibilisation auprès des acteurs locaux, notamment au sein des instances des Communes et Communautés de Communes : élaboration de supports de présentation des actions du CLS, présentation des concepts et outils en UFS et animation de prise en main...
- Elaboration d'outils de communication type flyer ou affiche,
- Participation à des rencontres médiatiques (interview radio),
- Choix, en lien notamment avec l'ARS et le Pôle Aménagement du PCH, d'un ou plusieurs projets d'aménagement locaux propices à la réalisation d'EIS : pilotage de l'(ou des) EIS et communication autour de la(es) EIS réalisées,
- Consultation en amont et/ou en aval de projet d'aménagement : temps de bilan des groupes de travail, rédaction du projet pédagogique, élaboration du projet bâtiminaire...
- Organisation de consultations, de partages d'expériences, de visites et/ou de balades sensibles dans des lieux témoins.

Action 2 : Intégrer le thème de la santé dans les documents territoriaux structurants, tout en veillant à leur articulation dans la mise en œuvre, notamment en lien avec le service Aménagement du Pays Cœur d'Hérault,

- Participation aux instances et aux travaux menés (SCOT, PCAET...) ; appui pour l'intégration de la santé dans les orientations définies (rédaction de notes d'aide à la décision, retours sur les documents produits, participation/intervention lors d'instances...),
- Participation à la mise en œuvre de certaines actions : actions en commun avec le PAT, la mission mobilité,
- Suivi/évaluation et communication autour des actions menées.



**CONTRAT LOCAL DE SANTE CŒUR D'HERAULT
REFERENTIEL D'EVALUATION ET BILAN POUR L'ANNEE ...**

Ce Référentiel a pour vocation d'être utilisé par la Direction Générale de l'ARS Occitanie et les collectivités territoriales signataires du CLS, annuellement.

CONTRAT LOCAL DE SANTE CŒUR D'HERAULT REFERENTIEL D'EVALUATION ET BILAN

SOMMAIRE

- 1/ Le Contexte et le CLS en quelques dates
- 2/ Le territoire
- 3/ Diagnostic
- 4/ Enjeux et objectifs
- 5/ Les partenaires et les signataires (signataires, partenaires, financeurs)
- 6/ La gouvernance
- 7/ La coordination des politiques publiques
- 8/ Lien avec la politique de la ville (si concerné)
- 9/ Résultats et impacts
- 10/ Les actions : états d'avancements
- 11/ La coordination de CLS
- 12/ Les financements

Conclusion :

- Pour les CLS arrivés à échéance, a-t-il été reconduit ?
- Si non, pourquoi ?
- Recommandation pour le futur CLS – pistes d'amélioration
- Elargissement du territoire pour un futur CLS est-il envisagé ? (ou à l'inverse)
- Elargissement signataire et /ou financeurs est-il envisagé ?
- Objectifs stratégiques à venir au regard du diagnostic ORS MP-CREAI ORS
- Questions en suspens ?

En quelle mesure les stratégies menées et les actions du CLS ont-elles permis de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS)

LES CLS ONT VOCATION A :

- Renforcer la politique de santé au niveau local dans le respect des objectifs du PRS, tout en répondant aux besoins du territoire,
- Coordonner, articuler et mettre en cohérence les différentes politiques publiques,
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé,
- Permettre la construction d'un parcours de santé adapté.

Construction du CLS

1/ Le Contexte et le CLS en quelques dates :

Répondre aux questions suivantes :

Qui est à l'initiative de la démarche du CLS ?

Pourquoi la collectivité a-t-elle décidé de rentrer dans une démarche de CLS ?

La collectivité dispose t'elle d'un ASV, Contrat Ville (QPV), PRE (programme réussite éducative), Label PNNS, LABEL Ville OMS ?

Historique de la démarche de Contrat Local de Santé :

2/ Le territoire :

Répondre aux questions suivantes :

Nom du territoire

Territoire rural, urbain ou mixte ?

Nombre de communes sur le CLS ? Nombre de communes dans le département ?

Nombres d'habitants sur le CLS ? Nombre d'habitants dans le département ?

3/ Diagnostic :

Répondre aux questions suivantes :

Un diagnostic a-t-il été réalisé essentiellement pour l'élaboration du CLS en cours ?

Quels sont les principaux problèmes de santé identifiés ?

Des ISTS ont-elles été identifiées ?

4/ Enjeux et objectifs :

Enjeux et Axes identifiés (*lister succinctement les axes du CLS*)

5/ Les partenaires et les signataires (signataires, partenaires, financeurs) :

Répondre aux questions suivantes :

Les signataires du CLS ?

Les partenaires ?

Financeurs de la coordination de CLS (si elle existe avec la part des financements) ?

6/ La gouvernance :

Répondre aux questions suivantes :

Quel est le niveau de portage politique ? (Maire, adjoint au maire, directeur de la santé, autres ?)

Le CLS dispose-t-il d'un COPIL, COTECH / groupes de travail ou commissions thématiques ?

Nombre de réunions pour cette année (gouvernance seule) ?

Nombre de CR formalisés et diffusés (gouvernance seule) ?

Nombre de réunions COTECH pour cette année ?

Nombre de CR formalisés et diffusés ? 1 + en attente de celui du 10/11/23

7/ La coordination des politiques publiques :

Les acteurs impliqués dans d'autres politiques publiques s'inscrivent-ils dans la dynamique CLS ?

Quels sont les acteurs qui font défaut ?

6/ Lien avec la politique de la ville (si concerné) :

Répondre aux questions suivantes :

Existe-t-il un contrat ville sur le territoire du CLS ?

Existe-t-il une articulation avec les acteurs de la Politique de la Ville : ASV ? (Type de collaboration, dispositif, qualité)

9/ Résultats et impacts : *compléter le tableau suivant* :

-- vous ne répondez pas du tout à cet indicateur

++ vous répondez totalement à cet indicateur

- vous ne répondez pas suffisamment

+ vous répondez de façon satisfaisante

Questions	Indicateurs	--	-	+	++
Les objectifs stratégiques ont-ils été atteints ?	<i>Enumérez vos axes et notez les indicateurs adéquats à leurs avancées</i>				

Questions	Indicateurs	--	-	+	++
Dans quelle mesure la démarche CLS a-t-elle permis d'activer les principaux leviers permettant d'agir sur l'ISTS ?	Décloisonnement des services de l'Etat, de la collectivité (emploi, social, logement,..), et avec les autres partenaires			X	
	Amélioration de la coordination des politiques publiques sur le territoire ?				X
	Articulation avec la politique de la ville		X		
Quelle est la plus-value apportée par le CLS à l'amélioration des parcours de santé ?	Amélioration des parcours de santé sur le territoire en terme de :				X
	- D'accessibilité (géographie, culturelle, financière)				
	- De lisibilité				
	- De sécurité				
	Amélioration de la coordination Ville/Hôpital/Ville		X		
	Satisfaction des professionnels (procédure, charge de travail)			X	
	Des patients usagers (délais d'attente, qualité de la prise en charge)			X	

Quels ont été les facteurs bloquant ou facilitant ?	Analyse des facteurs facilitants et/ou bloquants ? Pistes d'amélioration ?
--	---

10/ Les actions : état d'avancement

Cf. Diaporama « Bilan des actions du CLS PCH 2019-2023 ».

11/ La coordination de CLS

Profil du coordonnateur (si présent) ?

Les ressources humaines sont-elles adaptées et cohérentes au regard des objectifs poursuivis ?

L'IREPS/le CODES a-t-il été mobilisé sur le CLS ?

A quel titre : coordination territoriale/du CLS/d'un axe, appui aux porteurs, portage d'actions ?

12/ Les financements annuels

Les ressources financières sont-elles dans l'ensemble adaptées et cohérentes au regard des objectifs poursuivis ?

Fournir le dernier budget réalisé N et prévisionnel N+1 (Au 31 mars de l'année suivante) :

Conclusion :

- Pour les CLS arrivés à échéance, a-t-il été reconduit ?
- Si non, pourquoi ?
- Recommandation pour le futur CLS ? pistes d'amélioration ?
- Elargissement du territoire pour un futur CLS est-il envisagé ? (ou à l'inverse)
- Elargissement signataire et /ou financeurs est-il envisagé ?
- Objectifs stratégiques à venir au regard du diagnostic ORS MP-CREAI ORS
- Questions en suspens ? X

En quelle mesure les stratégies menées et les actions du CLS ont-elles permis de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS)

Contrat Local de Santé

 Pays Cœur
d'Hérault

2024-2029



Annexe 5 :
Fiche d'identité du
Conseil Local de
Santé Mentale du
Cœur d'Hérault

Le Conseil Local de Santé Mentale du Cœur d'Hérault

Document construit à partir du cahier des charges « Labellisation ARS des CLSM existants et en préfiguration – ARS Occitanie » et du document de réponse à l'appel à labellisation déposé en juillet 2023 par le Pays Cœur d'Hérault.

Le précédent diagnostic local de santé (2017-2018) réalisé dans le cadre du CLS a mis en évidence un certain nombre de problématiques, notamment dans le domaine de la santé mentale.

Dans ce contexte, en 2019 est créé le CLSM du Cœur d'Hérault, espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, le handicap, les usagers, et, plus largement, tout·e acteur ou actrice du territoire intéressé·e par les enjeux en santé mentale.





Dans le cadre de la mise à jour du diagnostic de local de santé, en vue de l'élaboration du CLS 2024-2029, les indicateurs mettent en évidence la nécessité de poursuivre le travail engagé depuis 2019 au sein du CLSM.

Objectifs généraux du CLSM

- Initier/poursuivre l'observation locale des besoins et des ressources en santé mentale,
- Développer les actions de promotion et de prévention en santé mentale,
- Faciliter l'insertion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des usagers,
Contribuer à la destigmatisation des personnes concernées par les troubles psychiques.

Les objectifs opérationnels sont précisés dans le document cadre du CLS. Le tableau des actions mises en œuvre dans le cadre du CLSM figure dans l'annexe 3.

Gouvernance du CLSM

-  **Une assemblée plénière :**
Instance d'information et de concertation, réunissant l'ensemble des acteurs intéressés par les travaux du CLSM et plus largement par la santé mentale.
-  **Un comité d'animation :**
Faisant vivre le CLSM au quotidien, composé d'un·e élu·e assurant la présidence, d'un représentant de la psychiatrie publique, d'un·e représentant·e du handicap, du·de la Président·e de la Commission Santé du Cœur d'Hérault, d'un représentant des usagers et de l'équipe de coordination du CLSM.
-  **Un comité de coordination :**
Instance stratégique, ayant pour objectifs de définir les missions et les orientations du CLSM, de définir les règles éthiques et de confidentialité ainsi que d'informer les acteurs des besoins repérés sur le territoire et des actions mises en œuvre.
-  **Des groupes de travail thématiques :**
Ouvrant sur des pistes d'actions spécifiques, en fonction des besoins repérés.

La **Présidence du CLSM** est assurée alternativement, sur la durée du Contrat Local de Santé (5 ans), par un(e) représentant(e) de chaque Communauté de Communes du Pays Cœur d'Hérault.

Le **champ du handicap** est représenté au sein du comité d'animation par l'une des structures médico-sociales du territoire (APSH34, ADPEP34 et AVH), dans le cadre d'une rotation annuelle.

La **coordination et l'animation du CLSM** est assurée par la·e coordinatrice·eur du CLSM, en lien avec la·e coordinatrice·eur du Contrat Local de Santé.

Contrat Local de Santé

 Pays Cœur
d'Hérault

2024-2029



Annexe 6 :
Feuille de route
articulation missions
CLS et CPAM

Présentation des actions portées par la CPAM, répondant aux orientations du CLS du Cœur d'Hérault

Le déploiement des actions citées ci-après permettra de faire vivre le projet de santé du CLS 2024-2029. Les agents techniques de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et du Contrat Local de Santé auront des échanges techniques réguliers : le CLS jouera un rôle de facilitateur dans la mise en œuvre d'actions et impulsera au besoin les dynamiques nécessaires à travers la mise en réseau d'acteurs.

ACTION	PORTAGE	CADRE DU CLS	MISSIONS DU CLS	RÉSULTATS ATTENDUS
<p>Journée santé des femmes</p>	<p>CPAM CPTS</p>	<p>Axe 1 Soins Primaires</p>	<p>Suivre l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> participer aux réunions d'organisation relayer de l'information mettre en lien des partenaires Partager des données dans le cadre de la mission d'observatoire territorial 	<p><i>Le CLS participe à l'organisation d'1 à 2 journées des femmes par an</i></p>
<p>Journée santé des femmes en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)</p>	<p>CPAM, CLS, Contrats de ville</p>	<p>Axe 1 Soins Primaires</p>	<p>Impulser l'action dans les QPV afin que les Contrats de Ville s'approprient la démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier les parties prenantes Organiser des rencontres de préparation Aider à la logistique Communiquer sur l'événement 	<p><i>Le CLS aide à l'organisation d'un événement par QPV puis accompagne l'organisation des suivants, portés par les Contrats de Ville et la CPAM</i></p>



ACTION	PORTAGE	CADRE DU CLS	MISSIONS DU CLS	RÉSULTATS ATTENDUS
<p>Escape Game - santé des jeunes</p>	<p>CPAM</p>	<p>Axe 3 Parcours en santé</p>	<p>Participer à la mise en œuvre de l'action portée par un acteur local :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider à identifier l'acteur local • Participer à une ou plusieurs réunions • Relayer l'information • Mettre en réseau 	<p><i>Le CLS aide à la mise en œuvre d'1 à 2 escape game</i></p>
<p>Sensibiliser au dépistage du cancer colorectal</p>	<p>CPAM</p>	<p>Axe 1 Soins Primaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Relayer l'information • Faciliter au besoin l'organisation de réunions avec les professionnels de santé pour la prise en main de l'outil de dépistage • Relancer les professionnels pour le suivi 	<p><i>Le CLS relaie l'information et participe à une réunion</i></p>

Le CLS aura une mission de relai de l'information à son réseau de partenaires, concernant les actions suivantes : formations périnatalité et santé environnementale, formations Premiers Secours en Santé Mentale, le Mois Sans Tabac, diffusion d'appels à projets sur des thématiques de santé publique, action « retrouve ton cap », campagne d'information sur la vaccination.



Contrat Local de Santé

 Pays Cœur
d'Hérault



2024-2029



Annexe 7 :
Feuille de route
articulation missions
CLS et CHU

Articulation des actions portées par le CLS, avec l'appui technique du CHU de Montpellier

Le déploiement des actions citées ci-après permettra de faire vivre le projet de santé du CLS 2024-2029. Les agents techniques du CHU et du Contrat Local de Santé auront des échanges réguliers : le CLS jouera un rôle de facilitateur dans la mise en œuvre d'actions et impulsera au besoin les dynamiques nécessaires à travers la mise en réseau d'acteurs.

ACTION	PORTAGE	CADRE DU CLS	MISSIONS DU CLS	PERSONNE RESSOURCE DU CHU
<p>Cohorte Marianne - Enquête sur le trouble du spectre de l'autisme</p> 	<p>CHU</p>	<p>Axe 3 Parcours en santé</p> <p>Axe 2 Santé mentale</p>	<p>Suivre l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> Relayer l'information par mail auprès des médecins généralistes et des sages-femmes Présenter le projet à l'occasion des rencontres des groupes de travail Santé Sexuelle et santé mentale Relayer l'information auprès de la CPTS Mettre en lien des partenaires 	<p>Professeure Amaria BAGHDADLI <i>Responsable du service Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent Peyre Plantade</i></p>
<p>DSPPea - Dispositif de soins partagés en psychiatrie enfants et</p> 	<p>CHU</p>	<p>Axe 2 Santé mentale</p> <p>Axe 3 Parcours en santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> Participer au déploiement d'une stratégie d'information à destination des médecins généralistes libéraux Informers les psychologues du territoire Relai de l'information par mail Rencontre des psychiatres libéraux Création d'une capsule vidéo pour informer les parents/familles 	<p>Odile BARDET <i>Cheffe de projet</i></p> <p>Professeure Diane PURPER OUAKIL <i>Responsable du service Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent Saint Eloi et de l'équipe médicale Médecine psychologique pour enfants et adolescents</i></p>

ACTION	PORTAGE	CADRE DU CLS	MISSIONS DU CLS	PERSONNE RESSOURCE DU CHU
<p>EMPP - Equipe Mobile Psychiatrie Précarité</p>	<p>CHU</p>	<p>Axe 2 Santé Mentale</p>	<p>Accompagner le CHU dans la réponse d'un AAP pour développer une Equipe Mobile Psychiatrie Précarité en Pays Cœur d'Hérault</p>	<p>Dr Khaled BENSMAIL <i>Responsable de l'équipe médicale Secteur Montpellier - Lodève Hôpital La Colombière - Pôle de Psychiatrie</i></p>
<p>HAD - Hospitalisation à domicile</p>	<p>CHU</p>	<p>Axe 1 Soins Primaires</p>	<p>Suivre l'évolution du projet : lien avec les élu.es et les professionnels de santé, partage de données de diagnostic, etc.</p>	<p>Professeure Isabelle QUERE <i>Cheffe de service Responsable pôle coordination HAD</i></p>
<p>Projet Addictologie</p>	<p>CLS</p>	<p>Axe 3 Parcours en santé</p>	<p>Déployer le plan d'action Addictions avec les partenaires du territoire : Bénéficiaire de l'appui du CHU pour conseil & sensibilisation à destination des professionnels</p>	<p>Professeure Hélène DONNADIEU <i>Responsable du service Addictologie</i></p>

Le partenariat établi ne se limite pas aux actions initialement définies, mais s'inscrit dans une démarche évolutive, permettant ainsi la création de nouvelles initiatives au fil du temps. Cette flexibilité est au cœur de la collaboration engagée, offrant l'opportunité d'explorer de nouvelles perspectives et de développer des projets innovants en réponse aux besoins émergents.



Contrat Local de Santé

 Pays Cœur
d'Hérault

2024-2029



Annexe 8 :
Convention
CPTS-CLS

**Convention de partenariat entre le Pays Cœur
d'Hérault et la Communauté Professionnelle
Territoriale de Santé (CPTS) Centre Hérault**

**DOCUMENT
EN
CRÉATION**



Contrat Local de Santé

 Pays Cœur
d'Hérault

2024-2029



Annexe 9 :
Feuille de route
articulation avec les
contrats de ville

Poursuite d'un objectif commun

Le Contrat Local de Santé (CLS) traduit l'articulation entre les politiques régionales de santé et l'action des collectivités territoriales à l'échelle locale. Le lien entre le CLS et le contrat de ville tient à la rencontre d'un objectif commun qui est la **réduction des inégalités sociales et territoriales de santé** et plus particulièrement l'accès aux droits, l'éducation, la prévention et la promotion de la santé et l'accès aux soins.

Partenariat CLSM et contrats de ville

Le CLS se dote d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) qui est un espace de concertation entre les acteurs (y compris les usagers) qui souhaitent participer à l'amélioration de la santé mentale des habitants. De la même manière, les contrats de ville s'inscrivent dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, notamment à travers la mise en place de conseils citoyens. Cette **dynamique d'allers vers** que constitue la **santé communautaire** est au cœur de la rencontre de ces deux dispositifs.

Articulation des documents cadres

Le cadre d'intervention du CLS constitue le **projet de santé** des contrats de ville. Que ce soit pour la ville de Lodève ou celle de Clermont l'Hérault, le thème de la **santé est transversal** aux priorités définies, et plus spécifiquement en matière d'éducation et jeunesse, d'accès aux droits et cohésion sociale, de cadre de vie et de sécurité/tranquillité publique.

Périmètre d'intervention du CLS

Le CLS intervient sur l'ensemble du Pays Cœur d'Hérault avec une attention particulière portée sur les zones sous denses et isolées. En ce sens, le CLS veillera à privilégier l'échelle du Pays Cœur d'Hérault, tout en s'appuyant sur les dynamiques locales que constituent les contrats de ville : concertation citoyenne, événements culturels à l'échelle des quartiers, etc.



L'articulation opérationnelle se traduira par :

- La participation du contrat de ville aux instances de gouvernance du CLS et réciproquement.
- L'élaboration, la mise en œuvre ou encore l'appui technique pour des actions sur le quartier prioritaire de la ville telles que :
 - L'organisation de journées santé des femmes en partenariat avec la CPAM.
 - L'animation d'événements portant sur la santé mentale en lien avec le CLSM.
 - La prise en compte des contrats de ville dans les actions en lien avec la culture et la santé telles que le partenariat entre les cinémas et le CLSM ou encore les projets des théâtres suivis par le CLS.
 - L'implication des contrats de ville dans les actions déployées par le CLSM dans le cadre des Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM).
- L'accompagnement de la commune sur des projets en lien avec la santé environnementale, sur le périmètre du quartier prioritaire de la ville (animation de groupe, balade sensible, retour d'expériences et témoignages, etc.).

De manière générale, certaines des actions du CLS qui au départ n'auront pas vocation à cibler les QPV, pourront profiter indirectement aux acteurs qui les composent : renforcement des compétences des professionnels de santé dans le cadre de temps de sensibilisation sur la santé mentale, déploiement d'un plan d'action sur le thème de l'addictologie, etc.

